

LA SEMAINE AFRICAINE

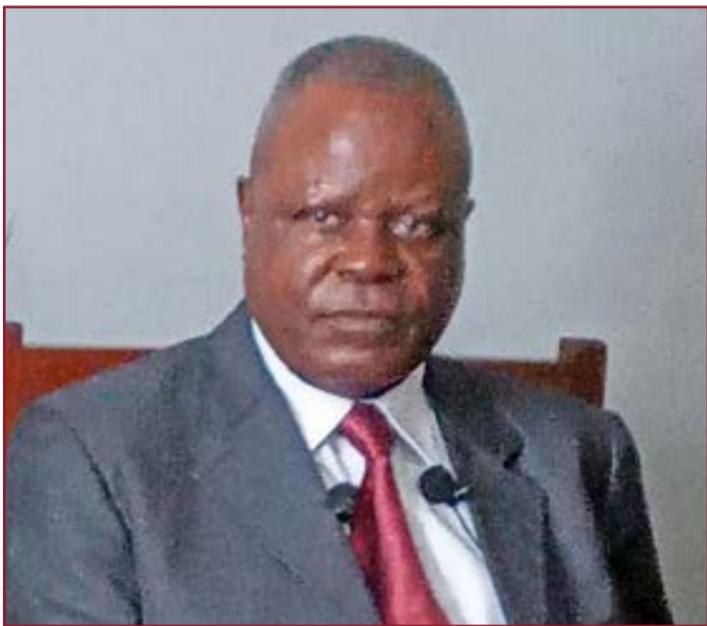


www.lasemaineafricaine.info

N° 4173 du Jeudi 13 Avril 2023 - 70^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

OPPOSITION

Mathias Dzon, scalpel en main!



Le président
de l'ARD

(P.3)

24^e SESSION ORDINAIRE DES ORGANES STATUTAIRES DU PEAC

Contribuer à la dynamique continentale de l'électrification de la sous-région



Le ministre Emile Ouosso (au milieu) avec les membres du comité
de direction et les experts (P.6)

PAQUES A NGAMPOKO

Mgr Bienvenu Manamika a communié avec les paroissiens de Notre-Dame du Bon Remède



L'archevêque
et les con-
célébrants
pendant la
vénération à la
Vierge Marie

(P.11)

EDITORIAL

Etranger?

(P.3)

CANAL+

Y'A PIMENT DANS TELE



LES MATCHS LES + CHAUDS,
LES SERIES LES PLUS FORTES

POUR TOUT REABONNEMENT*
— 15 JOURS —
OFFERTS
A TOUT CANAL+

92 92
COORDONNEE COMMUNICATION SOCIALE
BONNEUR COMMUNICATION

CANAL+ CONGO

*Offre valable jusqu'au 31/03/23 pour tout réabonnement à votre formule actuelle.
Bénéficiaire de la formule TOUJOURS CANAL+. Offre valable pendant 15 jours.
Not applicable aux abonnés de la fibre optique de notre Distributeur Agréé.

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
NOTAIRE
 46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC
 1er étage, Centre-ville – Brazzaville
 E-Mail: lockmaf@yahoo.fr / BP: 1542 /Tél.: 05 556 06 19 / 06 666 26 82
 BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE

«ELLE & LUI»
Société A Responsabilité Limitée
 Au capital de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE (2.500.000) de Francs CFA
 Siège social : 10, rue Samba Louis – Quartier Mantébé, Makélékélé
 Brazzaville (République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du quatorze février deux mil vingt-trois (14/03/2023), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée dénommée «ELLE & LUI», enregistrés aux recettes des Impôts de Ouenzé, le quinze février deux mil vingt-trois (15/02/2023), sous folio 031/15 n° 0711, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: La société a pour dénomination sociale : « ELLE & LUI » SARL.

Forme : Société A Responsabilité Limitée.

Siège social: 10, rue Samba Louis – Quartier Mantébé, Makélékélé, Brazzaville (République du Congo).

Objet social: La Société à Responsabilité Limitée dénommée « ELLE & LUI » a pour objet social:

* La vente d'articles de mode en ligne et en boutique : Pagnes africains, tissus, tissages, perruques, prêt à porter hommes et femmes, accessoires de mode (sacs, ceintures, produits de maquillage et de beauté, etc.) et tout article se rapportant à la mode.

* Fabrication d'articles de mode, organisation d'événements liés à la mode, mise à disposition de plateformes de vente en ligne, etc.

* Toute activité liée à la mode.

Capital social: Le capital social de la SARL «ELLE & LUI» est fixé à la somme de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE (2 500 000) de Francs CFA.

Immatriculation: La SARL «ELLE & LUI» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2023-B12-00046 du vingt-deux mars deux mil vingt-trois (22/03/2023).

Durée: La durée de la SARL «ELLE & LUI» est fixée à Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Gérante: Madame M'POUSSA TOURE née BATAMIO NKENGUE Maryline Olivia est nommée Gérante de la société pour une durée de six (6) ans.

Pour avis
Maître Ch. Josiane LOCKO-MAFINA

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
NOTAIRE
 46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC 1er étage
 Centre ville – Brazzaville
 E-Mail: lockochantal68@gmail.com/BP: 1542/l: 05 556 06 19/06 666 26 82
 BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CESSION DES PARTS SOCIALES
« PHARMACIE MAVRE »

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)
 Au capital de SOIXANTE DOUZE MILLIONS (72 000 000) de Francs CFA
 Siège social : Brazzaville, Rez-de-chaussée de l'Immeuble CNSS – Centre-ville
 (République du Congo)

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du quinze juillet deux mil vingt-deux (15/07/2022), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant Procès-verbal de Décisions Collectives Extraordinaires de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «PHARMACIE MAVRE», enregistré aux recettes des Impôts de la Plaine, le quinze mars deux mil vingt-trois (15/03/2023), sous folio 051/3, n° 1142, il a été constaté une cession des parts sociales entre :

* **Cédante:** Madame RAMEL Françoise Marie épouse NANCHE.

* **Cessionnaire:** Madame OKOKO née MAKAYA BATCHI Bertille Géraldine Lislotte.

Mention modificative a été portée en conséquence au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le n° CG-BZV-01-2023-M-06469 du vingt-deux mars deux mil vingt-trois (22/03/2023).

Pour Avis
Maître Ch. Josiane LOCKO-MAFINA

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
NOTAIRE
 46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC 1er étage
 Centre ville – Brazzaville
 E-Mail: lockochantal68@gmail.com/BP: 1542/l: 05 556 06 19/06 666 26 82
 BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE L'ELARGISSEMENT DE L'OBJET SOCIAL
DE LA SARLU DENOMMEE
« NGALA OKOYO N. MB »

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
 Au capital de UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA
 Siège social : 67, Avenue Nelson MANDELA, Centre-ville- Brazzaville
 (République du Congo)

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du six mars deux mil vingt-trois (06/03/2023), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant Procès-verbal de Décision Extraordinaire de l'Associée Unique de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée NGALA OKOYO N. MB », enregistré aux recettes des Impôts de la Plaine, le quinze mars deux mil vingt-trois (15/03/2023), sous folio 051/1 n° 1140, il a été décidé de l'élargissement de l'objet social.

Élargissement de l'objet social :

L'objet social est élargi aux activités ci-après :

-L'exploitation et la commercialisation des Mines.

Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré en date à Brazzaville du vingt-deux mars deux mil vingt-trois (22/03/2023), sous le numéro 23 DA 37.

Modification du RCCM : La modification du RCCM de la SARLU « NGA-LA OKOYO N. MB » a été faite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2015-B13-00115 du vingt-trois mars deux mil vingt-trois (23/03/2023).

POUR AVIS
Me Ch. Josiane LOCKO - MAFINA

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE -FORMATION
 EN TECHNIQUE AGRICOLES, COMMERCIALES ET BANCAIRES (IUT-FACOB)
 SARLU AU CAPITAL DE 1 000 000 FCFA, SIEGE SOCIAL :
 149, AVENUE DES MARTYRS,
 MOUNGALI, RCCM N° CG-BZV-01-2020-B13-00011

INSERTION LEGALE DE LA DISSOLUTION ANTICIPEE
DE L'IUT-FACOB (SARLU)

Aux termes du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de ladite société en date du 28 janvier 2023 à Brazzaville, il a délibéré et adopté la résolution sur la dissolution anticipée.

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, le Tribunal de commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société le 27 Mars 2023, sous le n° CG-BZV-01-2023-D-00101 aux fins de la dissolution anticipée.

Pour avis.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
 Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
 Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
 Albert S. MIANZOUKOUTA
Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO
 Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43
Secrétaire de rédaction:
 Guy-Saturnin MAHOUNGOU
 06 671 72 20 /05 575.66.20
Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial: Brazzaville:
 Tél.: 06.660.75.86
Pointe-Noire: Chef de bureau
 Véran Carrhol YANGA
 05 6977554 / 06 6682472
Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05
E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
 www.lasemaineafricaine.info.

OPPOSITION

Mathias Dzon, scalpel en main !

De retour au pays après trois mois d'absence passés en France, Mathias Dzon, président de l'Alliance pour la république et la démocratie (ARD), a marqué son entrée politique par une conférence de presse. Le 8 avril dernier au siège de la plateforme, à Ouenzé et aux côtés d'Elo Dacy et Raymond Mviri, l'opposant s'est indigné de la recrudescence de la délinquance financière dont le dernier épisode est constitué par l'assèchement du Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement (FIGA), mais aussi l'aggravation de la crise économique et financière qui plombe le pays et l'incapacité, selon lui, du Gouvernement à la juguler.

Comme à l'accoutumée, les conférences de presse de l'ARD sont devenues des meetings en salle. Les militants et sympathisants viennent nombreux pour étancher leur soif de savoir les derniers développements de la vie nationale.

Pour la dernière rencontre avec les journalistes, Mathias Dzon n'a pas fait de quartier au pouvoir, sa cible privilégiée. Dans le mot préliminaire lu par Elo Dacy, l'ARD a fait relever que le Congo traverse une zone de turbulences, car « plombé par une crise morale, économique financière, sociale, démocratique, sécuritaire et électorale gravissime et sans précédent dans son histoire récente ».

Une affirmation qu'elle a tenté de justifier par l'effondrement de l'économie, l'inflation galopante, la recrudescence des comportements individuels et collectifs déviants, l'enrichissement illicite et scandaleux des tenants du pouvoir, l'extrême pauvreté des populations, la fracture sociale, la déliquescence de l'unité et de la concorde nationale, la familiarisation du pouvoir, la montée en flèche du népotisme, de l'ethnocentrisme, de la préférence ethno-régionale, l'appropriation clanique des postes de responsabilité au sommet de l'Etat, les velléités de succession dynastique...

L'ARD estime que le pays n'est plus gouverné. « Le Gouvernement passe le plus clair de son temps, tantôt à festoyer, tantôt à tenir de nombreuses réunions inutiles, tantôt à se réfugier dans le mensonge et l'auto-valorisation, tantôt à simuler, à dissimuler, à ruser avec l'opinion nationale et internationale, à bluffer pour que la confusion s'installe ».

Sur le plan éthique, l'Alliance pense qu'à tous les étages de la société, l'argent facile est devenu le moteur de l'action. « Mus par la recherche effrénée du confort matériel et du luxe, les tenants du pouvoir et les consciences insuffisamment affranchies investissent toutes leurs énergies dans les comportements atypiques et délinquants: culte de l'argent, goût immodéré de la fête et de la luxure, vols à mains armées, braquages de domiciles privés, viols, prostitutions, pédophilie, homosexualité, inceste, consommation abusive d'alcool et de drogues diverses, assassinats gratuits, crimes rituels, grand banditisme, cybercriminalité... Dans les hautes sphères du pouvoir, ceux qui devraient prêcher par l'exemple et être des modèles d'identification

pour les citoyens en général, les jeunes en particulier, sont passés champions dans la catégorie des délinquants en col blanc et s'illustrent par des comportements déviants: trafic d'influence, concussion, corruption, détournement des deniers publics, etc. ».

Pour les leaders de l'ARD, la perte du sens des valeurs n'épargne pas l'opposition, au sein de laquelle de nombreux acteurs pratiquent la politique du ventre et se vendent au plus offrant. « Ils mangent à tous les râteliers et changent de camp chaque fois que le pouvoir change de main. La journée, ils critiquent le pouvoir, le soir venu, ils rasent les murs et vont à la soupe à M'pila. Ils ne sont pas portés par des valeurs et ne sont préoccupés que par la recherche de l'argent facile. Ils forment ce qu'on appelle: l'opposition alimentaire ».

Face à l'effondrement des valeurs fondamentales qui structurent une société démocratique et morale, l'ARD pense qu'il est urgent d'œuvrer à la moralisation de la vie politique et publique à travers la restauration des règles morales et des valeurs républicaines; la vulgarisation des principes de la bonne gouvernance pour garantir l'intégrité des structures politiques et limiter les risques de déviance; l'élaboration d'une loi contre le trafic d'influence, la concussion, la corruption, les détournements des deniers publics, l'enrichissement illicite, la promotion des actions sur les individus par l'adoption et la mise en œuvre d'un code d'éthique de l'acteur politique articulé sur les valeurs d'abnégation, de dévouement à l'intérêt général, du devoir de vertu, du sens de la dignité et de l'honneur, de l'amour de la patrie, la réhabilitation de la culture de la sanction pour punir tous les Congolais coupables de comportements délinquants graves, quelles que soient leur position sociale et leur appartenance politique, idéologique, familiale, ethnique ou religieuse.

Dans les domaines économiques et financiers, l'ARD estime que la crise se manifeste par plusieurs signes annonciateurs parmi lesquelles l'effondrement économique, une gestion opaque des finances publiques, la délinquance financière à tous les étages; des emprunts exorbitants gagés sur la production future du pétrole; la gouvernance calamiteuse et opaque de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC); le non-rapatriement au Congo par la



Les leaders de l'ARD

SNPC des revenus générés par le pétrole; des marchés publics attribués de gré à gré en lieu et place des appels d'offres transparents; les prises illégales d'intérêts par les tenants du pouvoir, via des prête-noms libanais, chinois, indiens, rwandais; la très forte dépendance alimentaire du pays par rapport à l'extérieur; la faillite de toutes les entreprises publiques; l'incapacité de l'Etat à assurer le paiement courant des salaires, les pensions de retraite, les bourses des étudiants, la dette sociale et commerciale.

Des dénonciations

L'ARD a édifié l'opinion sur les dérives et scandales économiques orchestrés par le pouvoir. Pour elle, les énormes revenus générés par le pétrole de 2003 à 2014, dont le montant varie entre 60 mille et 100 mille milliards de F.CFA, n'ont pas été réinvestis dans les autres secteurs de l'économie, aux fins d'élargir la base productive. Ils n'ont pas produit des effets d'entraînement positifs sur les autres secteurs. De même, les 14 mille milliards de F.CFA d'excédents budgétaires, engrangés entre 2003 et 2014 et dédiés aux générations futures, se sont envolés vers les paradis fiscaux, dans des comptes privés des tenants du pouvoir.

Depuis 1998, les revenus de l'exportation du bois n'étaient pas reversés au Trésor public, occasionnant un important manque à gagner de recettes pour les finances publiques. Aujourd'hui, la gestion transparente et vertueuse des revenus du bois demeure encore problématique. Il en va de même des revenus pétroliers dont on ne retrouve pas les traces au Trésor public.

Les leaders de l'ARD ont également dénoncé la gestion des finances publiques, articulée sur la gabegie, les dépenses somptuaires et non prévues au budget, une masse salariale artificiellement gonflée par la prise en charge par le budget de l'Etat de nombreux fonctionnaires fictifs, d'une pléthore d'institutions politiques budgétivores et inutiles, le paiement injustifiable de salaires fonctionnels par l'Etat à tous les responsables des instances dirigeantes du PCT et de ses organisations de masse, les innombrables missions effectuées à l'extérieur par les tenants du pouvoir, le financement indu par le Trésor public des campagnes électorales coûteuses des candidats du pouvoir aux élections nationales, le train de vie dispendieux de l'Etat: « Le pillage des ressources publiques est devenu un sport national », dénoncent-ils.

KAUD

APRES L'EXPIRATION DE LA MISE EN DEMEURE

Les occupants illégaux des alentours des casernes jouent à la résistance

Sommés de libérer les emprises foncières des casernes de Mont Barnier, Mont Mambou et Ndouo, certains occupants illégaux font de la résistance. La mise en demeure préalable au déguerpissement de 45 jours pour quitter les lieux qui leur avait été notifiée le 21 février est arrivée à terme le 6 avril dernier. Pour cela, une réunion technique d'évaluation de cette décision a réuni le 4 avril le ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement, Pierre Mabilia, et son homologue de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo, ainsi que le chef d'Etat-major général, le général de division Guy Blancard Okoi, et quelques officiers supérieurs.

La descente des deux membres du Gouvernement dans le complexe des bases vies de Mont Barnier, Mont Mambou et Ndouo, avait pour objectif de notifier aux occupants anarchiques et illégaux des emprises foncières de ces casernes militaires, leur mise en demeure préalable au déguerpissement.

A Mont Barnier, dans le 7^e arrondissement, on dénombre 217 occupants illégaux dont 20 éléments de la Force publique;

19 parcelles construites dont une habitée et 198 parcelles non bâties.

Le site abritant la caserne de Mont Barnier a été acquis par un contrat. Les terriens véreux se sont mis à revendre les emprises de cette caserne.

Sur le site de Mont Mambou qui abrite les logements sociaux des militaires, 100 occupants illégaux ont été identifiés dont 7 de la Force publique. 497 parcelles ont été recensées dont 28 construites et habitées, 69

Editorial

Etranger ?

Il y a comme une vague de xénophobie dans l'air. A la faveur d'un projet de loi en voie de discussion au Parlement de Kinshasa (RDC), les élus vont devoir se prononcer pour ou contre des dispositions sur l'accès à la citoyenneté. Et donc d'accès à la compétition pour devenir un élu. De grandes manœuvres sont remuées : il faut être de père et de mère congolais pour accéder à la magistrature suprême.

La mesure est assez minoritaire pour l'heure. Les commentateurs avancent même qu'il n'y a aucune chance pour qu'elle passe le seuil du Parlement tant elle semble cousue de fil blanc pour écarter des rivaux « connotés » du pouvoir. Cette « trouvaille », vieille comme une Côte d'Ivoire en guerre, semble une allumette dans une poudrière. Il suffit d'un rien pour que tout s'embrace, et que l'explosion secoue les fragiles équilibres des pays voisins.

D'autant plus qu'elle intervient dans un contexte de tension et de xénophobie ouverte. La guerre dans l'Est de la RDC est alimentée, soutenue ou attisée par le Rwanda au travers de la rébellion du M-23. C'est lui qui a mis à feu et à sang des provinces comme le nord et le sud Kivu, occasionnant une véritable saignée parmi les populations civiles qui n'en demandaient pas tant. La misère et la pauvreté ataviques de nos régions étaient déjà autant d'afflictions, il fallait que les rebelles en rajoutassent.

Alors, ouvertement on s'en prend à « l'ennemi rwandais ». L'agitation autour de l'origine de telle communauté, de tel président de la République, de tel dirigeant n'ajoutent rien de qualitatif dans la lutte contre le sous-développement. Elle ajoute seulement des raisons de ne pas croire en nous-mêmes. De rejeter sur l'étranger, les tares de nos mal-développements. Dans d'autres parties de l'Afrique où on mouline les fermetures des radios ou des télévisions étrangères, la cible indiscutée des irrédentismes religieux en éveil semble toute trouvée : l'ancienne puissance coloniale.

Même dans un pays comme la Tunisie, traditionnellement en fraternité avec l'Afrique subsaharienne, le président n'a pas trouvé mieux que de se distinguer « de l'Afrique » et de rejeter sur « les Africains » la responsabilité de la montée des délinquances chez lui. Il a suscité un tollé. Des pays sont allés jusqu'à expulser ses concitoyens de villes africaines où ils étaient établis, parfois depuis longtemps.

La xénophobie et le racisme sont des cancers. Le tribalisme aussi. Les laisser prospérer au sein de nos sociétés sous prétextes de revanches à prendre sur l'Histoire, de sauvegarde des pouvoirs ou de manifestations de plus de souveraineté trouveront bien vite leurs limites et ne régleront rien.

Albert S. MIANZOUKOUTA



Les ministres Pierre Mabilia et Charles Richard Mondjo

parcelles construites et non habitées et 400 terrains non bâtis. On note aussi la présence de bâtis et autres activités humaines sur les zones non constructibles, notamment sur les versants à forte pente et aux abords des emprises de la route.

Le site des casernes de Ndouo avait été acquis sur la base d'une expropriation. Il s'étend sur une superficie de 72, 67 hectares. Il comporte 120 bâtiments construits et habités, 63 bâtiments construits non habités et 30 parcelles ou terrains non bâtis, soit 213 personnes dont 13 de la Force publique qui occupent illégalement le domaine militaire.

Dans le cadre de l'expropriation par l'Etat de tous ces périmètres, le Gouvernement a décidé de travailler pour les obtenir dans leur totalité, tels qu'ils ont été

obtenus aux deux moyens d'acquisition, c'est-à-dire l'achat et la procédure d'expropriation. Le 6 avril dernier, le délai de mise en demeure de 45 jours notifié aux occupants illégaux est arrivé à son terme. Les procédures de la loi précisent qu'il faut passer à l'étape du déguerpissement et de démolition. « Nous nous retrouvons pour faire le point de ce qui a pu être fait après l'opération de mise en demeure, ainsi que l'état des lieux de tous ceux qui sont sur le terrain parce qu'il y en a d'autres qui ont pensé quitter les lieux par eux-mêmes. D'autres continuent à jouer à la résistance. C'est tant pis pour eux, la loi s'appliquera dans toute sa rigueur », a expliqué le ministre d'Etat Pierre Mabilia.

Cyr Arnel YABBAT-NGO

ZONE ECONOMIQUE SPECIALE DE MALOUKOU

L'usine de montage des tracteurs agricoles officiellement réceptionnée

La cérémonie a eu lieu le 4 avril dernier dans le parc industriel et commercial de Maloukou, en présence de Gilbert Ondongo, ministre d'Etat, conseiller spécial du Président de la République, chargé de programmes socio-économiques; les ministres Jean-Marc Thystère-Tchicaya, des Zones économiques spéciales; Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, du Développement industriel et de la promotion du secteur privé, et de Wilfrid Etoaka, président du conseil d'administration de la société ECO CAMACO.

La création d'ECO CAMACO en 2019 s'inscrit dans la vision du Président de la République de relever le défi de la mécanisation de l'agriculture afin de lutter contre la pauvreté et limiter les importations des denrées alimentaires.

Dans le cadre du partenariat public-privé, la société est engagée dans le montage et la commercialisation des tracteurs agricoles.

Le ministre Jean-Marc Gilbert Ondongo a plongé l'assistance dans l'histoire des relations sino-congolaises qu'il a qualifiées d'excellentes. Il a fait la genèse de la création d'ECO CAMACO. «A la faveur du sommet Chine-Afrique, tenu en 2018, il s'est trouvé des hommes d'affaires congolais entrepreneurs qui faisaient partie de la délégation officielle. A ce moment-là, nous avons déjà comme priorité de développer l'agriculture dans le pays et nous pensions qu'on ne pouvait pas la

développer avec les machettes, les houes et les haches. Il fallait plutôt penser à sa mécanisation. Ainsi, le contact avait été pris avec l'entreprise COMACO qui avait bonne réputation en matière de production de tracteurs agricoles. A Shanghai, un contrat avait été signé établissant la relation entre l'entreprise congolaise Eco Oil et la chinoise CAMACO...»,

Le ministre Jean-Marc Thystère-Tchicaya a félicité la société Eco Oil qui, selon lui, a tenu ses engagements, ainsi que le partenaire chinois. Il a rappelé le contrat de concession qui lie la République du Congo et le Rwanda, dans le cadre de la gestion du parc de Maloukou. «Ce partenariat est en train d'être opérationnalisé avec le lancement sous peu des travaux de voirie pour viabiliser le parc. Nous avons un challenge au niveau du Gouvernement, celui de tirer la ligne électrique haute



Les officiels



Une vue des engins

tension pour faire bénéficier le parc d'une électricité stable, condition sine qua non pour le développement du Congo», a-t-il indiqué.

Tout en rappelant que ce projet relève de la vision

personnelle du Chef de l'Etat, le ministre Nicéphore Fylla Saint-Eudes a souhaité bon vent à la société ECO CAMACO.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COMITE DE SUIVI DE LA CONVENTION POUR LA PAIX ET LA RECONSTRUCTION DU CONGO

Des propositions et recommandations pour préparer les futures échéances électorales

Le Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo a tenu le mardi 4 avril dernier au Palais des congrès sa session ordinaire annuelle, sous l'autorité de Marius Mouambenga, son commissaire général.

Dans son allocution, Marius Mouambenga a rappelé les activités auxquelles le Comité de suivi a pris part au cours de l'année 2022: la concertation politique d'Owando, observation des élections locales et législatives, célébration de la Journée de la concorde et de l'unité nationale.

Parlant des élections, il a relevé que des principales anomalies liées à ces rendez-vous majeurs subsistent encore. Pour y remédier, Marius Mouambenga a indiqué que le Comité de suivi a mis en place cinq groupes de travail qui ont étudié 10 thématiques et fait des propositions et recommandations pour préparer les élections sénatoriales de 2023, l'élection présidentielle de 2026 et les élections législatives de 2027 en toute quiétude.

Il s'agit de renforcement des capacités de tous les membres des bureaux de vote; de la formation continue des acteurs électoraux et des délégués des candidats; la réforme urgente du système actuel de

production et de distribution des cartes d'électeurs; l'acheminement à temps du matériel électoral; de l'établissement plus efficace des listes électorales; de la mise en œuvre effective de la recommandation relative à la réforme de l'Etat civil et la biométrie; de l'augmentation du nombre des bureaux de vote aussi bien pour le vote spécial de la Force publique que pour le vote général; de l'allocation d'un budget réaliste pour l'observation nationale des élections; de l'éclairage plus moderne des bureaux de vote et de l'amélioration de la qualité du matériel électoral.

Ces recommandations, a-t-il dit, ont été envoyées aux autorités compétentes à toutes fins utiles.

Au cours de cette session, les membres du Comité ont échangé sur les propositions et recommandations suggérées à l'issue de l'observation nationale des élections de 2022. Ils ont également examiné le rapport d'activités 2022, le programme d'activités pour l'année 2023 et le



Les membres du présidium

budget exercice 2023.

Pour le commissaire général du Comité, le rituel des concertations à l'approche de chaque élection suppose que les efforts sont encore à fournir pour améliorer davantage le système de la gouvernance électorale au Congo.

En tant que force de propositions, le Comité de suivi, a dit Marius Mouambenga, ne ménagera aucun effort pour que toutes les questions concernant la gouvernance électorale soient traitées et réglées à temps.

Le Comité a suggéré que toutes les questions liées à l'organisation transparente des élections, c'est-à-dire le renforcement des fondamentaux de la démocratie en

République du Congo soient traitées au quotidien par les institutions et structures concernées au lieu d'attendre les périodes électorales.

Le président du Comité de suivi, le ministre d'Etat, directeur de cabinet du Président de la République, Florent Ntsiba a, dans son mot lu par le commissaire général, rappelé le message du Chef de l'Etat le 28 novembre 2022 à l'occasion de son adresse à la nation devant le Parlement réuni en congrès. «La paix constitue toujours la clé de voûte de notre édifice commun le plus précieux, le Congo».

Cyr Armel YABBAT-NGO

REINSERTION

Une identité visuelle unique pour les centres retenus

Les trois centres d'insertion et de réinsertion des jeunes (Aubeville, Otsendé et Odziba) retenus par le Gouvernement ont désormais un logo unique leur permettant de construire leur image de marque. Il a été conçu par Benjamin Mankedi, à la demande du ministre en charge de la Jeunesse Hugues Ngouelondélé, qui l'a dévoilé. C'était lundi 3 avril dernier à Brazzaville.



Le ministre en charge de la Jeunesse après avoir dévoilé le logo

Le logo présenté est un ensemble de symboles et comporte six éléments particuliers. Il est une combinaison de quatre couleurs: marron, vert, jaune et rouge. L'artiste dessinateur a esquissé en quelques coups de crayon une maison aux colonnes identifiant le centre de formation et d'éducation des enfants, et symbolisant l'ordre, la discipline, le civisme et la réinsertion des jeunes dans la société. Les quatre silhouettes humaines s'abritant dans la maison représentent les pensionnaires, tandis que les outils de travail que chacune d'elles tient symbolisent les métiers auxquels ils seront formés. Le soleil est le reflet de la renaissance de l'espoir des pensionnaires et de leur prise de conscience. Il renvoie aussi au rayonnement de ces établissements. Les rameaux d'olivier symbolisent la longévité des centres et le caractère pérenne de la formation en faveur des pensionnaires. Enfin, les lopins de terre sont les centres à mettre en valeur pour la production agricole.

Plus qu'un logo, même si le fait d'avoir une identité graphique représentative est très important, «la vision première des centres d'insertion et de réinsertion des jeunes est de former les jeunes aux divers métiers. Il s'agit des jeunes déscolarisés ou en décrochage scolaire, les jeunes sans emploi ou désœuvrés et bien d'autres», a souligné, en substance Adolphe Nzenzeki, chef de mission responsable du projet.

Par ailleurs, le Gouvernement réhabilitera en urgence les centres de Madingou et de Bokiana pour y placer en priorité les «Bébés noirs» pendant une période de douze mois. Les neufs derniers mois seront consacrés à la formation aux métiers agricoles et à l'insertion sociale de ces jeunes.

G.-S.M.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
 73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
 1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718
 Pointe-Noire, République du Congo.

SOCIETE BUREAU DE FORAGE ET DE GEOTECHNIQUE, en sigle «B.F.G.»
 Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital F.
 CFA: 1 000 000, Pointe-Noire, République du Congo
 RCCM: CG-PNR-01-2022-B13-00110.

CESSIONS DE PARTS SOCIALES- TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 30 Mars 2023, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 31 Mars 2023, sous le folio 063/2 N°639, l'associé unique a accepté l'entrée des nouveaux associés, intervenue par cessions de parts sociales du 30 Mars 2023, et a décidé de la transformation de la société en Société à Responsabilité Limitée, à compter du 30 Mars 2023. Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce sous le dépôt n°CG-PNR-01-2023-D-00216 du 03 Avril 2023 et mention modificative a été portée à la même date au RCCM, sous le numéro CG-PNR-01-2023-M-01950.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.

QUESTIONS ORALES AU PARLEMENT

«Le Gouvernement agit», affirme Anatole Collinet Makosso

Les deux chambres du Parlement ont organisé les 4 et 5 avril derniers des séances des questions orales avec débats au Gouvernement. Les travaux étaient présidés au Sénat par Pierre Ngolo, son président, et à l'Assemblée nationale par Isidore Mvouba.

Les préoccupations des parlementaires ont porté sur la léthargie constatée dans la gestion des carrières des agents civils de l'Etat, la non application de l'article 33 de la loi réglementant l'exercice de la profession de commerçant en République du Congo, le panier de la ménagère, la situation sécuritaire à Ngabé, le recensement général de la population et de l'habitat, l'insalubrité dans les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire, les violences en milieu scolaire, les érosions à Brazzaville, le scandale du FIGA, le raccordement de la zone économique spéciale de Maloukou au réseau électrique, l'apurement de la dette des collectivités locales vis-à-vis de la CNSS, etc.

Les ministres ont répondu selon l'ordre de préséance. Le Premier ministre a porté des éclaircissements sur la gestion des ordures dans les deux grandes villes du pays. Il a indiqué que le contrat signé avec AVERDA pour le compte de Brazzaville expire le 12 avril 2023. «Des recommandations ont été données au ministre de l'Intérieur en vue de son renouvellement avec un accent particulier sur le coût et la qualité du service rendu, notamment la collecte des ordures, la densification des points de collecte et la régularité du rythme de ramassage des ordures», a expliqué Anatole Collinet Makosso.

Il a appelé la conscience collective de la population et a rappelé aux opérateurs de pré-collecte leur devoir civique. «Les populations n'ont pas la culture de jeter les ordures dans les bacs», a regretté le Premier ministre.

S'agissant des violences en milieu scolaire, il a déclaré que ce phénomène n'est pas l'apanage propre au Congo. «Le Gouvernement agit. Un travail est en train d'être fait pour l'encadrement de cette jeunesse», a affirmé Anatole Collinet Makosso.

Sur le dossier FIGA qui défraie la chronique, le Premier ministre n'a pas annoncé de grandes décisions. Bien au contraire, il s'est montré évasif. «On ne peut pas penser que le Gouvernement a perdu la bataille de la lutte contre les antivaleurs», a-t-il dit en substance.

Pour lui, les émotions doivent être laissées à leur libre jeu démocratique. «Elles doivent se réviser et se contre réviser jusqu'à ce qu'une décision responsable puisse sortir ces émotions de leur confrontation. La dictature de l'émotion, la course et le monopole à la compassion et le lynchage cybernétique ne doivent pas gouverner l'Etat, au point de vouloir dicter au Gouvernement ce qu'il doit faire. Le Gouvernement qui agit, en dehors des réseaux sociaux, n'a pas simplement voulu céder à la loi de lynchage. Il tient à ne privilégier que la loi, toute la loi, rien que la loi», a-t-il déclaré, sans le moindre détail.

Répondant à la léthargie constatée dans la gestion des carrières des agents civils de l'Etat, le ministre d'Etat Firmin Ayessa a fait savoir que le ministère de la Fonction publique déploie d'énormes efforts dans le traitement de ces dossiers. Il a néanmoins reconnu quelques



Isidore Mvouba



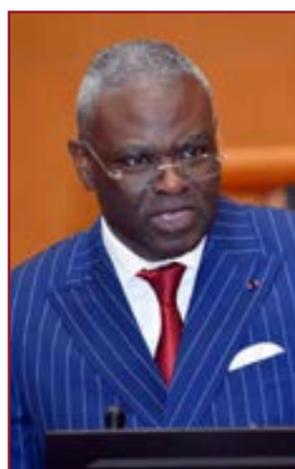
Pierre Ngolo

difficultés causées essentiellement par le système actuel qui se caractérise par beaucoup de bureaucratie et d'inefficacité.

«Le ministère de la Fonction publique a engagé des réformes pour corriger ce système. Parmi lesquelles la mise en place d'un système intégré de gestion des ressources humaines de l'Etat; la création d'un référentiel commun Fonction publique-Budget qui vise à contribuer à l'amélioration de la qualité des prestations des structures impliquées dans le processus complet de traitement des dossiers des agents civils de l'Etat», a-t-il informé. Le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou, parlant de l'inflation galopante, a indiqué que le Congo n'a pas les moyens d'annuler le choc des prix qui arrivent.

Pour lui, la vraie solution à la crise alimentaire, c'est de voir le pays produire suffisamment pour couvrir les besoins de la population et exporter davantage dans le grand marché qui se crée, la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

Suite à l'incursion le 13 mars dernier dans le village Nkaba Igone, dans le district de Ngabé, d'un groupe armé Yaka en provenance de la RDC, tuant 7 personnes dont 6 déplacés du conflit inter ethnique de



Anatole Collinet Makosso.

Kwamouth, et un Congolais, en l'occurrence le chef du village, le ministre de l'Intérieur Raymond Zéphirin Mboulou a indiqué qu'il a écrit au ministre des Affaires étrangères, afin de saisir son homologue de la RDC sur ce climat d'insécurité. «Nous envisageons la convocation d'une session de la commission défense et sécurité couplée à la commission tripartite République du Congo, République Démocratique du Congo et Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), cadre habilité à gérer ces questions. Nous détenons les coupables de ces meurtres. Ils seront traduits devant les tribunaux», a-t-il annoncé.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Affaire Commisimpex : feuilleton judiciaire sans fin

Le feuilleton de la saisie en France du «Falcon 7X du président congolais Denis Sassou-Nguesso» a connu un nouvel épisode, si l'on en croit le journal des informations confidentielles Africa Intelligence. En effet, «un arrêt de la Cour d'Appel de Bordeaux du 29 mars dernier a rejeté le recours de l'avocat du Congo demandant la suspension de la vente de cet appareil», affirme ce journal.

Un meeting de l'opposition interdit à Brazzaville

Il était prévu que le parti d'opposition MR (Mouvement républicain), dont le leader est Destin Gavet, organise un meeting, le 29 mars dernier à Brazzaville, «pour rendre hommage à plusieurs grandes figures congolaises décédées durant des mois de mars». Cette manifestation n'a pas été autorisée par la Préfecture. Et pour cause: elle affirme avoir disposé d'éléments «irréfutables» démontrant «que le meeting était susceptible, non seulement d'écorcher le tissu social, mais aussi de troubler la tranquillité publique».

Le tri se fera au commissariat... après amende !

Curieux ! On ne sait pas ce que les responsables de la police pensent des actes que posent certains de leurs éléments en tenue et armés, procédant, au besoin, à des rafles «injustifiées». Samedi 1^{er} avril dernier, par exemple, une patrouille de la police a fait irruption, rue Mbiemo (ex-Capitaine Tchoredé) à Bacongo (2^e arrondissement de Brazzaville), où des jeunes assistent, impuissants, à une violente querelle de voisinage ayant culminé en rixe furieuse. La police arrive, embarque les mineurs présents et les conduit au Commissariat. Leurs parents doivent acquitter la somme de 24.000 francs CFA pour leur libération. Pratique courante, il paraît, mais pratique réglementaire ?

Le marché Total de Bacongo, une vache à lait ?

Les vendeurs et commerçants exerçant au marché Total de Bacongo estiment qu'on leur soutire trop d'argent à travers les diverses taxes. N'importe quel individu, sur ordre d'on ne sait qui, s'improvise collecteur de taxe avec un carnet en main. Les responsables du marché réagissent, expliquent continuellement aux plaignants les différentes taxes qu'ils doivent acquitter mais le génie des «tracassiers» est sans bornes. Et quand il ne suffit pas, on passe à la violence ! Les juteuses taxes collectées dans le plus grand marché de la capitale arrivent elles seulement au Trésor public ?

L'annonce de la relance d'Ecair était-elle un bluff ?

Au début de cette année, le ministre des Transports et de l'aviation civile, Honoré Sayi, avait montré sa détermination en annonçant pour la fin du mois de mars 2023 la relance des vols d'Ecair, la compagnie nationale de transport aérien qui avait fait faillite. La date butoir étant dépassée, les Congolais scrutent le ciel. La relance annoncée n'est pas encore effective. Depuis lors, c'est le silence radio du côté des officiels : encore une annonce fumeuse.

La fin de la crise du carburant toujours pour bientôt ?

Une pénurie de carburant sévit à Brazzaville et Pointe-Noire, les deux plus grandes agglomérations du pays. Et cela depuis deux mois. Au début, le Gouvernement avait donné des assurances que tout allait rentrer dans l'ordre, très bientôt. Mais, la crise persiste. Le carburant livré dans les stations-services ne dure que quelques jours. Il y a toujours de longues files de voitures en attente aux stations. On attend toujours que la situation s'améliore réellement.

Les ordures de l'avenue de l'OUA

Une montagne d'ordures prospère à quelques mètres de l'espace qui sert de gare routière au marché Total, au croisement avec l'avenue de l'OUA. Tout est jeté n'importe où, n'importe comment à ce croisement. Piétons et automobilistes ont de la peine à y circuler, d'autant moins que des vendeuses n'ont pas trouvé mieux que d'y exercer elles aussi, malgré que ces immondices dégagent une odeur nauséabonde. Où est passée l'entreprise de ramassage des ordures, Avera?

« cé deux z'i ») créée en décembre 1966, absorbée par Honeywell-Bull en 1975, pour devenir CII Honeywell-Bull, puis Bull tout court en 1982.

A deux reprises, des collègues d'Afrique de l'Ouest en séjour à Brazzaville m'ont demandé pourquoi E²C...

En définitive, ceux et celles qui disent E carré C n'ont pas compris au collège la notion du «carré d'un nombre». Ils récitait juste la leçon. Preuve qu'il faut absolument que l'enseignement se fasse dans nos langues locales...

Josué NDAMBA

HUMEUR

E²C

Je veux juste rappeler aux autorités de notre société Energie Electrique du Congo ce qui suit:

1/ Le symbole " au carré " (petit 2 au-dessus d'un chiffre, ex : 10²) signifie que le chiffre annoté de ce symbole doit être mis au carré, en d'autres termes " à la puissance 2 " (ex : 10² = 10x10 = 100). Au collège on nous l'a enfoncé dans la tête: " mettre un nombre au carré, c'est multiplier ce nombre par lui-même ".

C'est différent de l'ad-

dition. L'addition c'est l'opération élémentaire qui consiste à ajouter un nombre à un ou plusieurs autres nombres pour en connaître la somme.

10 + 10 = 20 mais
10² = 100
4 + 4 = 8 mais
4² = 16 (4x4x4x4)

2/ La mise au carré concerne les nombres, pas les lettres. Quand on met une lettre, celle-ci représente tout simplement un nombre non connu (ce qu'on appelle une "inconnue") qu'on va généralement essayer de calculer dans ce

qu'on appelle une équation.

Par exemple si E est un nombre, son carré noté E² est égal à E * E. On peut simplifier avec la notation E² = E * E.

3/ Si les autorités d'Energie Electrique du Congo veulent user de lettre dans leur sigle, alors il faut noter 2EC (deux E C).

Une des premières sociétés en France à avoir vulgarisé cette façon d'énoncer les sigles c'est la Compagnie Internationale pour l'Informatique (CII, sigle prononcé

Contribuer significativement à la dynamique continentale de l'électrification de la sous-région

Le Pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC) a tenu la 24^e session ordinaire de ses organes statutaires, le Comité des experts et le Comité de direction, du 4 au 7 avril 2023, à Brazzaville. La session annuelle du Comité des experts s'est tenue du 4 au 5 avril. Elle a été présidée par Frédéric Manienze, directeur de cabinet du ministre de l'énergie et de l'hydraulique, en présence d'Atadet Azarak Mogro, secrétaire permanent du PEAC, Emile Ngomalé, de la société d'électricité de la République centrafricaine et président sortant du Comité des experts, et Aloyse Ndayikundide, de la régie de production, de distribution d'eau et d'électricité du Burundi, nouveau président du Comité des experts.

Quant à la réunion annuelle du Comité de direction, elle a eu lieu du 6 au 7 avril. Ouverte par Emile Ouosso, ministre de l'énergie et de l'hydraulique, elle s'est déroulée en présence de Fabrice Lusindé Wa Lusangi Kabemba, directeur général de la société nationale d'électricité (SNEL) de la R.D.Congo, président du comité de direction du PEAC, Jean Bruno Danga Adou, directeur général de la société Energie électrique du Congo (E2C), et Atadet Azarak Mogro, secrétaire permanent du PEAC.

Ces deux réunions ont permis aux participants d'analyser et d'adopter des mesures et des décisions visant à apporter une contribution significative, à travers le Pool énergétique de l'Afrique centrale, à la dynamique continentale de l'électrification de la sous-région. Elles ont été, également, une opportunité pour les experts et les membres du Comité de direction d'échanger sur leurs expériences et sur les nouveaux défis du secteur d'électricité.

Le comité des experts a procédé à l'appréciation des dossiers techniques et financiers soumis par le Secrétariat permanent du PEAC, afin d'émettre des avis et suggérer des recommandations à l'endroit du Comité de direction aux fins de décider. Les rapports d'exécution du plan d'action et du budget 2022 ont été passés en revue pour être évalués et permettre l'adoption du plan d'action et du budget 2023.

L'instance de direction a pris des décisions stratégiques, tactiques et opérationnelles pour permettre au Secrétariat permanent du PEAC d'accomplir sa mission de façon efficiente, afin d'accroître les investissements et les échanges d'électricité dans l'espace CEEAC. Les projets intégrateurs prioritaires (PIP) et les projets du programme d'électrification transfrontalière (PPET) ont été retenus, en vue de fournir aux industries et aux populations, de l'électricité fiable à des prix abordables en appui au développement socio-économique.

Les images de la terre prises la nuit, par satellites, montrent que l'Afrique, qui représente 15 % de la popu-

lation mondiale, est le continent le moins électrifié du monde; elle se trouve, par voie de conséquence, confrontée à un défi énergétique majeur. L'énergie électrique est indispensable pour l'industrialisation, la lutte contre la pauvreté, l'aménagement rural, le développement global et durable, ainsi que la coopération et l'intégration régionale. Au cœur du continent africain, l'Afrique centrale, disposant d'environ 58 % du potentiel hydroélectrique africain et d'énormes ressources énergétiques, techniquement et économiquement réalisables, présente malheureusement une situation de déficit énergétique chronique.

A l'ouverture du comité des experts, Emile Ngomalé, président sortant du comité des experts, avait invité ses collègues à une approche d'échange consensuelle, de partage de connaissances et d'expertise. Le secrétaire permanent du PEAC a signalé que «l'année 2023 marque le 20^e anniversaire de la création du Pool énergétique de l'Afrique centrale. Le PEAC, créé par la volonté des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la CEEAC, œuvre inlassablement à la création des conditions les mieux appropriées à la construction d'un marché régional de l'électricité et des services connexes». Frédéric Manienze, dans son allocution d'ouverture, a fait état d'une action en faveur du développement des infrastructures et de l'intégration régionale. «Parmi les actions phares figurent l'accord de coopération dénommée «Boucle de l'amitié énergétique» signé le 6 décembre 2021, à Brazzaville, entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo. Cet accord débouche sur des avancées tangibles avec l'adhésion le 28 février 2023 de la République de l'Angola. La volonté d'améliorer la coopération régionale en matière d'interconnexion électrique est aujourd'hui acquise, se développe, et n'a donc pas besoin d'une autre validation supplémentaire pour être poursuivie».

«Le PEAC constitue le principal vecteur de mutualisation des investissements, de ratio-



Jean Bruno Danga Adou, Emile Ouosso, Fabrice Lusindé Wa Lusangi Kabemba et Atadet Azarak Mogro



Les membres du comité des experts autour de Frédéric Manienze (au milieu, 4^{ème} vers la droite)

nalisation du déploiement des infrastructures nationale et régionales», a précisé Atadet Azarak Mogro, à l'ouverture du Comité de direction.

Jean Bruno Danga Adou, directeur général d'E2C du Congo, dégagant la vision de sa société, a dit: «La vision d'E2C, est d'être une force motrice du secteur électrique, un catalyseur de croissance et un fournisseur d'une énergie fiable et de service de qualité. S'agissant de ses objectifs visés, E2C œuvre pour être en parfaite adéquation avec les objectifs régionaux inhérents au secteur de l'électricité; elle ne ménagera aucun effort pour jouer pleinement sa partition sur le plan régional».

Fabrice Lusindé Wa Lusangi Kabemba a souligné que «c'est de la réalisation physique des projets, qui sont des puissants vecteurs de développement, à la fois, social et économique, que découlera l'amélioration des conditions de vie de nos peuples et notamment, des populations les plus défavorisées par la création d'activités génératrices des revenus et des conditions favorables à l'industrialisation de la sous-région».

«La politique d'intégration économique par l'électricité correspond assurément à la stratégie du développement



Emile Ouosso (au milieu) entouré des membres du comité de direction et des experts

du secteur de l'électricité, impulsée par le Gouvernement. L'intégration économique constitue un facteur de paix, de sécurité et de développement des ensembles sous régionaux», a déclaré Emile Ouosso, ministre de l'énergie et de l'hydraulique de la République du Congo, à l'ouverture du Comité de direction.

Impressions à la fin des travaux du Comité des experts

Emile Ngomalé, président sortant de ce Comité, s'est ainsi exprimé: «J'ai accompli un devoir, celui d'avoir accompagné le PEAC dans différentes acti-

vités qui ont été programmées et soutenues. Le PEAC est en train d'être performant et progresse. Pour cette année, il y aura beaucoup d'activités programmées allant dans le sens, surtout, de mettre en place les organes qui permettront à notre institution d'avoir le même niveau que les autres, comme en Afrique de l'Ouest et de l'Est».

«Le Comité des experts m'a voté comme nouveau président des experts. A ce poste, je dois faire tout le possible pour accomplir ma mission, c'est-à-dire organiser les différentes réunions du Comité

et donner des conseils au secrétaire permanent du PEAC. On essayera de tout faire pour que notre organisation puisse bien se développer. C'est notre devoir», a dit Aloyse Ndayikundide, nouveau président du Comité des experts, de nationalité burundaise, élu pour un mandat de deux ans.

«Le travail a été satisfaisant. Le PEAC a une vision transversale. Les résultats des experts ont été très fructueux et enrichissants. Cela nous a permis d'élaguer et d'éliminer certains projets qui ne sont pas d'envergure transfrontalière ou d'interconnexion, mais plutôt d'envergure nationale, c'est-à-dire à la charge des sociétés d'énergie. 43 projets ont été retenus pour l'année 2023», s'est exprimé Paul Pondi, chef du département administratif et financier du PEAC.

Pour Fabrice Lusindé Wa Lusangi Kabemba, président du Comité de direction, «Les experts ont fait le travail. En ce qui nous concerne directement, nous restons dans la droite ligne de ce que nos chefs d'Etat ont décidé, notamment dans le cadre de la Boucle de l'amitié. Les deux présidents du Congo et de la RDC ont chargé nos ministres et nous, les directeurs généraux des sociétés d'électricité des deux pays, de mettre en œuvre le programme de la Boucle de l'amitié qui devrait apporter de la résilience aux réseaux électriques de nos

GABON

La nouvelle Constitution actée par le Parlement

Réunis en congrès, les députés et sénateurs ont adopté à une grande majorité la nouvelle Constitution révisée. Cette révision est intervenue à la suite de la tenue, en février dernier, d'une concertation politique entre la majorité et l'opposition. Les nouvelles dispositions de la Constitution seront appliquées lors des élections générales: présidentielle, législatives et locales, prévues avant fin 2023.



Le Gabon a voté à une large majorité sa nouvelle Constitution

Le Président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, a clos ce congrès en déclarant: «Mission accomplie». Le sénateur de la majorité Luc Oyoubi a, pour sa part, souligné: «Je pense que nous avons fait le plein des voix. Nous avons obtenu 178 «pour», donc nous som-

mes très satisfaits. Tout le monde a été très discipliné». Sur 198 votants, 8 seulement ont voté non. Au nombre desquels, Albertine Maganga Moussavou, députée de l'opposition: «Pour nous, les choses ont été biaisées dès le départ. L'objectif qui permet d'éviter les lendemains

électoraux de crise, c'est l'amélioration du système électoral. Cet aspect a été annihilé. Donc, nous ne voyons pas l'intérêt d'apporter une quelconque caution à ce qui s'est fait et décidé», a-t-elle déploré.

Les principales modifications apportées à la Consti-

tution sont l'harmonisation de tous les mandats politiques à cinq ans. Celui du Président de la République passe de 7 à 5 ans. Celui des sénateurs de 6 à 5 ans. Et tous les mandats sont renouvelables à volonté. Le deuxième tour de l'élection présidentielle a été supprimé.

Pour le reste, il est attendu la promulgation de cette réforme par le Président Ali Bongo Ondimba, car elle doit s'appliquer aux élections générales de 2023. Cette réforme avait été validée lors des concertations politiques de février entre le pouvoir et une partie de l'opposition, puisque certaines formations avaient boycotté ces concertations.

Alain-Patrick MASSAMBA

KENYA

Lancement du premier satellite opérationnel

Un satellite entièrement conçu par une équipe de chercheurs kenyans a été envoyé dans l'espace, lundi 10 avril 2023, par la compagnie Space X TAIFA I, (Nation I en swahili), depuis l'une de ses bases en Californie, aux Etats-Unis. C'est le premier satellite opérationnel du Kenya.



Le Kenya vient de lancer son premier satellite

Selon le ministre kenyan de la Défense, Monica Juma, «c'est une étape importante pour le programme spatial du Kenya qui devrait stimuler son économie spatiale naissante».

Actuellement frappé par une sécheresse sévère, la mission Taifa I permettra d'aider le Kenya à faire face à ces catastrophes naturelles. Ce satellite, une fois en orbite, fournira des données pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles, eaux et forêts.

TAIFA I ne sera pas le seul satellite africain à tourner au-dessus de la terre. D'après Space in Africa, une société nigériane, en 2022, treize pays ont fabriqué 22 satellites. Et c'est l'Egypte qui a été le premier pays du continent à envoyer un satellite dans l'espace en 1998.

A.-P. MASSAMBA

RD CONGO

La proposition de loi sur «la congolité» rappelle «l'ivoirité»

Retournée il y a près de deux ans, une proposition de loi controversée sur la nationalité, considérée par l'opposition comme un moyen de barrer la route à certains candidats à la présidentielle, vient de reprendre corps dans le débat en RD Congo, où des élections sont prévues en décembre prochain.



Noël Tshiani porte une proposition de loi qui fait craindre

Certains observateurs comparent «la congolité à l'ivoirité», prônée par l'ancien Président ivoirien Henri Konan Bédié pour empêcher Alassane Ouattara de se présenter à l'élection présidentielle. Ce qui a fortement détérioré le tissu sociopolitique de la Côte d'Ivoire après la mort du Président Félix Houphouët Boigny. Le porte-parole du Gouvernement, Patrick Muyaya, s'est exprimé sur cette proposition initiée par Noël

Tshiani, député de la majorité présidentielle. Il l'a défendue et la proposition de loi sur la «congolité», qui veut interdire l'accès aux fonctions de président et autres fonctions régaliennes aux Congolais ayant un parent étranger. Une

proposition dénoncée par l'opposition et la société civile.

Le 9 avril, le Cardinal Fridolin Ambongo y est aussi allé de ses critiques contre cette loi. Une prise de position qui a immédiatement suscité la réponse du gouvernement

le 10 avril, par la voix de son porte-parole. Patrick Muyaya a dénoncé ces réactions arguant qu'il ne s'agit que d'un exercice démocratique. Le ministre de la Communication indique que le gouvernement n'est aucunement lié à cette initiative qui pourrait ne pas aboutir.

Patrick Muyaya a expliqué que «l'agenda de l'Assemblée nationale est particulièrement chargé. Et si on ne l'alignait pas, d'ici la fin de la session, que diriez-vous? Je me réserve d'ailleurs de rappeler à ce sujet le point de vue du Président de la République, qui est bien connu. Et lorsque nous parlons par exemple du processus électoral, le Président a rappelé qu'il s'assurait que tous les Congolais puissent avoir le droit de participer. Vous ne pouvez pas priver un député de l'idée de dire: «Voilà, c'est peut-être l'occasion de vider ça une bonne fois pour toutes». Qui vous dit que l'Assemblée nationale va l'adopter?», a-t-il conclu.

Gaule D'AMBERT

TCHAD

Des prisonniers graciés et libérés

Environ 259 hommes, essentiellement des jeunes, sont sortis de prisons, samedi 8 avril 2023. Ils avaient été graciés par le Président de la République, Mahamat Déby, le 27 mars dernier.

Détenus pendant cinq mois, les 259 hommes se sont vu remettre au ministère de la Justice un certificat de libération. Ils avaient été arrêtés le 20 octobre, lors de la journée de manifestation contre le pouvoir réprimé dans le sang que les Tchadiens ont rebaptisée «Jeu-di noir». Puis, le 2 décembre, lors d'un procès de masse organisé sans avocats dans la prison de Koro Toro, tous avaient été condamnés à des peines allant de deux à trois ans de prison fermes, «pour attroupement non autorisé, destruction de biens, incendie volontaire, violences et voies de faits, coups et blessures volontaires et troubles à l'ordre public». Président de la Commission nationale des droits de l'homme, Mahamat Ibedou a salué ces grâces et libérations, tout en appelant le Chef de l'Etat à aller encore plus loin. «Cette grâce présidentielle est tombée à point nommé dans le cadre



Des prisonniers tchadiens enfin libres

de la mise en place d'une transition apaisée. Nous avons besoin de ce genre d'actes qui est susceptible de décriper le climat dans le cadre de la transition», a-t-il réagi.

Cette vague de libérations est la deuxième en une semaine. Mercredi 5 avril, 380 rebelles du Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (FACT) avaient trouvé la liberté après avoir également été

graciés. Ils avaient été condamnés à la prison à vie, notamment pour le meurtre au front de l'ancien Président Idriss Déby Itno en 2021.

L'opposant Succès Masra a fait savoir que, le seul crime commis

par ces prisonniers, «c'est d'avoir exigé la justice et l'égalité. Et qu'ils ne représentaient même pas 25% arrêtés et portés disparus dont nous exigeons toujours la libération».

D'après les autorités, 139 personnes sont toujours emprisonnées, en attente de jugement.

Alain-Patrick MASSAMBA

ANNONCE

Dans le cadre de la célébration du 140^{ème} anniversaire de l'évangélisation du Congo, le Groupe interdisciplinaire de recherches sur l'Eglise et la société (GIREs) organise samedi 22 avril 2023, à 8h30, sous le haut patronage de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), des conférences-débats sur le thème: «Education et évangélisation au Congo-Brazzaville: Bilan, défis et perspectives».

Ces conférences se tiendront dans la salle de conférence de l'hôtel ACERAC (derrière la cathédrale Sacré-Cœur - impasse Bayardelle) et s'articuleront autour de deux panels qui auront respectivement pour thèmes: «L'évangélisation du Congo: repères, défi de la foi, nouvelles perspectives», «L'éducation catholique - d'hier à aujourd'hui: Le système éducatif aux prises avec la réalité sociale».

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG, Notaire à Pointe-Noire, République du Congo, en son Etude sise Avenue Charles De Gaulle (au-dessus des Ets JAKANE, à côté du restaurant JAIPUR, en diagonale de PARK N SHOP), Boîte Postale: 1161, Téléphone: (242) 05.523.85.38; 06.631.74.01.

INSERTION LEGALE

Le Notaire ci-dessus nommé a, suivant acte authentique, reçu le dix-sept mars deux mille vingt-trois, enregistré folio 057/6 no 0567, procédé à la création de la société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée à caractère pluripersonnel;
Dénomination: «BARAKA»;

Objet: La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous pays:

- Vente mèches de cheveux ;
- Vente détergents ou produits d'hygiène;
- Vente de produits alimentaires;
- Vente de matelas et mousse.

Capital: FRANCS CFA UN MILLION (1.000.000);

Siège: Quartier O.C.H., en face de Pharmacie Château, Téléphone: 04.458.70.34, Pointe-Noire, République du Congo ;

Gérance: Par les Sieurs Ali DIB et Ali BAWAB ;

R.C.C.M: La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2023-B-00382.

Pour avis,
Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG.

FASUCE

Léon Juste Ibombo quitte la présidence du Fonds avec satisfaction

En conseil des ministres au mois de mars dernier, le président de la République Denis Sassou Nguesso avait instruit que le président du comité du Fonds pour l'accès et service universels des communications électroniques (FASUCE) soit une personne autre qu'un ministre. Face à cette instruction, les administrateurs ont convoqué le 3 avril 2023 une session extraordinaire pour voir les localités à couvrir en urgence. Elle a été présidée par Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, président du comité du Fonds, qui a dit au revoir à ses collaborateurs du Fonds.



Ministre Léon Juste Ibombo

Le ministre s'est dit satisfait du bilan réalisé. En trois ans d'exercice, 153 localités ont été connectées, soit 250.000 habitants et 19 établissements scolaires et universitaires ont été dotés en salles multimédias. «Il y a cette volonté du Gouvernement de

faire en sorte que nous puissions accomplir la feuille de route du président de la République. Nous avons aussi planché sur certaines localités rurales comme kounzoulou, dans le département du Pool, où il y a un développement agricole; dans la Cuvette, et dans la Likouala», a indiqué Léon Juste Ibombo.

Il a demandé aux administrateurs de redoubler d'efforts et de continuer à offrir aux populations la couverture en communications électroniques.

«L'accompagnement des populations rurales c'est d'abord d'implanter les antennes ou infrastructures. Une fois implantées, une économie informelle va se créer dans ces localités. Nous travaillerons pour que la plupart des localités dans notre pays soient connectées», a-t-il souligné.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

RECENSEMENT GÉNÉRAL

Sensibiliser la population pour la bonne réussite de l'opération

Ouvrons nos portes au recensement», tel a été l'invite de Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, face aux corps diplomatiques, administrateurs-maires d'arrondissement et aux responsables des confessions religieuses. C'était le 6 avril 2023. Le Gouvernement organise du 25 avril au 24 mai 2023, le 5e recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5), l'Institut national de la statistique (INS) va procéder au comptage physique de la population.



Les responsables des confessions religieuses et les administrateurs-maires

«Toute personne vivant sur le territoire congolais doit être comptée: les Congolais y compris les populations autochtones, les étrangers, les enfants, les femmes, les jeunes, les sans-emplois, toutes les catégories formant notre société. Ce recensement est gratuit. Il n'a qu'un seul objectif, celui de mieux planifier notre avenir commun dans tous les domaines de la vie sociale et économique», a indiqué Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas.

Ce recensement, a ajouté la ministre, va donc permettre au Congo de disposer des données fiables sur l'effectif globale de sa population, ses caractéristiques sociales démographiques et géographiques afin de garantir le succès de la plus grande enquête statistique du Congo. «L'hospitalité légendaire de chacun d'entre nous est sollicitée, le sens élevé de responsabilité de chacun d'entre nous est attendu. Il faut ouvrir grandement les portes de nos ménages et répondre avec sincérité aux agents recenseurs qui réaliseront dans un respect mutuel cette importante opération de comptage», a-t-elle souligné.

Germain Loubota, l'un des leaders des confessions religieuses, a déclaré: «Nous avons été conviés par la ministre du Plan pour sensibiliser la population sur l'intérêt de ce recensement, mais aussi sur son déroulement qui va se passer sur une période d'un mois. La population doit être accueillante aux agents recenseurs qui vont arriver chez eux. En tant que responsables des confessions religieuses nous allons relayer cette information pour la bonne réussite de cette opération».

Pour l'ambassadeur du Gabon au Congo, René Makongo, il s'agit d'un défi à relever. «Chaque pays a le devoir de connaître le nombre de sa population, d'habitation et de mettre en place les structures pour que les populations vaquent à leurs occupations. Notre rôle est de sensibiliser nos compatriotes afin de se plier aux recommandations du pays d'accueil, de répondre aux questions et d'être disponibles aux agents recenseurs».

A.NK.-K.

FINANCES PUBLIQUES

S'assurer de la fermeture des comptes publics à LCB BANK et reverser les avoirs éventuels au trésor public

Convoquée par décision de son président Joseph Mana Foufoua, la 3^e session ordinaire budgétaire de la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR) s'est tenue du 28 mars au 6 mars 2023 à Brazzaville. A l'issue des travaux, l'assemblée plénière a, entre autres, recommandé de: s'assurer de la fermeture des comptes des entités publiques irrégulièrement ouverts dans les livres de LCB BANK et du reversement des avoirs éventuels au trésor public; étendre cet exercice aux autres banques commerciales.

La répartition des affaires à traiter, sous l'autorité du président de la CNTR, s'est faite en deux groupes de travail. Le groupe n°1 constitué de: André Kamba, Samuel Nsikabaka, Sylvain Elenka, et Alain Rodrigue Yilali, a examiné les affaires ci-après: le projet de rapport annuel 2022 de la CNTR; le projet de rapports de missions des sous-commissions ad hoc; le projet de rapport sur la relecture du code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques. Le groupe n°2 composé de: Pierre N'Gaka, Victor Loumouamou, Paul Joseph Kampakol-Obana, Athanase Ngasaki, a planché sur les affaires suivantes: le projet de rapport financier 2022, le projet de programme d'activités 2023, le projet de plan de travail annuel (PTA) 2023, le projet de budget exercice 2023 et le projet de plan de communication pluriannuel. Les travaux en groupes se sont déroulés pendant cinq jours au siège de la CNTR, selon le programme établi. Les affaires soumises aux groupes de travail ont été par la suite débattues en plénière pendant deux (2) jours. Sur l'ensemble des travaux, il ressort que le rapport annuel d'activités 2022, le projet de programme d'activités 2023, le plan de travail annuel budgétisé

(PTAB) 2023, le budget ont été adoptés avec amendements. Ce dernier est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de deux milliards trois cent soixante-dix-huit millions trois cent soixante-quatorze mille



Les commissaires après la clôture de la 3^e session ordinaire

(2 378 374 000) FCFA, soit une augmentation de 64% par rapport au budget de l'exercice 2022. Enfin, le plan de communication pluriannuel de la CNTR a été adopté sans amendements. En outre, l'assemblée plénière des membres s'est prononcée de la manière suivante: pour la mission d'enquête sur les fonds COVID-19 et fonds national de solidarité, il importe de poursuivre l'enquête par l'audition des acteurs impliqués dans la gestion de ces fonds; concernant la mission d'enquête sur la gestion des subventions de l'Etat



Pendant la séance de clôture

et autres fonds mis à disposition des ministères des enseignements sur la période 2019-2021. Ce rapport a été adopté. Cependant, le rapport d'étape de Brazzaville et celui de l'intérieur du pays doivent être présentés dans un document unique. Pour ce qui est de la mission d'enquête sur la mobilisation et la gestion des ressources de la Caisse d'Assurance Maladie Universelle (CAMU), cette mission est en cours d'exécution. Le rapport d'étape relatif à cette mission est renvoyé au bureau pour compétence.

Entre autres recommandations formulées au terme des travaux par les membres de la Commission: présenter dans un document unique les deux (2) rapports des missions d'enquête relatives à la gestion des subventions allouées aux ministères des enseignements; demander au ministre des finances de faire obligation à LCB-Bank de procéder à la fermeture du compte Etat ouvert dans ses livres et de reverser le solde existant au Trésor public; vérifier auprès des banques commerciales l'effectivité de la fermeture des comptes des administrations publiques; procéder à la régularisation des lignes budgétaires par transfert de crédits; procéder à la tenue et à la mise à jour des documents comptables et financiers des exercices 2021 et 2022; mettre en place une cellule d'audit interne; procéder à la finalisation du manuel de procédures administratives et financières; tenir des fiches de suivi de consommations de crédits; etc.

Marcellin MOUZITA

FINANCES

L'Assemblée nationale veut sécuriser les finances de l'Etat

La Commission Economie, finances et contrôle de l'action budgétaire de l'Assemblée nationale a tenu mercredi 5 avril 2023, au siège de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPC) à Brazzaville, une rencontre avec des responsables d'administrations publiques. Direction générale du budget; direction générale des impôts et des domaines; transports terrestres et autres ont été conviés à évaluer la mise en œuvre de la loi de finances 2023. Cette loi préconise la dématérialisation des services publics, en utilisant le numérique avec l'outil informatique, afin de sécuriser les recettes de l'Etat et maximiser la contribution au budget de l'Etat.

La réunion a été conduite par Maurice Mavoungou, président de la Commission Economie, finances et contrôle de l'action budgétaire, en présence de Louis Marc Sakala, directeur général de l'ARPC. Les conclusions de la rencontre ont fait ressortir qu'en dépit des difficultés, parfois d'ordre financier, les services publics sont engagés dans l'application des dispositions de cette nouvelle loi de finances pour que les administrations apportent les résultats attendus par le législateur. Le président de la Commission a rappelé que la loi, qui court depuis le 1er janvier, comporte des avancées technologiques. «Il y a des applications qui donnent satisfaction, notamment le hub numérique, le timbre électronique. Nous sommes dans une nouvelle



Maurice Mavoungou

phase pour étendre toutes ces applications à d'autres secteurs». «La volonté exprimée par la Commission Economie et finances, c'est d'éviter l'utilisation des espèces et les paiements par chèque. Que tout ceci soit dématérialisé au profit du trésor



Les représentants des administrations publiques

public. Sur les garanties de ce système, l'ARPC est un outil technique de la République qui est appelé à rendre service à la République, chaque fois en cas de besoin». A son tour, Louis Marc Sakala, directeur général de l'ARPC, s'est réjoui du travail abattu: «A trois mois, nous sommes dans la phase où nous mettons en place tout ce qui a été demandé. Nous désignons le nouveau système qui va être mis en place. Nous sommes en train de corriger les erreurs du précédent système. Je suis pour ma part satisfait de l'évolution du travail bien que les mois à venir, c'est-à-dire le

trimestre qui commence, va être celui le plus crucial pour aller vers le concret pour sortir de la phase d'études et aller dans une phase de mise en place du système». Les différents projets évoqués, il y a celui de la mise place de la facture normalisée, l'évolution du projet timbre électronique, l'évolution des projets précédemment mis en place comme celui du hub numérique. «A notre niveau, nous pouvons garantir que nous ferons tout, ce qui est de notre pouvoir, pour que l'ensemble de ces projets arrive à son aboutissement», a rassuré Louis Mars Sakala.

Philippe BANZ

Les agents recenseurs vont enfin passer à l'œuvre

Dans le cadre de la mise en œuvre du 5° recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5), les agents recenseurs répartis dans tous les arrondissements et districts du pays ont renforcé leur savoir-faire et garantir leur savoir-être le 4 avril 2023. C'était au cours du lancement de leur formation par Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la statistique et de l'Intégration régionale.



Une vue de l'assistance

Pour la ministre, le comptage physique de chacun est l'étape la plus cruciale du RGPH, puisqu'elle forme la base de l'estimation attendue de l'effectif de la population. La bonne exécution du dénombrement principal est capitale pour le succès du RGPH. Elle repose essentiellement sur la qualité du personnel de terrain, notamment les agents recenseurs menés à réaliser ce comptage physique. Dans le cadre de ce dénombrement principal, a-t-elle indiqué, l'agent recenseur est le responsable de la collecte des données dans la zone de dénombrement où il est affecté. Il est chargé notamment de participer à la sensibilisation des populations, réaliser l'énumération des ménages et recueillir les informations auprès des ménages. Mme Ingrid Ebouka-Babackas a rappelé que le Gouvernement a déjà eu à réaliser précédemment quatre recensements: 1974, 1984, 1996 et 2007. En 2017, il s'était de nouveau engagé dans une nouvelle opération

malheureusement avortée du fait de contraintes financières particulièrement insurmontables au regard du budget à mobiliser. Deux années plus tard, en application du décret n°2019-130 du 17 mai 2019, portant organisation du RGPH-5, le Gouvernement repart de l'avant malgré la pandémie qui s'est invitée comme un frein en 2020 et 2021, pour franchir avec succès les trois étapes préalables au dénombrement principal: les activités préparatoires, la phase pilote (cartographie et dénombrement pilotes) et la cartographie censitaire. De son côté, le représentant résident du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Victor Ratoko, a souligné que la qualité des données d'un recensement est fortement tributaire de la qualité du travail des agents recenseurs. La qualité du travail des agents dépend, quant à elle, de la qualité de leur formation. Après la formation des superviseurs qui s'est déroulée sur le plan théorique que pratique, le

représentant reste confiant que ces agents seront bien outillés à leur tour pour une opération de collecte réussie. Le représentant résident de la Banque mondiale par intérim, Francis Tasha Venayen, a déclaré que le RGPH-5 est une opération stratégique qui vient combler un gap criard en données statistiques essentielles pour la planification d'un développement durable au Congo. Les résultats du dénombrement, a-t-il dit, permettront au Gouvernement, aux acteurs économiques et partenaires au développement de connaître l'effectif de la population, sa répartition à travers le territoire national. A noter que la formation a été organisée avec l'appui technique de l'UNFPA et financière de la banque mondiale. Le programme de formation avait prévu des séances théoriques et pratiques sur support papier et sur tablette

Aybienevie
N'KOUKA-KOUISSA

Les partenaires publics et privés s'engagent à soutenir le recensement

Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, a échangé tour à tour le 4 avril 2023 avec les responsables des différents conseils consultatifs nationaux (de la société civile, de la femme et de la jeunesse), avec Ayam Moussa, directeur de la société de téléphonie mobile Mtn et avec Mme Emilienne Raoul, présidente du Conseil économique social et environnemental (CESE). Ces échanges sont inscrits dans la mise en œuvre effective du 5° recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5).



La ministre Ebouka-Babackas s'entretenant avec les responsables des différents...

Le secrétaire exécutif du conseil consultatif de la société civile, Germain Céphas Ewangui, au nom de tous les conseils consultatifs nationaux, a salué l'initiative du ministre du Plan, d'associer les différents acteurs. Concernant la grande opération du RGPH, chacun doit jouer sa partition et tous les Congolais ont intérêt au succès de cette opération. «Nous avons un pays en quête de développement; pour y avancer sur ce chemin, il faut avoir des partenaires au développement. Ces partenaires ont besoin des données et on ne peut les avoir qu'à travers un recensement de cette envergure. Le recensement antérieur date de plusieurs décennies. Mme le ministre met tous les atouts de son côté pour que cette opération soit un succès», a-t-il dit.

Les conseils consultatifs nationaux ont accepté de se joindre à l'action de la ministre et interpellé



... conseils consultatifs nationaux et la présidente du CESE

la conscience nationale, a déclaré Céphas Ewangui. Dans cette même optique, le directeur de la société de téléphonie mobile Mtn, Ayam Moussa, a rassuré Mme Ebouka-Babackas que sa société est prête à accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre du RGPH-5. Elle va offrir le bon service de communication de connectivité, car la société a des infrastructures nécessaires de couverture et de communication. Le CESE, à son tour, va aussi

s'impliquer dans cette marche, a annoncé Louis Patrice Ngnon, rapporteur du CES. «La CESE s'implique aux côtés des autres institutions dans ce travail amorcé par le ministre du Plan. Nous l'avons exhortée à poursuivre cet effort et qu'on lui donne les moyens. Il faut que le pays accompagne le ministère du Plan pour qu'au terme des délais fixés, nous puissions avoir des résultats à travers une bonne restitution», a-t-il dit.

A.NK-K

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°419/2023/BZ-C INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Quartiers
1	29937 du 03-03-23	Sect P10, bloc 39; Pile 2bis (ex.12); Sup: 241,42m2	24BIS, RUE MOUSSANA	5-BZV	24BIS, RUE MOUSSANA
2	29779 du 27-01-23	Sect P5, bloc 14; Pile 11; Sup: 395,94m2	107, RUE MAKOTOPOKO	4-BZV	107, RUE MAKOTOPOKO
3	29935 du 03-03-23	Sect U, bloc 131; Pile 2bis; Sup: 157,66m2	252BIS, AVENUE DES RAILS (QUARTIER MPILA)	5-BZV	252BIS, AVENUE DES RAILS (QUARTIER MPILA)
4	29772 du 27-01-23	Sect P10, bloc 97; Pile 11 (ex.05); Sup: 200,47m2	31, RUE EWO	5-BZV	31, RUE EWO
5	29392 du 09-11-22	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 1.600,00m2	QUARTIER KINTELE	POOL	QUARTIER KINTELE
6	29904 du 23-02-23	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 610,02m2	RUE SAINT ROGER LETSA (QUARTIER ACADEMIE)	9-BZV	RUE SAINT ROGER LETSA (QUARTIER ACADEMIE)
7	29848 du 10-02-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup: 150.000,511m2 soit 15ha00a00ca	VILLAGE ODZIBA	POOL	VILLAGE ODZIBA
8	29850 du 10-02-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup: 100.473,645m2 soit 10ha04a73ca	VILLAGE ODZIBA	POOL	VILLAGE ODZIBA
9	29849 du 10-02-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup: 100.473,645m2 soit 10ha04a73ca	VILLAGE ODZIBA	POOL	VILLAGE ODZIBA
10	29847 du 10-02-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup: 150.000,511m2 soit 15ha00a00ca	VILLAGE ODZIBA	POOL	VILLAGE ODZIBA
11	29799 du 02-02-23	Sect J, bloc 47; Pile 01; Sup: 282,57m2	QUARTIER O.C.H HOPITAL GENERAL IMMEUBLE N°C4-4	3-BZV	QUARTIER O.C.H HOPITAL GENERAL IMMEUBLE N°C4-4
12	30002 du 14-03-23	Sect P16, bloc 88; Pile 02; Sup: 335,67m2	94BIS, RUE MBE	6-BZV	94BIS, RUE MBE
13	29291 du 12-10-20	Sect U, bloc 63; Pile 15bis; Sup: 144,40m2	3, RUE MOUKONGOLO (Q. 61 NGOTALA M'PILA)	6-BZV	3, RUE MOUKONGOLO (Q. 61 NGOTALA M'PILA)
14	30000 du 14-03-23	Sect P9, bloc 62; Pile 9 bis (ex.14); Sup: 335,11m2	73BIS, RUE BALLOYS	5-BZV	73BIS, RUE BALLOYS
15	30025 du 20-03-23	Sect P1, bloc 43; Pile 2; Sup: 656,40m2	4BIS, RUE BANZIRIS	3-BZV	4BIS, RUE BANZIRIS
16	29515 du 13-12-22	Sect P7suite, bloc 62; Pile 23; Sup: 408,53m2	17, RUE CELINE NGOUABI (Q. DIX MAISONS)	4-BZV	17, RUE CELINE NGOUABI (Q. DIX MAISONS)
17	29868 du 15-02-23	Sect P3, bloc 14; Pile 13; Sup: 215,00m2	83BIS, RUE KOUYOUS	3-BZV	83BIS, RUE KOUYOUS
18	29838 du 09-02-23	Sect P10, bloc 83; Pile 07; Sup: 303,89m2	48, RUE MPANGALA	4-BZV	48, RUE MPANGALA
19	29897 du 21-02-23	Sect P1, bloc 51; Pile 22bis (ex.18); Sup: 149,50m2	4BIS, AVENUE MAYA-MAYA	3-BZV	4BIS, AVENUE MAYA-MAYA
20	29910 du 28-02-23	Sect P4, bloc 29; Pile 18bis (ex.9bis); Sup: 163,84m2	57BIS, RUE FRENCEVILLE	4-BZV	57BIS, RUE FRENCEVILLE
21	29880 du 17-02-23	Sect P13C, bloc 22; Pile 02qnter; Sup: 172,26m2	52, AVENUE MAYAMA (EX. RUE ABIA) CITE DES 17	7-BZV	52, AVENUE MAYAMA (EX. RUE ABIA) CITE DES 17
22	29373 du 07-11-22	Sect P6, bloc 37; Pile 01bis; Sup: 183,10m2	166, RUE LENINE	5-BZV	166, RUE LENINE
23	29853 du 13-02-23	Sect AT, bloc 22; Pile 10 et 11; Sup: 794,00m2	84 ET 86, RUE NKOUA EDOUARD (QUARTIER LA BASE)	4-BZV	84 ET 86, RUE NKOUA EDOUARD (QUARTIER LA BASE)
24	29457 du 25-11-22	Sect -, bloc -, Pile 6; Sup: 400,00m2	QUARTIER 2 NGAMBIO	POOL	QUARTIER 2 NGAMBIO
25	30016 du 17-03-23	Sect P9, bloc 61; Pile 20 (ex. 08); Sup: 537,38m2	49, RUE BALLOYS	5-BZV	49, RUE BALLOYS
26	29771 du 27-01-23	Sect P12, bloc 66; Pile 14 (ex.25); Sup: 178,81m2	25, RUE BONGA	6-BZV	25, RUE BONGA
27	29717 du 17-02-23	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 400,00m2	QUARTIER CASE BARNIER (SADELM)	7-BZV	QUARTIER CASE BARNIER (SADELM)
28	29865 du 15-02-22	Sect P1, bloc 41; Pile 07 (ex.9); Sup: 479,65m2	3, RUE MBAKAS	3-BZV	3, RUE MBAKAS
29	30003 du 13-03-23	Sect P13C, bloc 142; Pile 16bis; Sup: 203,41m2	20, RUE MALEKE	7-BZV	20, RUE MALEKE
30	27566 du 25-08-21	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 410,60m2	5, RUE ALAIN KASALO (Q.BILOLO-ACADEMIE)	9-BZV	5, RUE ALAIN KASALO (Q.BILOLO-ACADEMIE)
31	30005 du 15-03-23	Sect -, bloc -, Pile 9; Sup: 203,18m2	QUARTIER 9 UNIVERSITE D.S.N	POOL	QUARTIER 9 UNIVERSITE D.S.N
32	29864 du 15-02-23	Sect P13C (ex.P13), bloc 150; Pile 6 (ex.2084); Sup: 199,69m2	3BIS, RUE DJOUELI	7-BZV	3BIS, RUE DJOUELI
33	29968 du 08-03-23	Sect P8, bloc 129; Pile 15 (ex.8); Sup: 190,57m2	99, RUE DOLISIE	4-BZV	99, RUE DOLISIE
34	29997 du 14-03-23	Sect P13C (ex.P13), bloc 124 (ex.T); Pile 20 (ex.230-231); Sup: 1.143,76m2	RUE NGAVOUKA ET RUE BOFILI (QUARTIER MOUKONDO)	7-BZV	RUE NGAVOUKA ET RUE BOFILI (QUARTIER MOUKONDO)
35	29456 du 25-11-22	Sect -, bloc -, Pile -, Sup: 30.000m2 soit 3h	VILLAGE YIE	POOL	VILLAGE YIE
36	29798 du 02-02-23	Sect P10, bloc 61; Pile 03; Sup: 292,80m2	38, RUE TSABA	4-BZV	38, RUE TSABA
37	29867 du 15-02-23	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 401,72m2	QUARTIER NGAMBAMOU	POOL	QUARTIER NGAMBAMOU
38	22389 du 03-11-20	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 399,95m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	QUARTIER ISSOULI
39	29415 du 15-11-22	Sect P6, bloc 25; Pile 10; Sup: 207,873m2	63, RUE MVOUTI (QUARTIER SOFFI)	5-BZV	63, RUE MVOUTI (QUARTIER SOFFI)
40	29870 du 15-02-23	Sect BG, bloc 84; Pile 03; Sup: 399,77m2	11, RUE MAYELA (QUARTIER 903 NKOMBO MATARI)	9-BZV	11, RUE MAYELA (QUARTIER 903 NKOMBO MATARI)
41	29584 du 27-12-22	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 623,70m2	QUARTIER CAMPEMENT (PK 45)	POOL	QUARTIER CAMPEMENT (PK 45)
42	29919 du 1er-03-23	Sect P8, bloc 11; Pile 19; Sup: 256,21m2	26, RUE KIKOUMBA	4-BZV	26, RUE KIKOUMBA
43	30058 du 30-03-23	Sect B, bloc 03; Pile 03; Sup: 800,00m2	QUARTIER NKIENI (ZONE CSI OKO) GAMBOMA	PLATEAUX	QUARTIER NKIENI (ZONE CSI OKO) GAMBOMA
44	29840 du 10-02-23	Sect P14, bloc 159; Pile 6; Sup: 447,95m2	13, RUE MOUSSAKANDA (MIKALOU)	5-BZV	13, RUE MOUSSAKANDA (MIKALOU)
45	29555 du 23-12-22	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 797,27m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	QUARTIER NDIBOU

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 06 avril 2023

Le Chef de Bureau, Gilbert MBANDZA

MESSE CHRISMALE DANS L'ARCHIDIOCESE D'OWANDO

Les prêtres ont renouvelé leurs engagements sacerdotaux à Oyo

A l'issue de leur retraite à Mouembe près de Tchikapika, les membres du clergé d'Owando et leur pasteur, Mgr Victor Abagna Mossa se sont retrouvés à Oyo pour la messe chrismale. Anticipée pour des raisons pastorales, cette messe a été célébrée jeudi 30 mars 2023 en l'église Notre-Dame de l'Assomption. Elle était animée par les élèves du collège Saint Zygmunt Gorzowski tenu par les soeurs de Saint Joseph de Cracovie. D'ordinaire, cette messe se célèbre en la cathédrale Christ-Roi d'Owando, paroisse de l'évêque, comme le veut la tradition de l'Eglise.

La messe chrismale dans l'archidiocèse d'Owando a clôturé la retraite des prêtres débutée lundi 27 mars à la grotte Notre-Dame de Lourdes de Mouembe, près de Tchikapika, à quelques kilomètres d'Oyo, qui avait pour prédicateur l'abbé Benjamin Okogna, vicaire

de sa paroisse. Dans son mot de bienvenue, il a, au nom de l'équipe presbytérale et de ses chrétiens souligné que c'est pour la première fois que l'évêque et le clergé d'Owando se retrouvent à Oyo pour cette célébration. Dans son homélie (Is 61,1-3.6-9; Ps 88; Ap 1,5-8; Lc 4,16-21),



L'archevêque entouré des membres de son presbytérium



Vue extérieure de la splendide grotte de Mouembe



Les membres du clergé d'Owando en procession d'entrée

général de Ouessou. La retraite a eu pour thème: «Repenser l'évangélisation à la lumière des béatitudes».

Au cours de la messe, l'abbé Gervais Protais Yombo, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo depuis quatre ans, a exprimé sa joie de se sentir honoré par le choix

Mgr Victor Abagna Mossa a fixé le peuple de Dieu sur la célébration de façon anticipée de cette messe. Il s'est entre autres appesanti sur le renouvellement des promesses ou engagements sacerdotaux pris par les prêtres le jour de leur ordination, «afin d'être fidèles intendants de Dieu; fidèles ministres du Christ pour

mieux conduire le peuple de Dieu», ainsi que pour lui l'évêque «afin qu'il sache incarner sa place de pasteur comme voulu par le Christ».

Pendant cette messe, comme le recommande l'Eglise, l'évêque a béni les huiles saintes: l'huile des malades, l'huile des catéchumènes et le Saint-Chrême.

Il a remercié le peuple de Dieu et particulièrement l'abbé Benjamin Okogna, prédicateur de la retraite. Dans le cadre de la célébration très prochaine des 140 ans de l'évangélisation du Congo, Mgr Abagna a donné quelques indications sur ces festivités qui débiteront à Owando le 14 mai, avant de se poursuivre à Pointe-Noire et de connaître leur épilogue à Brazzaville en juin de cette année. Il a également donné des directives à ses prêtres pour devenir d'autres Jésus Christ pour les peuples vers lesquels ils sont envoyés. Mgr Abagna a par ailleurs exalté la splendide grotte de Mouembe dont le projet a été inspiré par Julia Nicole la défunte épouse Bouya. Grotte qui a été bénie l'an dernier en présence de trois évêques du Congo, du Premier ministre Anatole Collinet Makosso qu'accompagnait son épouse et de son constructeur Jean Jacques Bouya.

Cette année, l'archevêque d'Owando et ses prêtres se sont donné rendez-vous à la grotte de Mouembe, où pendant trois jours, ils étaient réunis dans cet édifice bâti majestueusement dans la concession du ministre Jean Jacques Bouya. Ils y ont été abondamment nourris des enseignements du prédicateur, qui leur a permis de contempler et revisiter la figure du prêtre dans la dynamique de l'évangélisation. Parmi les prêtres, il y en avait ceux résidant momentanément hors du diocèse.

Aristide Ghislain NGOUMA

INVITATION

A l'occasion de la messe d'envoi pour la célébration des 70 ans du séminaire Saint Pie X de Makoua, que présidera Mgr Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando samedi 15 avril 2023, à 16h, en l'église Saint Jean Baptiste de Talangaï, les anciens de la colline inspirée (séminaire Saint Pie X, cours normal, juvénat Sainte Marie, collège Champagnat, lycée Salvador Allendé) et toutes les personnes intéressées sont tous invités à y prendre part.

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Une messe pour les 46 ans de la mort du Président Alphonse Massamba-Débat

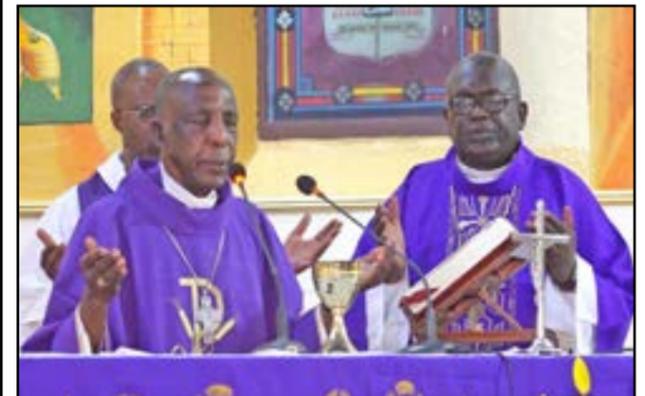
Quarante-six ans après sa disparition, le Président Alphonse Massamba-Débat, continue de marquer la mémoire collective par son œuvre, son humilité et son patriotisme. Pour honorer sa mémoire, mais aussi celle de son fils Robert Massamba-Débat, décédé il y a peu, une messe d'action de grâces pour le repos de leurs âmes, a eu lieu, en l'église cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, jeudi 30 mars 2023. Elle a été célébrée par Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, et concélébrée par Mgr Urbain Gassongo, évêque de Gamboma. Etaient également présents, les abbés André Bienvenu Kimbengui, curé de la cathédrale et Albert Kimbembe, président de la Commission diocésaine de l'environnement.

L'animation aux chants de louanges a été assurée par la chorale Cardinal Emile Biayenda de cette paroisse, sous le regard des enfants Massamba-Débat, de la famille et des connaissances qui sont venus rendre hommage à l'ancien Président de la République du Congo. Diverses personnalités ont aussi pris part à cette messe: le ministre Josué-Rodrigue Ngouonimba, la Conseillère du Chef de l'Etat et députée de Mindouli Yvonne Adélaïde Mougany.

Dans son homélie, tirée de l'Évangile de Jésus-Christ selon



Président Alphonse Massamba-Débat



Mgr Louis Portella Mbuyu présidant la messe concélébrée par Mgr Urbain Gassongo



Line Massamba-Débat et les autres membres de la famille

Saint Luc, au chapitre 10, des versets 25 à 37, lue par l'abbé Albert Kimbembe, Mgr Louis Portella Mbuyu a exhorté les participants à l'amour du prochain, l'une des qualités qu'incarnait celui qui fut deuxième Président du Congo: «Nous avons entendu dans la première lecture, cette affirmation forte, rien ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu, manifesté en Jésus-Christ. De manière générale, la parole de Dieu que nous venons d'entendre, et qui a fait aussi l'objet de la méditation de papa Alphonse, puisqu'on a retrouvé sur lui, dans ce qu'il portait aux derniers moments de sa vie, ce même passage de la lettre aux Romains», a-t-il fait savoir.

Ce passage, a poursuivi, l'évêque émérite de Kinkala, «nous invite à développer en nous, de manière plus précise, ce passage nous invite à laisser le Seigneur faire croître en nous, une foi, une espérance et un amour inébranlables. Nous devons nous aimer les uns, les autres parce que Dieu est amour, et celui qui n'aime pas ne connaît pas Dieu. Notre vie et notre responsabilité n'ont de sens que dans l'amour».

Décédé le 25 mars 1977, le président Alphonse Massamba-Débat a dirigé le Congo de 1963 à 1968. En rappel, c'est sous son règne que furent organisés les premiers Jeux-africains qui réunirent du 18 au 25 juillet 1965 à Brazzaville la jeunesse africaine. A cela, il faut aussi ajouter d'autres réalisations.

Pour le mot de la famille, Line Massamba-Débat, fille de l'ancien Président, a remercié tous ceux qui ont pris part à cette messe, ainsi que le Président de la République qui se bat pour la paix au Congo. «Car sans cette paix, cette messe ne pouvait peut-être pas être célébrée». Elle a aussi remercié le Premier ministre, qui a usé de son impulsion pour honorer tous ceux qui ont dirigé ce pays. «Il pleut, pour nous la pluie c'est un signe de bénédictions. Nous disons aussi merci à Mgr Portella que nous avons pris au dépourvu», a-t-elle conclu.

Alain-Patrick MASSAMBA



ASSOCIATION CONGOLAISE POUR LE BIEN ETRE FAMILIAL

Membre accrédité de l'IPPF depuis 1998

49, Avenue de la Base, Batignolles B.P. 945 - BRAZZAVILLE

Tel (242) 06 710 65 13 / 06 982 88 45

E-mail : acbef@yahoo.fr acbef.contact@gmail.com République du CONGO

APPEL A CANDIDATURES AU POSTE DE DIRECTEUR (TRICE) EXECUTIF (VE)

L'Association Congolaise pour le Bien Etre-Familial (ACBEF), Association membre de la Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPF), cherche un homme ou une femme de nationalité Congolaise pour occuper le poste de Directeur (trice) Exécutif (ve).

Référence du poste: N° 07/2023

Titre du poste: Directeur (trice) Exécutif (ve)

Type de contrat: Contrat à durée déterminée (CD) d'un (1) an renouvelable avec possibilité d'un CDI.

Lieu d'affectation: Brazzaville, Siège de l'ACBEF avec des déplacements à l'intérieur du pays.

Responsable hiérarchique: Présidente du Comité Exécutif National (CEN), instance de Gouvernance.

2. QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

- Avoir un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau Maîtrise/BAC+ 5 ans au moins, en sciences de gestion, sciences sociales ou humaines avec des expériences probantes en gestion, droit et administration publique, médecine avec spécialisation en santé publique et autres domaines équivalents ;
- Avoir une expérience de plus de 5 ans à haute responsabilité dans la coordination ou gestion des programmes et projets ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française, une connaissance et la pratique de la langue anglaise est souhaitée ;
- Avoir une expérience dans la vie associative ou communautaire;
- N'avoir aucun engagement (contrat) avec tout autre organisme ou institution, structure publique, paraétatique, privée et Agence du

Système des Nations Unies ;
- Être disponible immédiatement (dès juin 2023) et à plein temps.

3. SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes:

1. Une lettre de motivation;
 2. Un curriculum vitae avec photo, format identité ;
 3. Une copie ou extrait d'acte de naissance ;
 4. Un Certificat médical d'aptitude physique datant de moins d'un (1) mois ;
 5. Une copie du/ des diplômes obtenus ;
 6. Deux lettres de recommandation ;
 7. Copies de certificats de travail ou documents équivalents justifiant l'expérience professionnelle.
- Date limite de dépôt des candidatures: 05 mai 2023 à 15h00.

NB: Les personnes intéressées sont priées de retirer les TDRs au siège de l'ACBEF

Le dossier doit être adressé, sous pli fermé, à: Mme la Présidente du Comité Exécutif National de l'ACBEF

Au Siège de l'Association sis 49, Avenue de la Base Batignolles Mougali Brazzaville - CONGO

Une version électronique doit être envoyée à l'adresse suivante:
• acbefrecrute@gmail.com

Pour tous renseignements complémentaires appeler le: 05 526 63 09

Fait à Brazzaville le 30 mars 2023

La Présidente Nationale

Mgr Bienvenu Manamika a communiqué avec les paroissiens

Après l'installation du curé le dimanche 15 janvier 2023 par le vicaire épiscopal chargé du clergé, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, a choisi d'aller rendre visite aux chrétiens de la paroisse Notre-Dame du Bon Remède de Ngampoko, située dans la partie Sud de l'archidiocèse de Brazzaville, dans le 8ème arrondissement Madibou, dimanche 9 avril 2023, en la fête de Pâques qui marque la résurrection du Seigneur Jésus-Christ. Une paroisse s'étendant sur 20.800 m², 2 hectares 08, soit 52 parcelles, ayant une église en construction et qui a besoin de l'aide de tous pour conduire à terme dans les délais escomptés les travaux de construction de cette église déjà tolée.

Présidée par l'archevêque, la messe a été concélébrée par les pères Jospin Bouetoumoussa, curé, Reich Mouhouanou, vicaire de la paroisse Sainte Trinité de Kinsoundi-Barrage, tous deux de l'Ordre de la Très Sainte Trinité et des Captifs, l'abbé Bernard Mivec Sitou Tchissafou, cérémoniaire de l'archevêque. Un diacre a concélébré cette messe, l'abbé Godwill Desvauchel Mvouama, stagiaire diacanal de l'Archevêché.

La Scholas populaire et la chorale Source d'eau vive ont été les artisans liturgiques par les chants de cette fête pascale, à laquelle avaient pris part M. Alain Milantou, maire de l'arrondissement 8 Madibou, aux côtés des fidèles chrétiens vêtus pour certains de l'uniforme distinctif de leur mouvement d'apostolat. Dans son mot de bienvenue, M. Robert Diabankana, vice-président du Conseil pastoral paroissial, a présenté la situation de cette paroisse encore embryonnaire ayant une quinzaine de mouvements d'apostolat d'adultes, de jeunes et d'enfants qui régulent la vie paroissiale. «Les chrétiens de Ngampoko se sont investis pleinement et ont compris tout l'intérêt de construire leur église. D'où les efforts qu'ils ne cessent de réaliser au regard des travaux actuels sous le management du curé.», a-t-il fait remarquer.

Au cours de l'homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a félicité le curé et la communauté paroissiale pour les efforts accomplis dans le long et coûteux processus de construction de cette église qui accueille déjà les chrétiens. «Soyez unis comme un seul homme, comme les doigts de la main. Plusieurs fois, j'ai eu des contacts permanents avec votre curé pour évoquer le problème des travaux de l'église en construction. Merci pour les efforts consentis et de continuer à vous sacrifier comme Jésus s'est offert en holocauste pour nous libérer du péché. Aujourd'hui, il est ressuscité soyons-en fiers. La paroisse de Ngampoko regorge d'énormes potentialités en ressources humaines, travaillez dur et ne soyez pas des paresseux, hommes, femmes, enfants et jeunes. Vous avez une multitude de mouvements d'apostolat et tous mettez la main à la pâte pour relever les défis qui se présentent devant vous. Dans l'archidiocèse de Brazzaville, les défis sont énormes, mais conjuguons nos efforts et soyons unis. Dimanche dernier en la fête des rameaux, j'étais en visite pastorale à Inoni Plateau et que les doléances sont les mêmes, celles de la construction de l'église. A Ngampoko, vous êtes bien partis de ce que vous réalisez, mais je voudrais attirer votre attention sur le fait que les marchands d'illusions ne doivent pas venir vous intoxiquer pour la création d'une deuxième chorale. Pas question ! Il y a

une seule scholas populaire et une seule chorale. Monsieur le curé, soyez vigilant, il n'y aura pas de deuxième chorale, peut être avec l'évolution du temps, dans 40 ans, notamment avec la multiplication des messes, le Conseil pastoral paroissial jugera de l'opportunité d'une deuxième chorale. Pour le moment, travaillez et prenez des décisions ensemble avec le Conseil pastoral paroissial et le Conseil pour les affaires économiques pour l'émancipation de la paroisse. Chaque fois je l'ai toujours dit, qu'un curé de paroisse qui sera rattaché à moi et suivra mes



Des participants à la messe

conseils sera soutenu à cent pour cent pour que son programme pastoral connaisse un franc succès. Celui qui n'obéira pas ne s'en prendra qu'à lui-même», a martelé l'archevêque. La longue procession des ofrandes a été l'occasion pour les participants à la messe d'exprimer leur affection, attachement filial à l'archevêque qui a foulé le sol de cette paroisse pour la première fois. Une communauté paroissiale qui compte en son sein de nombreux chrétiens dont MM. Nestor Bakékolo, monteur du présent journal depuis des décennies et membre du Comité d'organisation de cette fête, Fernand Banani, membre du personnel de ce journal. Peu avant la fin de la messe, les annonces paroissiales lues par le curé en l'ari (langue liturgique du terroir), suivies de son mot de remerciements ont précédé la remise de la Bible en l'ari par l'archevêque au curé. L'ultime intervention du pasteur de l'Eglise de Brazzaville, au cours de laquelle, il a appelé les chrétiens de tous les horizons, les personnes de bonne volonté à travers la planète qui ont suivi cette messe en direct ou la suivront en différé grâce à la retransmission réalisée par nos confrères de la chaîne de télévision en ligne de l'archidiocèse de Brazzaville YouTube, à soutenir par quelques gestes ponctuels le long processus de construction de cette église qui trônera dans un avenir proche dans le panorama de l'archidiocèse aux côtés d'autres églises témoins de l'histoire de l'évangélisation du Congo et de l'archidiocèse. A signaler que la veille, samedi saint, le 8 avril 2023, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou



L'archevêque, les concélébrants et les acteurs liturgiques

avait présidé la célébration eucharistique en la cathédrale Sacré-Cœur concélébrée par Mgr Javier Herera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon et par plusieurs prêtres dont l'abbé Bienvenu André Kibengui, curé de la cathédrale Sacré-Cœur. Au cours de cette messe, les deux évêques ont conféré le sacrement de baptême à 27 catéchumènes devenus des chrétiens pour avoir adhéré à la Grande famille de

se mettre debout comme l'a dit Mgr. Et qu'ensemble nous puissions bâtir la main dans la main cette paroisse et que la gloire soit donnée à Dieu. Aux bonnes volontés, nous ouvrons notre cœur, le cœur qui est rempli de besoin. Ici, à Ngampoko, nous sommes en chantier perpétuel. Nous avons besoin de la main de tout le monde. Ceux qui seraient disposés à nous aider, vous êtes les bienvenus et que ma prière vous accompagne. Les stratégies pour continuer les travaux de construction de l'église : nous allons continuer dans la même lancée. Le 20 novembre 2020, nous avons commencé cet édifice, cette église. Les stratégies qui nous ont permis de faire cela, c'est simplement, inciter les fidèles à construire l'église. Et donc, il y a eu des opérations, par exemple : opérations tôles, opérations planches, etc. Nous allons continuer dans la même lancée pour implémenter tout ce dont nous avons besoin dans cette paroisse.»

l'Eglise.

Le lendemain, lundi de Pâques, 10 avril 2023, l'archevêque a présidé à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur, la messe d'ouverture du Séminaire des Sept Semaines organisé par le Renouveau charismatique catholique de l'archidiocèse de Brazzaville.

Gislain Wilfrid BOUMBA et Pascal BIOZI KIMINO

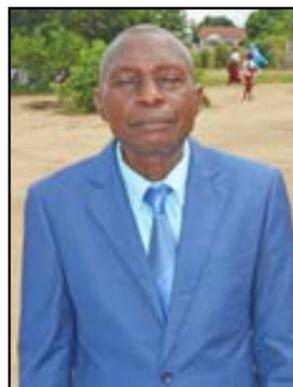
...Ils ont dit: ...

Père Jospin Bouetoumoussa, curé de la paroisse Notre-Dame du Bon Remède de Ngampoko: «Nos sentiments sont des sentiments de joie, d'allégresse. Car, c'est pour la première fois qu'un évêque foule de ses pieds le sol de cette paroisse. Donc cela nous plonge dans une joie extraordinaire. Comme je venais de le dire: «Là où est l'évêque, là est l'Eglise.» La présence de Mgr ici présentifie toute l'Eglise. L'Eglise est venue nous rendre visite et cela ne peut que nous mettre



en joie. Aux paroissiens, ce que je peux dire c'est simplement

M. Robert Diabankana, vice-président du Conseil pastoral paroissial: «Nous avons l'espoir qu'ayant apprécié le travail déjà amorcé, l'archevêque est derrière nous, il va continuer à nous soutenir. Mais, d'abord ce sont les paroissiens qui doivent faire un effort. Ses promesses nous vont droit au cœur, et nous savons qu'il aura toujours un regard pour cheminer avec nous pour la progression de notre paroisse. L'archevêque nous a mis en estime. Il nous a portés. Il accorde une importance très



particulière aux paroisses qui sont en train de naître. Ce quartier est en pleine urbanisation, les gens vont venir. Même l'église que nous construisons fera que les chrétiens viennent. Cela nous va droit au cœur de célébrer avec l'Archevêque la résurrection du Seigneur. Le plus grand travail est fait. Nous continuons avec les Nsinsani. Nous allons voir jusqu'où nous allons arriver. En tout cas, l'assurance est là. Figurez-vous, ce que j'ai dit dans le slogan des chrétiens:

«Nous avons vu le Seigneur!»

Textes: Ac 2,42-47; Ps 117 (118), 2-4,13-15b,22-24; 1 P 1,3-9; Jn 20,19-31

L'évangile de Saint Jean nous conduit au soir de ce jour-là, qui avait commencé par l'annonce stupéfiante de Marie de Magdala: «On a enlevé le Seigneur de son tombeau, et nous ne savons pas où on l'a déposé» (Jn 20,2). Pierre et Jean avaient couru au tombeau, ils l'avaient trouvé vide, les linges posés à plat et le suaire roulé à part à sa place. Mais à la fin de la journée, la stupeur n'a pas encore vaincu la peur. Les disciples sont réunis tous ensemble dans la maison, les portes verrouillées. Ils se sont quand même retrouvés, après leur fuite et leur dispersion au moment de la crucifixion de Jésus, mais pour eux le monde reste dehors, infranchissable, au-delà de cette porte bien fermée par le cadenas et par la crainte.

Mais le moment de la résurrection va arriver pour eux aussi! «Jésus vint, et il était là au milieu d'eux. Il leur dit: «La paix soit avec vous!» (Jn 20,19). Il est là parmi eux, en montrant ses mains et son côté percés. Leurs yeux le voient, leurs cœurs se remplissent de joie, leurs vies sortent du tombeau elles aussi, se relèvent du sépulcre du découragement et de l'angoisse. Ils vont resurgir, devenir témoins forts et joyeux du Vivant, de Celui qu'ils ont vu par leurs yeux, Celui qui leur donne la paix, qui souffle sur eux son Esprit créateur, en les envoyant remettre les péchés au monde, répandre sa miséricorde. C'est la mission de l'Eglise qui va commencer!

Et voilà tout de suite le premier destinataire de leur mission: c'est Thomas, l'un d'eux, qui n'était pas là au moment de la venue du Seigneur. Il est le premier homme qui écoute le témoignage de l'Eglise: «Nous avons vu le Seigneur!» Mais voici que la mission semble échouer dès son début: «Si je ne vois pas dans ses mains la marque des clous, si je ne mets pas mon doigt dans la marque des clous, si je ne mets pas la main dans son côté, non, je ne croirai pas!» (Jn 20,25).

Non, les disciples vont le comprendre rapidement: le refus opposé par Thomas ne va pas signifier l'échec de leur témoignage, mais la difficulté permanente de leur mission. Il faut s'attendre que le monde n'accepterait pas facilement leur témoignage par la seule force de leurs paroles. Rien d'anormal: les hommes et les femmes ont besoin de voir, de toucher du doigt, de bien vérifier. Et alors, comment le monde pourrait croire, si déjà l'un des disciples n'a pas cru au témoignage concordant des dix autres?

Pas de peur, il ne faut pas se demander «comment» le monde croira, il faut plutôt annoncer et témoigner Jésus. A partir de cette mission, les croyants arriveront. Jésus le dit en se montrant finalement à Thomas: «Parce que tu m'as vu, tu crois. Heureux ceux qui croient sans avoir vu».

«Ceux qui croient sans avoir vu»: c'est un temps présent, c'est aujourd'hui, c'est le présent de la mission de l'Eglise. Il est possible de croire sans avoir vu, c'est la grâce de Dieu qui concède le don de la foi comme un fruit de la mission de l'Eglise dans les cœurs humbles et disponibles. Pas forcément dans les cœurs forts et parfaits. La foi a quand même ses faiblesses, ses obstacles et incertitudes, comme dans le cas de Thomas. L'Eglise n'a jamais intérêt à sélectionner des destinataires «parfaits», ou déjà bien prêts. Elle n'a pour principe que témoigner à tous. Et aucun croyant ne doit se retenir indigne de la foi à cause de ses doutes et de ses faiblesses. Ces fragilités font toujours partie de la condition humaine, bien montrée déjà par Thomas, mais elles ne sont pas une porte fermée. La seule porte fermée à la foi est l'injustice, la superbe, l'arrogance, l'indifférence. Pas la faiblesse des humbles.

Thomas, lui-même, après son expérience d'incrédulité, sera un témoin de Jésus Ressuscité. Lui et ses condisciples auront à comprendre les difficultés des destinataires de leur annonce, sans pouvoir s'en émerveiller. Mais Thomas et les autres continueront leur mission sans se rendre à ses difficultés.

Et nous? Soyons les témoins humbles et confiants de Jésus ressuscité, sans juger ceux qui ne croient pas.

P. Francesco BRANCACCIO (Catanzaro, Italie)

Kou Ngampoko bua bu ba! A Ngampoko, ça ira!»

M. Simon Pierre MOUNGUIA, directeur technique de la chorale Source d'Eau vive: «C'est une grande joie de voir notre pasteur au milieu de ses brebis. Cela n'arrive pas tous les dimanches, ça n'arrive pas tous les ans. C'est vraiment une joie. Le processus de construction de l'église paroissiale est un défi. Lorsque nous regardons, nous ne sommes pas sûrs de dire qu'il y a des gens qui ont construit l'église en deux ans. Nous avons d'abord érigé un hangar ici que le vent avait emporté. Les gens se sont moqués de nous. Pour relever ce défi, nous avons dit il faut mettre quelque chose de consistant. C'est vrai l'église n'est pas encore achevée. Aujourd'hui, lorsque la pluie tombe, nous sommes à l'abri, C'est ça notre fierté, et nous disons: «Gloire à Dieu». Ngampoko est une paroisse qui vient de naître, en construction, une paroisse qui a besoin de soutien multiforme.



Que toutes les personnes qui peuvent nous aider puissent le faire. Je parle aussi de ma chorale. Ma chorale est aussi démunie. Nous n'avons pas d'instruments. Si quelqu'un peut nous avoir ne fût-ce qu'un petit piano, ça pourra nous servir, ça sera pour la gloire de Dieu.»

Propos recueillis par Destin BIKOUTA de YouTube-Brazzaville, Jean Claude NKODIA de Radio Maria/Brazzaville et Gislain Wilfrid BOUMBA.

ATLS

Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1.000.000 F. CFA
Siège Social: sise 327 Avenue Marien NGOUABI
Immeuble SCI les Cocotiers, B.P.: 1233, Pointe-Noire
RCCM: CG-PNR-01-2019-B16-00010.

SUNU ASSURANCES IARD CONGO

SOCIETE ANONYME
AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au capital de 3 000 000 000 F. CFA

Siège Social: sise 17 rue de l'Hôtel de Ville, Immeuble ELI-KIA, Centre-Ville, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CC-PNR-01-2012-B14-00021.

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal du Conseil d'Administration du 05 novembre 2021, les administrateurs de la société ALLIANZ CONGO ASSURANCES, ont pris les résolutions suivantes:

- De procéder à la nomination de Monsieur Mohamed Lamine BAH en qualité de Président du Conseil d'Administration;
- Procéder à la nomination de Monsieur Thierry Brou KOUADIO en qualité de Directeur Général.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire du procès-verbal sous le NO CG-PNR-01-2022-D-00187, du 07 Avril 2022.

Inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N°CG-PNR-01-2012-B14-00021 du 07 Avril 2022.

Pour avis.

**AVIS DE CLOTURE
DE LIQUIDATION**

**Etablissements GUENIN «Société en liquidation»,
Société A Responsabilité Limitée au Capital social de
5.061.000.000 de Francs, siège social: 57, avenue Marien
Nguabi, à Pointe-Noire (République du Congo).**

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale de clôture en date du 03 avril 2023, la collectivité des associés a:

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation amiable qui ont fait ressortir un boni dont la répartition a été effectuée au prorata de la participation de chaque associé dans le capital de la société.
 - donné quitus aux liquidateurs amiables pour leur gestion et les décharges de leur mandat:
 - Monsieur BRUN Christophe, domicilié à 57, av. Marien NGOUABI - Boîte Postale: 158, Pointe-Noire (République du Congo);
 - Monsieur MEYRUEIS Cédric, domicilié à 57, av. Marien NGOUABI, Boîte Postale: 1.158, Pointe-Noire (République du Congo);
 - prononcé la clôture de la liquidation amiable à compter du jour de ladite Assemblée.
- Radiation au R.C.C.M. de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNT-01-2023-R-00788.

Pour avis et mention.



AVIS DE RECRUTEMENT
Gestionnaire des Ressources Humaines
Parc National Nouabalé Ndoki

Lieu : Bomassa, République du Congo

Sous la responsabilité de : Chef de Service des Finances et de l'Administration

Type de contrat : Contrat à temps plein, Un (1) renouvelable.

Principales responsabilités :

Gestion

- Diriger et gérer la fonction des ressources humaines (y compris les recrutements du personnel, la performance).
- Coordonner, en collaboration avec les équipes des Finances du Parc et le Gestionnaire RH Pays, les rémunérations du personnel local et des consultants. S'assurer que l'accord d'établissement et les dispositions conventionnelles en matière salariale sont respectées. Donner des conseils au personnel du parc selon les besoins.
- Gérer les relations avec les institutions administratives tels que l'Inspection du Travail, la CNSS, la direction des impôts, les institutions médicales sur la situation administrative des travailleurs du au niveau du Département de la Sangha ;
- Conseiller et assister les managers dans les questions et préoccupations liées aux Ressources Humaines en matière de recrutement et de planification des activités ressources humaines, de gestion des performances, de relations avec les employés, etc.
- Gérer et soutenir les activités de recrutement et de sélection en veillant au respect des processus et des politiques de recrutement et des meilleures pratiques en collaboration avec le Gestionnaire RH Pays ;
- Assurer un processus d'intégration adéquat pour les nouveaux employés par le biais d'un plan d'orientation

adapte aux réalités du parc ;

- Assurer la supervision et la cohérence des titres et des grades des postes, dans tous les sites sur le terrain. Performance, rémunération et avantages sociaux
- Aider les Chef de Service dans le processus d'évaluation du personnel à travers des orientations sur les processus d'évaluations ;
- Agir en tant que médiateur impartial dans les procédures disciplinaires et s'assurer qu'elles sont gérées de manière juste et qu'elles respectent toutes les réglementations et exigences légales et du travail dans le parc.
- Veiller à ce que les classifications et les rémunérations du personnel sont conformes aux accords et règlements en vigueur au parc au Congo.

Administration des RH

- Assurer une base de données à jour des contrats du personnel et le classement de la documentation du personnel du parc.
- Assurer la bonne gestion des absences du personnel, y compris les congés
- S'assurer que les avantages du personnel sont dûment expliqués aux employés ;
- Gérer le processus d'orientation et la liste de contrôle d'arrivée des nouveaux employés et assurer le soutien de tous les nouveaux employés et leur intégration dans le parc.
- Gérer de manière appropriée les procédures de sortie du personnel du parc

Supervision

- Superviser et renforcer la performance des équipes RH du Parc afin de les aider à répondre efficacement aux attentes

du personnel et de la direction du parc

Exigences du poste

- Au moins 4 ans d'expérience en gestion des ressources humaines, ce qui comprend le recrutement et la gestion du personnel
- Expérience importante de travail avec des ONG Internationales serait un atout.
- Diplôme universitaire minimum Master, de préférence en gestion des ressources humaines ou en gestion.
- Formation professionnelle en gestion des ressources humaines.
- Capacité à développer des objectifs clairs et à identifier les activités et missions prioritaires.
- Expérience avérée dans l'exécution de processus de ressources humaines.
- Solides compétences en communication et en relations interpersonnelles, capacité avérée à travailler dans une équipe pluridisciplinaire et multiculturelle.
- Capacité avérée à gérer des charges de travail importantes et variées, et à traiter de manière constructive avec des personnes diverses.
- Capacité avérée à hiérarchiser les tâches, à respecter les délais et à travailler avec une supervision limitée.
- Être confortable dans le travail au sein des sites éloignés ;
- Connaissance de la législation du travail et des questions juridiques du Congo.
- Solides connaissances en informatique ; connaissances approfondies de programmes de traitement de texte et de tableurs ; Microsoft Office préféré. La connaissance d'un logiciel de gestion des RH serait un très grand atout
- Excellente maîtrise verbale et écrite du français ; maîtrise de l'anglais fortement souhaitable.

Processus de dépôt de candidature

Les candidats intéressés, qui répondent aux qualifications ci-dessus, doivent postuler en envoyant par courrier électronique une lettre de candidature et un CV accompagnés des noms et coordonnées de trois références à l'adresse suivante : wsccongobrazza@wcs.org avant le 15 mai 2023. Veuillez indiquer "Responsable des Ressources Humaine – Parc NNN" dans l'objet de votre courriel.

ENTREPRENEURIAAT

Contribuer à l'économie et à la création d'emplois

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales dans sa phase II (PRCC II), financé par l'Union européenne au Congo, qui arrive à sa fin en juin 2023, le ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat et celui du Plan en partenariat avec la Délégation de l'Union européenne au Congo, ont organisé, mercredi 29 mars 2023 à Brazzaville, une rencontre inter-clusters ou groupements des très petites entreprises (TPE), petites et moyennes entreprises (PME) des trois chaînes de valeur porteuses de croissance et d'emplois pour échanger sur les acquis et les défis à relever. Cela a permis également aux représentants des 24 clusters de se connaître, de se faire connaître et de réfléchir ensemble à l'optimisation de leurs activités, ainsi que de nouer des partenariats.

La rencontre a été ouverte par Bienvenu Lucien Kende, directeur de cabinet de la ministre des PME, en présence de Ferdinand Sosthène Likouka, directeur de cabinet de la ministre du plan; et Kart Rawert, premier conseiller de l'ambassade de l'Union européenne au Congo, ainsi que des directeurs généraux comme Aimé Blaise Nitoumbi, du partenariat au développement, ordonnateur national suppléant du Fonds européen de développement (FED) au ministère du plan, et Rudy Stephen Mpiere Ngouamba, des petites et moyennes entreprises, qui a d'ailleurs clos les travaux. Cette rencontre a été inscrite dans le secteur des TPE et PME qui demeure très peu structuré. Car les entreprises n'ont ni l'habitude de coopérer entre elles, ni une culture d'organisation en coopérative. Ce secteur bénéficie

désormais d'un cadre collaboratif, notamment le regroupement des acteurs économiques ayant des intérêts communs autour d'un projet comme les achats et les ventes groupés, ainsi que les formations. Ce système permettra aux TPE et PME de renforcer des capacités techniques et entrer dans une dynamique de croissance grâce au PRCC II qui a su organiser ces acteurs économiques en clusters. Les 24 clusters ont été créés et structurés autour de trois chaînes de valeur, dont 16 dans la filière fruits, légumes et produits forestiers non ligneux, 5 dans la filière maïs et aviculture et 3 dans la filière bois et menuiserie. Ces clusters évoluent dans huit départements du pays que sont la Bouenza, Brazzaville, le Kouilou, la Lékoumou, le Niari, Pointe-Noire, le Pool et la Sangha.



Les organisateurs et les participants à la fin des travaux

A la rencontre, le temps a été consacré aux débats dans des tables rondes autour des filières avec les membres des clusters afin de générer de nouvelles idées pour favoriser le développement de leurs secteurs respectifs sur les acquis et les défis qui restent à relever et à la découverte des productions dans le domaine agricole à travers une mini-exposition placée dans le hall au lieu de la tenue de la rencontre.

A l'ouverture des travaux, Kart Rawert a rassuré que l'Union européenne est très mobilisée pour soutenir le développement du secteur privé au Congo, condition essentielle pour la diversification du paysage économique de la transition vers l'économie verte hors pétrole.

Faisant la synthèse des activités à la fin de la rencontre, Aimé Blaise Nitoumbi a demandé que les clusters dotés en équipements soient suivis jusqu'à la formalisation de leurs membres pour favoriser la création d'entreprises.

Clôturant la rencontre, Rudy Stephen Mpiere Ngouamba, directeur général des PME, a rappelé: «La tenue de cette activité se révèle comme un élément moteur dans la création des solutions dont les PME, membres des clusters, sauront tirer profit. Car la mise en place de toutes ces innovations contribuera à l'accroissement des performances des TPE et PME».

Philippe BANZ

SANTÉ

Le Docteur Landry Matsimi Makita parle des maladies buccodentaires

«Soit fier de ta bouche», c'est sous ce thème que le monde a célébré, le 20 mars dernier, la Journée internationale bucco-dentaire. Nous avons rencontré le docteur Landry Matsimi Makita, chirurgien-dentiste en service à l'Hôpital régional des armées de Pointe-Noire. Entretien.

***Docteur, qu'est-ce qu'on entend par maladie bucco-dentaire?**

**La maladie bucco-dentaire se résume à la carie dentaire, qui est l'affection la plus répandue au niveau de la cavité buccale. A côté, nous avons des maladies qui attaquent les tissus de soutien de la dent. Il y a celles qui attaquent les gencives et vont parfois un peu plus loin pour atteindre le tissu osseux. On dit que ce sont des maladies parodontales. A côtés de ces maladies de la dent et du tissu de soutien de la dent, il y a aussi les maladies du tissu mou dans la bouche. Ça part des affections banales, genre aphtes, épulis qui peuvent aller jusqu'aux tumeurs.



Docteur Landry Matsimi Makita

***Avez-vous un conseil à donner à la population pour se prémunir de ces maladies?**

**Je vous dis d'emblée, qu'en Afrique et particulièrement au Congo, nous devons privilégier la prévention, parce que nous n'avons pas les moyens curatifs de toutes les maladies. Aujourd'hui, la maladie bucco-dentaire est devenue comme une épidémie. Les signes sont simples en termes d'hygiène. Il faut prendre soin de sa bouche, et en être fier. D'où le thème de la Fédération dentaire internationale cette année: «Soit fier de ta bouche». Prendre soin des dents commence par une alimentation saine et équilibrée pour en apporter des éléments minéraux nécessaires à la dent qui s'en sert pour se défendre contre ces maladies. Il y a le brossage dentaire quotidien. La brosse à dent est de mise pour avoir une bonne hygiène bucco-dentaire. La brosse à dent ne va pas forcément avec la pâte dentifrice, celle-ci n'étant pas un élément indispensable. La pâte dentifrice est un adjuvant qui peut être nécessaire en termes de composition chimique. Il y a des pâtes dentifrices qui ont un taux de fluor assez élevé pour permettre de lutter plus efficacement. Nous insistons pour dire qu'on entend par se brosser les dents, le retrait de ce qui est resté quand on a fini de manger. Il y a eu des méthodes rudimentaires, mais la méthode actuelle la plus répandue est celle qui consiste à se brosser les dents matin, midi, soir, aussitôt après avoir mangé. Entre les repas vous pouvez mâcher un sheu gum sans sucre, de façon à augmenter la salivation afin de garder les surfaces dentaires propres.

***Certaines personnes parlent de la présence d'un insecte dans la dent affectée. Que répondez-vous à ceux-là?**

*Ça fait partie des mythes que nos grands-parents jadis nous ont racontés. Il n'y a pas, comme les gens disent, une chenille qui va d'une dent malade à une autre. Quand le processus carieux n'est pas arrêté au bon moment, il arrive une atteinte pulpaire. L'espèce de ver de terre qu'on voit sortir, c'est le paquet vasculonerveux qui se retire au contact de certains produits caustiques que les uns et les autres mettent dans leurs dents pour calmer tant soit peu la douleur. Il ne calme pas la douleur, il retarde juste l'échéance. On peut partir d'une pulpaire bénigne qui peut entraîner la mort.

***Que dites-vous en guise de conclusion?**

**Au niveau national, le ministère de la Santé et de la population a lancé, du 10 au 15 avril, simultanément à Brazzaville et à Pointe-Noire, une campagne de dépistage, de sensibilisation et de prévention des maladies buccodentaires en milieu scolaire.

Propos recueillis par Equateur Denis NGUIMBI

DROITS DE LA FEMME

Les femmes handicapées visuelles sensibilisées à la loi Mouebarara

Dans la foulée des activités programmées pour le mois de mars dédié aux droits de la femme, l'Action des femmes aveugles pour le développement (AFAD) et l'Union nationale des aveugles et malvoyants du Congo (UNAMAC) ont célébré en différé cette journée, en organisant un atelier de sensibilisation des femmes vivant avec handicap visuel à la loi Mouebarara. C'était le 28 mars 2023 à Brazzaville.

Lors de cet atelier qui a regroupé près d'une trentaine de participantes, l'orateur Jean De Dieu Mpassi, conseiller technique de l'UNAMAC, a beaucoup parlé des violences faites aux femmes. Il a mis un accent particulier sur un certain nombre d'articles. La loi Mouebarara, a-t-il dit, explique de fond en comble la violence et les différentes sanctions prévues. L'article 3 souligne particulièrement que: «Constitue une violence à l'endroit d'une femme, toute atteinte physique, morale, sexuelle ou économique à son égard, et qui entraîne pour elle, préjudice ou une souffrance...» Les femmes doivent connaître leurs droits et ces atteintes pour qu'elles aient la facilité de revendiquer. L'article 4: «Constitue une violence physique, tout acte nuisible ou de sévices portant atteinte à l'intégrité et à la sécurité physique de la femme ou de sa vie. Tels que les coups et blessures...»

L'article 5, a-t-il rappelé, fait allusion aux violences morales ou psychologiques. L'orateur a aussi rappelé que les femmes font l'objet d'une protection particulière aux fins d'inciter au respect de leurs droits fondamentaux. Cette loi n'a pas été votée contre les femmes ou contre les hommes, mais elle garantit les droits de la femme. En cas d'agression, les délits prescrits par cette loi vont à des peines de réclusion au travail forcé à perpétuité... Afin d'éviter toutes les pratiques dégradantes, a-t-il poursuivi, la femme dans son ensemble, toute

obéissance confondue, a l'obligation d'intérioriser la loi Mouebarara dans les foyers et un peu partout, pour que la paix et l'unité règnent dans notre pays. Pour la présidente de l'AFAD, Mme Kamango née Thérèse Ntoyo Loutekila, «aujourd'hui, nous serons édifiées sur la loi Mouebarara, pour que si nous subissons des violences, nous sachions à qui nous adresser». Exhortant les participantes à être attentives à l'essentiel des informations mises à leur disposition, Claudier Kokolo, président de l'UNAMAC, a souligné: «La flambée de violence à travers le monde, a interpellé beaucoup de



Photo de famille à l'issue de l'atelier de sensibilisation

pays dans la prise des mesures nécessaires pour lutter contre les violences. Au Congo, le Gouvernement, averti de la montée de ce phénomène de violences, n'a pas tardé à initier la loi Mouebarara. Etant promulguée, il faut la faire connaître aux populations, c'est dans ce contexte que l'AFAD, inscrit cet atelier de sensibilisation des femmes vivant avec handicaps visuels sur cette loi».

A l'issue des échanges, les participantes ont souhaité que les femmes vivant avec handicap visuel, soient aussi associées aux activités organisées le 8 mars de chaque année, aux côtés des femmes valides.

Alain-Patrick MASSAMBA

FORÊTS

Identifier le meilleur moyen d'implanter un cadre national

Le ministère de l'Economie forestière et le projet Conservation par l'autonomisation économique en République du Congo (CEERC), financé par l'Agence américaine pour le développement international (USAID), intervenant dans le cadre du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE), ont tenu, vendredi 31 mars 2023, à Brazzaville, un atelier de consultation pour définir les étapes nécessaires à l'émergence d'une économie verte. C'est Roger Albert Mbeté, conseiller à la faune et aux aires protégées de la ministre en charge des forêts, qui a ouvert les travaux. En présence de Mme Sabine Jiekak, chef de projet et de Parfait Fabrice Oumba, spécialiste de gouvernance et partenariats au projet.

L'objectif visé a été d'identifier à travers une réflexion d'ensemble le meilleur moyen de mettre en place un cadre national harmonisé, multi-acteurs et multi-échelles, permettant de soutenir le développement et la

mise en œuvre de stratégies et de bonnes pratiques d'économie verte.

La consultation a fait interagir les acteurs des administrations publiques, du secteur privé et de la société civile pour contribuer à



Mme Sabine Jiekak

renforcer les bases d'une économie verte aux niveaux national et local. Cette consultation a permis d'échanger sur les étapes

indispensables à appuyer pour l'émergence d'une économie verte à petite et moyenne échelle au Congo. Le projet CEEC vise à promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises communautaires qui génèrent des revenus et, en même temps, protègent les animaux sauvages et les forêts. Il est aussi question de créer et de mettre en œuvre des politiques et règlements favorables à ces modèles d'entreprises. Le projet est mis en exécution dans les zones riches en animaux sauvages et en forêts pour aider les communautés à saisir les opportunités économiques.

A l'ouverture des travaux, Mme Sabine Jiekak, chef de projet, a donné l'intérêt du projet. «Le projet tient à son objectif de l'économie verte de contribuer à réduire à la menace à la faune et aux forêts en République du Congo. Ceci à travers les promotions des petites et moyennes entreprises vertes comme incitation pour que les communautés adoptent les pratiques des comportements

durables capables de générer un bien-être social, mais aussi de prévenir la déforestation, la réduction des animaux sauvages et les changements climatiques».

Ouvrant les travaux, Roger Albert Mbeté avait souligné que l'engagement irréversible du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à soutenir les objectifs du ministère de l'Economie forestière, contribue à soutenir le développement durable en République du Congo.

A la clôture, Mme Mireille Moyascko, directrice de la coopération et des activités génératrices de revenus à l'Agence congolaise de la faune et des aires protégées (ACFAP), a rassuré: «Les conclusions obtenues au cours des travaux en groupe vont être capitalisées pour nous permettre de faire des avancées significatives dans la voie de l'économie verte en République du Congo».

Philippe BANZ

Des jeunes formés vont bénéficier d'un financement

Le Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE) financé par la Banque mondiale, a validé le 4 avril 2023 à Brazzaville, 783 plans d'affaires des jeunes formés par le projet pour un coût global de 1. 143 109 864 FCFA, en vue du financement de leurs activités à travers le Fonds compétitif institué dans le cadre de la mise en œuvre du financement additionnel. C'était au cours du Comité de délibération conduit par son président Paul Sony-Benga, directeur de cabinet du ministre de l'Enseignement technique et professionnel, assisté d'Auxence Okombi, coordonnateur du PDCE.



Les membres du comité de délibération

Paul Sony-Benga a indiqué que le comité mis en place par note de service ministériel, avait pour rôle de valider les plans d'affaires sélectionnés par l'assistance technique 2, conformément aux critères de sélection portant sur la qualité du projet, la viabilité, la soutenabilité, la conformité environnementale, l'impact économique et social.

Il a invité l'unité de coordination du projet à tout mettre en œuvre pour réaliser l'acquisition des équipements dévolus aux jeunes lauréats dans un délai raisonnable, d'une part, et de prendre toutes les dispositions pour asseoir un dispositif de suivi-accompagnement post projet à travers les structures publiques investies de ce mandat, d'autre part.

Le coordonnateur du PDCE a signalé que les données de l'enquête finale de la cohorte 2 réalisée par le Cabinet GIL de la Banque mondiale avaient montré que 68% des jeunes formés désirent s'installer à leur

propre compte en auto-emploi. C'est dans ce contexte que le financement additionnel a intégré la dimension Fonds compétitif pour accompagner les jeunes formés par le PDCE et porteurs des micro-projets.

Devant cette évidence et tenant compte du document d'évaluation du projet (PAD), 100 plans d'affaires vont être financés dans la perspective de créer plus de 125 emplois directs.

Le financement, a poursuivi Auxence Okombi, se fera en deux phases: la première phase sera consacrée à la mise à disposition des équipements aux bénéficiaires après leur livraison par les fournisseurs. La deuxième phase sera consacrée au déblocage des fonds de roulement par les établissements de microfinance, afin de susciter l'esprit de bancarisation des jeunes. Les jeunes financés bénéficieront d'un suivi/appuis-conseils par les 4 ONG (gestion administrative et financière, suivi évaluation, respect

La deuxième édition du salon «Le Congo au féminin» a tenu ses promesses

Sous la houlette de sa promotrice Emilia Mambissa Mokengo, le cabinet Emy& Co a organisé samedi 25 mars dernier, à Brazzaville, la deuxième édition du salon dénommé «Le Congo au féminin», après l'édition de 2022. «Renaissance», est le thème de cette édition qui a regroupé plusieurs participants œuvrant pour l'émancipation de la femme, venus du Congo et d'ailleurs.



Mme Emilia Mambissa Mokengo au milieu et ses invitées de marque

Principales hôtes de marque: Aissata Sidibé N'Dia, directrice du média Afrique Femme et de Yelenba Women; Sarah Yakan, fondatrice de la marque «Femme d'influence». En organisant cet événement, Emilia Mambissa Mokengo estime qu'«il s'agit de se frayer un chemin pour que d'autres puissent le suivre». La particularité de cet événement est que «cette fois-ci, nous mettons en avant les femmes: leur parcours et leur histoire. On a pour habitude de valoriser les réussites, les accomplissements, tout ce qui est beau, tout ce qui est agréable. Mais c'était pour moi de mettre en avant un parcours avec les épreuves, les embûches de ce parcours pour montrer aux femmes que tout le monde a des difficultés, mais il faut faire preuve de résilience.

des mesures de sauvegarde environnementale et sociale). Entré en vigueur le 30 octobre 2014, le PDCE va clôturer ses activités le 30 juin prochain.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

C'est très important de surmonter les difficultés, de renaitre et de continuer à accomplir ses projets et de réaliser sa vision, pour devenir la femme à laquelle on aspire», a expliqué Emilia Mambissa Mokengo. A travers les conférences et les ateliers animés par des experts de domaines variés, cette édition qui a rassemblé plus de 200 personnes, majoritairement des femmes, a été une opportunité pour nombre d'entre elles de s'inspirer des expériences et témoignages de certaines femmes, et d'acquiescer des outils pour s'affranchir de certains stéréotypes auxquels elles sont confrontées. Entre autres, «penser que la femme ne peut tout faire, certains emplois sont exclusivement masculins, la femme est faite pour le foyer, pour élever les enfants, etc. le soleil brille pour tout le monde, la femme doit sortir de sa zone de confort ou de son état d'ignorance et croire en elle...», estime une participante. C'est ainsi qu'Emilia Mambissa Mokengo affirme que la deuxième édition du salon

«Le Congo au féminin» a tenu ses promesses. Au fil du temps, «Le Congo au féminin s'emploie à devenir un rendez-vous incontournable, au regard des thématiques développées», estime un participant. Les participants ont été éduqués, entre autres, autour des thèmes: «Devenir une femme de vision», par Emilia Mambissa Mokengo; «Surmonter les obstacles», par Flavie Lombo; «Parcours d'une femme inspirante», par Aissata Sidibé; «Guérir ses blessures intérieures», par Leslie Canaan; etc. Concernant les ateliers, les femmes et les hommes ont appris à travers les thèmes développés ci-après: «Influencer par les outils de communication», par Dr Idriss Antonin Bossoto, responsable du parcours sciences et techniques de la communication à l'Université Marien Ngouabi; «De l'idée de création d'entreprise». Sauf impondérables, le rendez-vous de la 4^e édition a été pris pour 2024

Marcellin MOUZITA

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N°05/2023/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PNR-CENTR

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et réquerants suivants :

N°	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES	LIEU / QUARTIERS	Arr / DPT	REQUERANTS
1	25.474 du 02/10/2015	Pile(s) 921 ter Bloc/ Section M Superficie 531,21 m²	La base	Arr 01	Mr. WAYI LEWY Adrie
2	30.151 du 09/11/2022	Pile(s) domaine Bloc/ Section/ Superficie 5760,00 m²	TCHISSANGA VILLAGE	LOANGO	Mr. MEDDY Espérance LIPIKA EDRE
3	30.439 du 09/11/2022	Pile(s) / Bloc/ Section/ Superficie 5755,98 m²	Pointe-Indienne(Files Tchiminina)	LOANGO	Mr. MOUYI Serge Laurent
4	30.293 du 09/08/2022	Pile(s) 01 Bloc 70 Section J Superficie 450,00 m²	MPITA	Arr 01	Mr. VIBOUDOULOU VILPOUX Emmanuel Junior
5	15.741 du 23/04/2008	Pile(s) 09 Bloc 18 Section BM Superficie 500,00 m²	Tchimbambouka (File Gand N'goyo)	Arr 06	Mme. NDZONKATOU Mathurine Laure
6	29.373 du 12/10/2020	Pile(s) 01 bis Bloc 82 Section BN Superficie 250,00 m²	Zone Côtière (File Tchitouta)	Arr 06	Mr. KARAGNARA BOUBACAR
7	28.067 du 19/09/2018	Pile (s) 04 Bloc 82 Section CD Superficie 500,00 m²	Nanga (File Tchindoumba)	Arr 06	Mr. NZOKO Farel Willibrod et enfants
8	28.066 du 19/09/2018	Piles(s) 08 Bloc 69 Section CD Superficie 500,00 m²	Nanga (File Tchindoumba)	Arr 06	Mr. NZOKO Farel Willibrod et enfants
9	29.821 du 19/08/2021	Piles(s) 07 Bloc 30 bis Section M2 Superficie 507,80 m²	Tchimbamba	Arr 01	Mlle. Lucette Carol CHERREAU
10	27.715 du 18/06/2021	Pile(s) 01 Bloc 141ter Section BM Superficie 500,00 m²	NGOYO (File Matolo)	Arr 06	Mme. ALEZO MAYEMBO Sylvie Reine
11	12.338 du 24/07/2006	Pile(s) 03 Bloc 44 Section BP suite Superficie 600,00 m²	Mpita	Arr 01	Mme. SOLA KOUTIBA Stanis Laure
12	30.436 du 09/11/2022	Pile(s) domaine Bloc/ Section TR Sup. 50.056,00 m²	Village Tandou-Mboma (File Tchimbombo-Mbono-Caye)	Tchimbamba-Nzassi	SOCIETE GREEN SERVICES
13	30.276 du 02/08/2022	Pile(s) 09 Bloc 99 Section BXA Superficie 500,00 m²	Côte-Matève (File Ntoumba)	Arr 06	Mr. NGAKOSSO Christ Didace
14	27.660 du 01/03/2018	Pile(s) 01, 09 et 10 Bloc 07 Section A Superficie 1500,00 m²	Nkotchi-Fouta	Tchimbamba-Nzassi	Mr. KABOULOU LIKIBI Mauriac De Ronsard
15	29.786 du 30/07/2021	Pile(s) 09 Bloc 303 Section BM (TATY Victor) Superficie 473,03 m²	Ngoyo (File Tchinvassa)	Arr 06	Mme. NZOUTANI Amelie Justine
16	30.155 du 28/04/2022	Pile(s) 19 bis Bloc/ Section H Superficie 658,68 m²	Centre ville (vers rond point mess mixte de garnison)	Arr 01	Mr. MABIKANA Gustave
17	30.453 du 16/11/2022	Pile(s) 215 Bloc/ Section M Superficie 383,20 m²	Tchimbamba	Arr 01	Mme. NGUESSO née SARLABOUT ROBIE OWOUHO Nanette Nadine
18	18.770 du 11/05/2010	Pile(s) 14 et 16 Bloc 05 bis Section G Superficie 919,76 m²	Centre-Ville	Arr 01	Mr. MOUSSODIA Jean Didace Médard
19	29.753 du 14/07/2021	Pile(s) 04 Bloc 252 Section BS Superficie 425,27 m²	Tchimbamba	Arr 01	Mlle. MASSAMBA Marie Pierre
20	19.004 du 19/07/2010	Pile(s) 02 Bloc 72 Section BL Superficie 750,00 m²	Ngoyo (File Tchisselo)	Arr 06	Mr. LOEMBA TCHICAYA Hubert
21	30.305 du 18/08/2022	Pile(s) 06 Bloc 104 Section BN Superficie 400,00 m²	Tchimbambouka	Arr 06	Mr. MADEKE MADINGOU Attendu
22	28.870 du 10/01/2020	Pile(s) 05 Bloc 112 Section BN Superficie 500,00 m²	Ngoyo (File Tchitouta)	Arr 06	Mr. DOMBO BISSILA Davy Olsen
23	27.714 du 18/06/2021	Pile(s) 09 Bloc 164 bis Section BM (Matolo) Superficie 500,00 m²	Ngoyo (File Matolo)	Arr 06	Mme. ALEZO MAYEMBO Sylvie Reine
24	30.320 du 24/08/2022	Pile(s) 08 Bloc 27 Section/ Superficie 501,00 m²	DJENO (Zone Rurale)	Arr 06	Mme. NANGUI Nicole Michele
25	30.412 du 19/10/2022	Pile(s) / Bloc/ Section / Superficie 500,00 m²	LOANGO	LOANGO	Mr. N'SIETE Fredard Alphy
26	30.376 du 29/09/2022	Pile(s) 09 Bloc 116 Section BM5 Superficie 400,00 m²	Côte-Matève (File Tchinvassa)	Arr 06	Mr. TOMBE KENDE Tenor Tacite
27	30.458 du 18/11/2022	Pile(s) 06 Bloc 107 bis Section BM Superficie 400,00 m²	Ngoyo Central (File Tchinvassa)	Arr 06	Mr. PIKA Jean Paul
28	30.185 du 25/05/2022	Pile(s) 01 Bloc 20 Section BM Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	Mr. RONDO BOSU Juan Bosco
29	30.382 du 30/09/2022	Pile(s) 01 Bloc 06 Section BS Superficie 584,16 m²	Aéroport	Arr 01	Mme. NDOKI Raïssa
30	26.673 du 29/12/2016	Pile(s) 02 bis Bloc 78 Section BM Superficie 324,62 m²	Ngoyo (File N'gand Ngoyo)	Arr 06	Les enfants MOUANOU ADOUMA Claude Michel; MOUANOU LARESERVEY Michel Isaac et MOUANOU MAKANGA Claudicia Fovette
31	30.539 du 13/01/2023	Pile(s) 07 bis Bloc 35 ex 03 Section M Superficie 510,81 m²	AEROPORT	Arr 01	Mr. Roger Bruno Victor ROC
32	29.822 du 20/08/2021	Pile(s) 06 bis Bloc 73 Section M Superficie 182,39 m²	Mpita (derrière le camp IGET)	Arr 01	Mme. TCHICAYA Vital née VIMALIN Marie Madeleine; TCHICAY Vital Kevin; TCHICAYA Vital Harold Vimalin Pierre; TCHICAYA Vital Harry Victor Raoul; TCHICAYA Vital Ashley Myrah Angelina
33	29.187 du 22/07/2020	Pile(s) 02 Bloc 03 Section Superficie 296,84 m²	Centre-ville	Arr 01	Mr. MAKOSSO Joseph

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable. (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 29 mars 2023

Le chef de bureau, Yvon Faustin Magloire OKEMBA

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P: 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

JOE MARY

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA
Siège social: 62, rue Lagué, Moungali
RCCM: CG-BZV-01-2013-B13-00237
REPUBLIQUE DU CONGO.

NOMINATION D'UN CO-GERANT ET POUVOIRS

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «JOE MARY», en date du 28 février 2023, reçu au rang des minutes de Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 28 mars 2023 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le 29 mars 2023, sous Folio 061/8, n°1387, deux résolutions ont été adoptées.

1- La nomination de Monsieur BOKILO Arnaud Francisca en qualité de co-gérant ;

2- Les pouvoirs donnés à Monsieur BOKILO Arnaud Francisca à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales, notamment le dépôt du procès-verbal auprès de Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 30 mars 2023, sous le numéro CG-BZV-01-2023-D-00106.

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 30 mars 2023, sous le numéro CG-BZV-01-2013-B13-00237.

Fait à Brazzaville, le 04 avril 2023

Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre ville,
Tél. (00242) 06. 687 4879 ; 04 0281395 E-mail: syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com
moussusyljea@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

WENGE CRP-BOIS S.A.R.L
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE PLURIPERSONNELLE

Capital : UN MILLION CINQ CENT MILLE (1.500.000) Francs CFA
Siège: Avenue Benoit NGASSONGO, Croisement rue Bangangoulou, Ouenzé
Brazzaville
RCCM CG-BZV-01-2023-B12-00030

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU, en date à Brazzaville du 16 Janvier 2023 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la plaine en date du 25 Janvier 2023, sous Folio 018/6 n°0108, il a été constitué une société dénommée WENGE CRP-BOIS S.A.R.L. Dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle

Capital: 1.500.000 Francs CFA

Siège: à l'Avenue Benoit NGASSONGO, Croisement rue Bangangoulou, Ouenzé-Brazzaville.

Objet: Fabrication d'ouvrage de charpente, de menuiserie et d'emballage en bois-C160202 (production de kit de menui-

serie et formation, prestations de service en travaux de menuiserie et assimilés)

Durée: 99 années.

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° CG-BZV-01-2023-B12-00030 du 10 Février 2023.

Gérance: Monsieur KIKADIDI Joël Barthélemy est le Gérant de la Société.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

INSERTION LEGALE

Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, BP : 4607, Tel : 05.543.47.06 / 06.566.78.70, à Pointe-Noire ;

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur.

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, au Palais de Justice, salle ordinaire desdites audiences à 09 heures.

L'adjudication aura lieu le samedi 06 mai 2023 à 09heures.

Fait savoir à tous ceux à qui, il appartiendra :

D'un acte notarié revêtu de la formule exécutoire, répertoire du 09 août 2019, Portant Convention de Crédit avec cautionnement hypothécaire, conclue entre LCB BANK BMCE Group et la société AFRIMEL-ITALGRU, Société Anonyme, immatriculée au RCCM sous le n°CG/PNR 10 B 1742, dont le siège social est sis au n°2, Avenue MASSAFI, vers le dépôt COMACO, à Pointe-Noire, Zone Portuaire, BP : 1192, sous la caution personnelle et hypothécaire de Monsieur Maurice KIWAMI KING, en l'Office Notarial de Maître Angélique Esther DINAMONA KIDILOU, sis au n°148 bis, rue PANDZOU, CONGO TELECOM, 1^{er} étage, à côté du marché Plateau, Centre-ville, Pointe-Noire, BP : 471, Tel : (00242) 06.672.54.17 / 05.563.72.06, République du Congo ;

Et par la suite d'un commandement de Maître Rock Dieudonné LANDZE MBERE, Huissier de Justice, Commissaire-priseur près la Cour d'Appel de Pointe-Noire, en date du 14 octobre 2022, enregistré, publié et inscrit au bureau de la Conservation de la Propriété Foncière de Pointe-Noire en date du 23 novembre 2022 ;

Et à la requête, poursuite et diligence de LCB BANK BMCE Group, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital de 14.340.000.000 F.CFA, immatriculée au RCCM sous

le n°CG/BZV/01 2004 B 14 00037 (ancien n°CG/BZV/06-B-58), NIU : M22000000170649Q, dont le siège social est sis, Avenue Amilcar Cabral, Brazzaville, Congo, BP : 2889, Tel : (00242) 22 281.09.78/05/06, Fax : (242) 22 281 09 77, République du Congo, site WEB : www.lcb-bank.com, représentée par son Administrateur Directeur Général, en la personne de Monsieur MAMADOU Igor Diarra, demeurant et domicilié es qualité au siège de ladite société, créancière saisissante ;

Ayant pour Conseil Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, BP : 4607, Tel : 05.543.47.06 / 06.566.78.70, à Pointe-Noire ;

En présence :

- De la société AFRIMEL-ITALGRU, Société Anonyme, immatriculée au RCCM sous le n°CG/PNR 10 B 1742, dont le siège social est sis au n°2, Avenue MASSAFI, vers le dépôt COMACO, à Pointe-Noire, Zone Portuaire, BP : 1192, République du Congo, agissant poursuite et diligence de son Président Directeur Général, en la personne de Monsieur Maurice KIWAMI KING, majeur, de nationalité Congolaise, né le 05 juillet 1952, à Brazzaville, Titulaire d'un Passeport ordinaire n°0A0144853, demeurant et domicilié es qualité au siège de ladite société, débitrice principale ;

- De Monsieur Maurice KIWAMI KING, majeur, Directeur Général de la société AFRIMEL-ITALGRU SA, de nationalité Congolaise, né le 05 juillet 1952, à Brazzaville, Titulaire à la date de la convention de crédit, d'un Passeport ordinaire n°0A0144853, demeurant et domicilié à Pointe-Noire, quartier Côte Sauvage, Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, pris en sa qualité de caution hypothécaire de la société AFRIMEL-ITALGRU SA ;

Il sera, le samedi 06 mai 2023, à 09heures, procédé, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, salle ordinaire desdites audiences au Palais de Justice, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

La propriété dont s'agit est située à Pointe-Noire, quartier Wharf (Côte Sauvage), au n°12 de la rue Alice Valette, dans l'Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, dont les références cadastrales sont les suivantes : parcelle n°356bis, section E, bloc /, superficie 900m², objet du Titre Foncier n°12323.

Tel que cet immeuble existe, s'étend et se comporte, avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises à la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient être faites par la suite.

Mise à prix : 300.000.000 FCFA, augmentée de 12% du montant d'adjudication

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier de charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus, par le ministère d'Avocat ou par les enchérisseurs eux-mêmes ;

Toute personne désirant enchérir, devra, pour être admise à le faire, consigner préalablement à l'ouverture des enchères, au Greffe civil du Tribunal de Grande de Pointe-Noire, une somme qui lui plaira de fixer séance tenante.

Cette somme lui sera restituée dans le cas où elle ne demeurerait pas adjudicataire et dans le cas contraire, elle s'imputera sur les frais et sur la fraction exigible du prix d'acquisition.

Conditions de vente :

-Inscription au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire ;
-Vente strictement au comptant.

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 03 avril 2023

Maître Roldia MALONGA
(Avocat poursuivant)

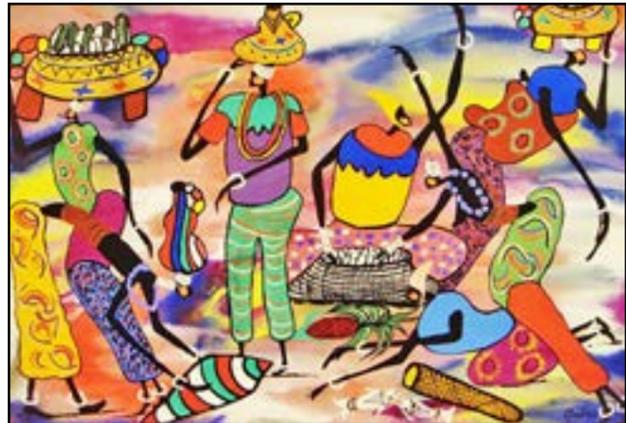
HOMMAGE

Maître Marcel Gotène, le symbole de l'art africain!

Dix ans après son décès, le peintre Marcel Gotène a gravé son nom dans le marbre, et sa mémoire demeure présente à travers ses nombreuses oeuvres, qui d'ailleurs font l'objet d'une exposition lancée en ce mois d'avril à l'Institut français du Congo (IFC) à Brazzaville.

L'art sous toutes ses formes biomorphiques, n'avait pas de secret pour Marcel Gotène. Décédé à l'âge de 74 ans,

peinture de Poto-Poto, reconvenue internationalement. A 12 ans, l'apprenti peintre Gotène apprendra à laisser libre cours à



L'un des tableaux de l'artiste-peintre

dans la nuit du 19 au 20 février 2013 à Rabat au Maroc, il est originaire du district d'Abala (département des Plateaux). Il fut l'un des peintres les plus représentatifs de l'art congolais. La multiplicité de ses techniques et ses approches variées l'ont tout de suite sorti du cadre un peu étroit de la nation, pour en faire une icône continentale, un plus valeureux représentant dans le monde. Son nom s'est rapidement imposé, devenant le symbole de l'art africain.

Formé à l'Ecole de peinture de Poto-Poto, il fut l'ambassadeur d'un art inépuisable, d'un trait qui savait se jouer des lignes et des formes, où triomphait toujours "la petite touche de l'Africain" dans un choix de couleurs éclatantes. Défendant avec fierté la peinture Congolaise, il sera impressionné par des graphistes contemporains. La richesse de ses tableaux est telle que les scènes de la vie courante des villages, des savanes, des forêts du Congo qu'il présente semblent l'avoir imploré de les porter sur la toile vers les horizons lointains. Sa formation débute en 1951, sous l'oeil protecteur de Pierre Lods, le fondateur de l'Ecole de

ses perceptions dans ses créations artistiques. Le résultat sera impressionnant pour ses pré-



Un peintre atypique qui plaçait la célébration de la vie au centre de son art

cepteurs, au fil des années. Son séjour en France (1969 à 1974) était riche d'expérience. Il avait réalisé plusieurs expositions et suivi des cours d'imprimeur-clicheur sérigraphie au collège d'enseignement technique d'Art graphique. Il avait fréquenté



Marcel Gotène a laissé à la postérité des œuvres de haute facture

pendant la même période, l'Académie populaire d'Arts plastiques (1969 à 1972) et, surtout, il s'était initié à la tapisserie à l'Ecole nationale des Arts décoratifs d'Aubusson. Dans la cité de la tapisserie, Gotène ne passait pas inaperçu, il avait acquis le métier de tapisserie.

présence est visible, et comme le dit l'adage "l'artiste ne meurt jamais". Marcel Gotène était un homme au style unique. En 60 ans de carrière, il a participé à plusieurs expositions et a reçu de multiples prix et hommages. Il s'agit, par exemple, du Prix du

PUBLICATION

Chantal Kanyimbo se dévoile dans "Les plus belles années de ma vie"

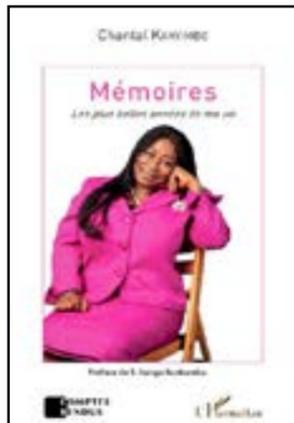
Journaliste vedette de la Radio télévision nationale congolaise (RTNC), anciennement Office zairois de radio et de télévision (OZRT), Chantal Kanyimbo a publié l'an dernier un livre de souvenirs : "Mémoires: les plus belles années de ma vie", a été présenté officiellement récemment à la bibliothèque de l'Institut facultaire des sciences de l'information et de la communication (IFASIC), à Kinshasa, la capitale de la République Démocratique du Congo.

Ce tout premier ouvrage de la rapporteuse du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC), comporte 296 pages. Paru aux éditions L'Harmattan dans la collection Compte rendus, il retrace l'histoire personnelle et professionnelle de Chantal Kanyimbo, dont le parcours a inspiré et continue d'inspirer plus d'un citoyen.

Pour l'auteure, «le journalisme est un métier noble. Il a beaucoup de valeurs. C'est un métier exigeant qui demande

une formation permanente et qui ne s'improvise pas. On a appris dès la première année à l'ISTI, actuel (IFASIC) que toute improvisation se prépare. Même quand vous voulez organiser une émission sur un sujet donné, il faut se préparer, il faut se documenter sur le sujet donné pour pouvoir organiser une émission qui va en profondeur. Donc, en conclusion, il faut être professionnel», a-t-elle souligné.

A la page 140 de son livre, Chantal Kanyimbo parle de la culture de la confrérie qui,



La couverture du livre

estime-t-elle, tend à disparaître. «Les valeurs liées à ce beau métier du journalisme n'existent vraiment plus». La professionnelle des médias évoque également les conflits qui gangrènent le secteur du journalisme qui, parfois, abou-



Chantal Kanyimbo

tissent en justice: «Il existe pourtant un tribunal qui peut aider à résoudre les problèmes des journalistes en lieu et place de saisir la justice». Elle a fait part dans son livre de deux valeurs importantes qu'un journaliste doit posséder: l'humilité

MODE

Fashion week: la Semaine de la mode, un rendez-vous accrocheur!

La deuxième édition de la Semaine de la mode s'est tenue du 4 au 8 avril sur le thème: "Afro pop". Elle a été dédiée à la rencontre de la culture pop d'origine occidentale, des cultures et arts de l'Afrique.



L'événement a tenu ses promesses de bout en bout

La Semaine de la mode s'inscrit sous le signe de la découverte, de l'originalité, de la rencontre, des échanges et du partage. Elle a été organisée par l'Institut français du Congo (IFC), en partenariat avec EU national institutes for culture, la Délégation de l'Union européenne, de l'ambassade de France au Congo-Brazzaville, de Wallonie Bruxelles International, de la Goethe-Institut, de Kitoko make-up, d'Hyppolite Diayoka, de Mode 242 et du Conseil international de la mode...



Les activités et talents des stylistes designers congolais et d'ailleurs ont été valorisés

L'occasion a été propice pour faire valoir les activités et talents des stylistes designers congolais et d'ailleurs. De nombreuses tendances, des divers articles ont été présentés au public. Les créations des stylistes, modélistes, designers, créateurs, mannequins ainsi que leurs collections ont été mises en avant. Un rendez-vous culturel majeur qui a engagé les participants et artistes dans un échange de savoir-faire, de compétences et d'expériences. Durant l'événement, il y a eu aussi des défilés de mode, des conférences, des formations, une expo vente (zando), workshop et soirées de sorties de collections signées des stylistes congolais et étrangers. Le public venu nombreux, a découvert la diversité créative et les perspectives de la mode africaine, congolaise et brazzavilloise.

A.P.M.

et la patience.

En RD Congo, affirme-t-elle, il n'existe qu'un pas entre la politique et le journalisme. Chantal Kanyimbo relève: «Pour le moment je ne suis pas encore convaincue de m'engager dans un parti politique pour pouvoir faire de la politique. J'ai des convictions qui pour le moment ne rencontrent pas les cadres politiques pour lesquels je voudrais bien militer et pouvoir apporter quelque chose dans ce pays».

Dans son parcours professionnel exceptionnel de journaliste politique, Chantal a reçu de nombreuses marques de reconnaissance des gouvernements et organisations. Sa success story se décline en trois instances. Au niveau individuel, elle a réalisé son rêve d'enfance et elle est de-

venue une star de la télévision publique congolaise, ce qui lui a valu l'appellation de "Anne Sainclair" de Télé Zaire. Au niveau de son entreprise, OZRT/RTNC, elle a contribué à promouvoir l'expression des opinions pluralistes après la Conférence nationale souveraine. Au niveau de son secteur de l'information, elle s'est engagée dans la lutte pour la refondation de la presse congolaise, combat qu'elle continue sous d'autres formes dans le cadre de la régulation au CSAC. C'est à raison que les combats de Chantal inspirent les générations des jeunes filles ou des jeunes tout court pour se fixer des objectifs individuels contribuant à changer la société.

A.-P. MASSAMBA

AVIS DE VENTE

Vente de la parcelle de dimension 20mx20m à Moungali vers l'avenue Boueta Mbongo, Brazzaville.

Prix abordable

Contact: 06 976 58 36 / 06 610 92 01

" X-OIL CONGO S.A."

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 12 000 000 000 de FCFA
SIEGE SOCIAL: Avenue Amilcar Cabral, Tours Jumelles, 2e étage
Face Radisson Blu - Brazzaville, CONGO
RCCM: CG/BZV/01-2002-B14 - 00013
NIU: M2005110000161123

Avis

Aux termes du Procès-verbal en date du 27 septembre 2022, enregistré au bureau de recette de Poto-Poto, à Brazzaville, en date du 02 février 2023, sous le numéro 0275, folio 022/13, l'actionnaire unique de la société X-OIL CONGO SAU a pris les décisions suivantes:

- Changement du mode d'administration de la société
- **Ancien:** Société Anonyme Unipersonnelle
- **Nouveau:** société anonyme avec conseil d'administration
- Nomination des administrateurs
- Monsieur Gérard POTO;
- Monsieur Cédric OKIORINA;
- Monsieur Fabrice Donald FYLLA SAINT-EUDES;
- La société «HEMISPHERE ROC».

Dépôt du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 septembre 2022, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville en date du 06 février 2023, sous le numéro CG-BZV-01-2023-D-00050

Pour avis,
L'Actionnaire Unique

" X-OIL CONGO S.A."

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 12 000 000 000 de FCFA
SIEGE SOCIAL : Avenue Amilcar Cabral, Tours Jumelles, 2e étage
Face Radisson Blu - Brazzaville, CONGO
RCCM :CG/BZV/01-2002-B14 - 00013
NIU :M2005110000161123

Avis

Aux termes du Procès-verbal en date du 30 décembre 2022, enregistré au bureau de recette de Poto-Poto, à Brazzaville, en date du 17 janvier 2023, sous le numéro 0105, folio 012/15, les administrateurs de la société X-OIL CONGO SA ont pris les décisions suivantes :

- * Mise en place du conseil d'administration de la société

- Le conseil d'administration est composé de :
- Monsieur Gérard POTO, Administrateur
 - Monsieur Cédric OKIORINA, Administrateur
 - Monsieur Fabrice Donald FYLLA SAINT-EUDES, Administrateur
 - La société «HEMISPHERE ROC »
 - Nomination du Président du conseil d'administration
 - Monsieur Gérard POTO est nommé Président du conseil d'administration
 - Nomination du Directeur Général
 - Monsieur NGONO MBOLE Serge est nommé Directeur Général de la société X-OIL CONGO SA

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration en date du 30 décembre 2022, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville en date du 06 février 2023, sous le numéro CG-BZV-01-2023-D-00050.

Pour avis,
Le Conseil d'Administration

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS
ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

INSERTION LEGALE

N° 139/2023/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis / Département	Requérants
01	N° 6668 du 29/03/22	Section : P13C(ex P13), bloc : 132(ex 127), Pile : 11(ex 2045), Sup : 380,65m2	2045, rue Ngakosso Edouard (Qcité des 17)	Mfilou	BAYENI née MAMPOUYA NSILOULOU M. G
02	N° 7000 du 30/09/22	Section : AS2, bloc : 108, Pile : 3, Sup : 465,08 m2	Rue Ntoutomouna (Mayanga)	Madibou	MILONGO MOUKONGO Pateme G
03	N° 7216 du 16/02/23	Section : AM, bloc : 211, Pile : 1 bis ; Sup : 174,99 m2	Rue Filankembo (Q kibouendé)	Mfilou	BOUKOUMOU BOULEMBI Dorothee Y
04	N° 7117 du 21/12/22	Section : BI, bloc : 118, Pile : 3, Sup : 368,71 m2	3 Rue Jean Mayindou	Madibou	MOUNANOU Agnès
05	N° 7155 du 17/01/23	Section:F, bloc : 109; Pile: 5 bis (ex 4) et 6, Sup.918,87 m2	112-114 bis, Nkounka Matiabou (ex rueAr.)	Bacongo	LIPIKA EDRE Meddy E
06	N° 7154 du 17/01/23	Section : E, bloc : 601 (ex 11), Pile : 9 (ex 5), Sup : 287,54 m2	17, Rue Matouta jean (ex rue joly)	Bacongo	ANGOSSIO KODRO Perpetue Omella
07	N° 7214 du 15/02/23	Section : -P13C, bloc : 42 (ex 31), Pile : 24 (ex 435 ter), Sup : 191,17 m2	112 bis avenue Bokiala (Q CIT2 DES 17)	Mfilou	KIBA Geneviève
08	N° 7067 du 21/11/22	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 723,180 m2	Village Makana 2	Goma tsé-tsé	DIATHA NTONDELE Christel Césaire
09	N° 7068 du 21/11/22	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 718, 723 m2	Village Makana 2	Goma tsé-tsé	Enégliste de l'alliance chretienne et Missionnaire c
10	N° 6626 du 25/02/22	Section : -, bloc : -, Piles : -, Sup 272,77 m2	Quartier NDIBOU	Ignié	BOURANGA née BIKAHOUA Serges F
11	N° 3971 du 27/04/11	Section : AB, bloc : -, Pile : 09, Sup : 697,51 m2	Mafouta	Madibou	YIMBI Edmond
12	N° 29488 du 07/12/22	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 801,61 m2	Quartier Ndidou	Ignié	MALONGA Wilfrid Gislain
13	N° 6911 du 07/09/22	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 251,13 m2	23, Rue Sita Jules (qtier Mayanga)	Madibou	MUTU Jeanne Thérèse
14	N° 7253 du 13/03/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 500, 61 m2	2, Rue Matsiona Jacques	Madibou	BIKAKOUDI DIAHOUAKOU Christian Gildas
15	N° 7259 du 14/03/23	Section : AP, bloc : 176, Pile : 12, Sup : 343,46 m2	22 bis, rue Mounoko (qtier 703 Indzouli)	Mfilou	SEKOULA Victor
16	N° 6992 du 18/10/22	Section : C4, bloc : 95, Pile : 6 ; Sup : 283, 07 m2	1 bis, avenue Fulbert youlou (quartier M.)	Makélékélé	TSIABELO Nelly Elisabeth
17	N° 6691 du 14/04/22	Section : AI, bloc : 114, Pile : 12 ; Sup : 368, 64	7, rue Matoumbou (qtier Kinsoundi)	Makélékélé	MALANDA NSONDE Reine Colombe
18	N° 7228 du 24/02/23	Section : F, bloc : 71, Pile : 4 (ex 3 bis), Sup : 313, 94 m2	112 rue Nkéoua Joseph (ex rue Ampère)	Bacongo	LOUBAYI Kevin Gaël
19	N° 7176 du 27/10/22	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup. 400,59 m2	Quartier Nganga-Lingolo	Goma tsé-tsé	LOUBAYI Kevin Gaël et LOUBAYI YELA K. N.
20	N° 7249 du 10/03/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup. 443,63 m2	12 bis rue Ndozi (Qtier Kombé)	Madibou	Enfants SOUZA
21	N° 6840 du 25/07/22	Section : B2, bloc : 179, Pile : 1, Sup : 185,95 m2	16 bis Rue Nianga (quartier Diata)	Makélékélé	NIANGOLA Hortense
22	N° 6839 du 25/07/22	Section : C3, bloc : 145, Pile : 23(ex 2185), Sup : 753,29 m2	2185, avenue sita dia tsiolo (qtier Bifounti)	Makélékélé	BASSOUKINA Jean Claude
23	N° 7241 du 06/03/23	Section : B2, bloc : 42, Pile : 3, Sup., 348, 84 m2	37, rue mont fouari	Makélékélé	NGOMA Benjamin
24	N° 7240 du 06/03/23	Section : BH2, bloc : 104, Pile : 55 (ex 37), Sup : 6058, 21 m2	Quartier Massissia	Madibou	GONDI Pierre
25	N° 6753 du 30/06/22	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 156639,00, m2 soit 15ha66a39ca	Quartier Yalavounga	Kinkala	NKASSA BISSARIDI Pécia Lorjou
26	N° 29855 du 13/02/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup 200, 00 m2	Quartier Issouli	Pool	LOUTONTO David Jérôme
27	N° 6740 du 25/05/22	Section : AD4, bloc : 34 Pile : 20 bis, Sup : 447, 63 m2	26, rue Mampouya Qtier Mafouta	Madibou	VOUALA Christelle Suzie
28	N° 6689 du 14/04/22	Section : G, bloc : 93, Pile : 9(ex 12); Sup : 333, 49 m2	97, rue Condorcet	Bacongo	DA-COSTA Tina Louise
29	N° 7266 du 17/03/23	Section : BH2, bloc : 56, Pile : 2, Sup : 437,50 m2	Avenue du P.S.V (Massissia)	Madibou	NDOUDI Médard
30	N° 5384 du 20/01/20	Section : -, bloc : 25, Pile : 03-18, Sup.800,00 m2	Rue GUEMBO Alain (qtier Matari-case B)	Mfilou	NANITELAMIO Robert
31	N° 7286 du 27/03/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 464, 92 m2	15, Rue Aubin Maétékela (quartier Kibina)	Madibou	MORGAND Denis Arthur Marie Gabriel
32	N° 7049 du 14/11/22	Section : F, bloc : 150, Pile : 03, Sup : 239,76 m2	134, Rue Matouta Jean	Bacongo	MITOULOU BAFOUNTA Adelaïde v épouse Bomel
33	N° 7198 du 07/02/23	Section : AL ; bloc : 63, Pile : 11, Sup : 316, 75 m2	6, Rue Ngô (quartier Moutabala)	Mfilou	MABELE Christ Théo Dylance
34	N° 7131 du 27/12/22	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 383, 19 m2	Village Bimé	Goma tsé-tsé	MOUTONDO née IBOUMBI Augustine
35	N° 7213 du 13/02/23	Section : - bloc : -, Pile : -, Sup : 1250, 00 m2	Quartier Kibina	Madibou	MIABANGOUAYA Euphrasie
36	N° 7187 du 30/01/23	Section : C2, bloc : 42, Piles : 06 bis, Sup. 193, 02 m2	Rue Félix Eboué quartier Mpissa	Bacongo	OBACA Audrey Yannick
37	N° 29471 du 30/11/22	Section : -, bloc : -, Piles : -, Sup : 20034, 44 m2 soit 2ha00a34ca	Village Mingali-Bambou	Ignié	BOUKA-BOCKOBOT Benjamine Belvanie
38	N° 6689 du 14/04/22	Section : P13C, bloc : 22 ; Pile : 3ter, Sup : 306,05 m2	11, Rue Bouanga (Q 713 Cité des 17)	Mfilou	FOTO Blasius Asongna
39	N° 6859 du 05/08/22	Section : C, bloc : 66; Piles : 30, Sup : 152, 42 m2	796, rue Fila Jean Baptiste	Makélékélé	NKAZI Clément
40	N° 7076 du 23/11/22	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 2015, 04 m2	Mayanga Nkozo	Madibou	TCHICAYA GONDHET née TSALABA Marie J
41	N° 7075 du 23/11/22	Section : AS, bloc : 78, Piles : 11, Sup : 637,74 m2	Mayanga B 52	Madibou	GONDHET DE TREBAUD Grace Kebath
42	N° 28790 du 16/06/22	Section : -, bloc : -, Piles : -, Sup.1465, 95 m2	Quartier 712 Itsali	Mfilou	TCHICAYA GONDHET DE Trebaud Jules G
43	N° 28791 du 16/06/22	Section : - bloc : -, Piles : -, Sup 365, 87 m2	Quartier 712 Itsali	Mfilou	TCHICAYA GONDHET DE Trebaud Jules G
44	N° 7086 du 02/12/22	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 408,23 m2	Rue Tchibambelela	Madibou	BIKAMBIDI Dhavy Gildas
45	N° 7217 du 16/02/23	Section : AP(ex AQ), bloc : 101; Pile : 18, Sup : 380,05 m2	4, Rue Chatelet (Qtier(Indzouli)	Mfilou	MATSOUA Aymar
46	N° 7105 du 13/12/22	Section : -, bloc : -, Piles : -, Sup 616, 40 m2	16, rue Londe Albert (quartier Mayanga)	Madibou	BAKOULA Rodric
47	N° 5943 du 21/01/21	Section : C3, bloc : 8, Piles : 24(ex 911), Sup 271, 01 m2	911, Avenue Général Charle de Gaulle	Makélékélé	MILANDOU Patrick Alain
48	N° 7270 du 21/03/23	Section : AP, bloc : 82, Piles : 4, Sup 321, 83 m2	36, Rue Ntsouélé (quartier Indzouli)	Mfilou	NGAMBA Marceline
49	N° 7053 du 14/11/22	Section : -, bloc : -, Piles : -, Sup 200, 00 m2	18, Rue Mabilia Francise (Mayanga)	Madibou	MBITCHY Patrick Consuelo
50	N° 29909 du 28/02/23	Section : -P13C (ex P13), bloc : 108 (ex 110), Piles : 15 (ex 2732, Sup 442, 53 m2	21 rue Métala	Mfilou	BAYENI née TSETOU OKIMOKIMA Emmanuelle prisca Nadia

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière)

Fait à Brazzaville, le 11 avril 2023

Pour l'Insertion légale
Le chef de Bureau, Alban Pie X OTORO

FOOTBALL/LIGUE 1

A distance...

L'AS Otohô tient toujours ses adversaires à distance, même si les Diabes-Noirs tentent de se rapprocher en disputant leurs matches remis lorsqu'ils participaient à la Coupe de la Confédération.

On a joué le week-end dernier pour le compte de la dix-neuvième journée du Championnat national d'élite Ligue 1. Un peu dans l'indifférence des grandes foules.

Cette journée a démarré vendredi 7 avril au Stade Massamba-Débat à Brazzaville, par l'écrasante victoire d'Etoile du Congo aux dépens de l'AS BNG : 3-0. Les trois buts stellaires portent l'empreinte de Sterol Mambella, de Kosso et de Ngapa.

Le lendemain, sur la même pelouse, l'Inter Club, pour ce qui le concerne, a été désarmé par la lanterne rouge, FC Nathaly's, qui l'a battu par 1-0. De leur côté, les Diabes-Noirs ont engrangé le plus régulièrement du monde leur deuxième victoire de la semaine. Cette fois-ci face à JST : 4-1. Prince Soussou (31e et 70e), Berlhod Mbemba (41e) et Chelmar Toulouenga (46e) s'étant relayés au marquoir. Trois jours plus tôt, mercredi 5 avril, ils avaient défaits (3-1) l'AS JUK,



L'Etoile du Congo désormais troisième

en match remis de la 16e journée, grâce à Chelmar Toulouenga (30e), Soussou (75e sur penalty) et Nkolo (90e).

Les deux rencontres du dimanche 9 avril à Massamba-Débat, ont mis face-à-face Patronage Sainte-Anne et FC Kondzo, d'un côté, CARA et AS JUK, de l'autre. Patronage Sainte-Anne a engrangé sa cinquième défaite (1-2) d'affilée, tandis qu'en l'emportant (1-0), CARA tente de s'éloigner de la zone de relégation.

Les deux derniers matches ont permis à l'AS Otohô d'aller prendre trois précieux points à Dolisie, aux dépens de l'AC Léopards que le leader a battu par 1-0 (but de Christ

Bimbabou, sur coup franc), et à V.Club-Mokanda de remporter (1-0) le derby du bord de l'Océan, l'unique but de sa victoire étant l'œuvre de Chevelli Tsiba.

L'AS Otohô (43 points) caracole fièrement en tête de classement. Viennent : Diabes-Noirs (34 points, 1 match de retard), Etoile du Congo (31 points), FC Kondzo (30 points), Inter Club (28 points), JST (28 points), AS BNG (27 points), AC Léopards (25 points), V.Club-Mokanda (23 points), CARA (17 points), AS JUK (16 points), Patronage Sainte-Anne (15 points), AS Cheminots (14 points), FC Nathaly's (11 points).

Jean ZENGABIO

ATHLETISME

Globe d'or renoue avec son circuit national de meetings

L'association Globe d'or a lancé la cinquième édition de son circuit national de quatre meetings Elite. Le premier, appelé "Maxiperf", a été organisé dimanche 9 avril dernier à l'annexe du Stade Président Alphonse Massamba-Débat à Brazzaville. Le deuxième meeting, "Les Pointes d'or", est prévu le 28 mai, le troisième, "Red Line", le 15 juin, et le quatrième, "Rizet Challenge", le 13 août 2023. Avec des moyens précaires, les organisateurs ont dû s'employer à surmonter beaucoup d'obstacles pour mettre sur pied cet événement.

Dix-huit épreuves étaient au programme des "Maxiperf", avec quatre concours et onze courses dont sept en dames et onze en hommes. En voici les principaux résultats :

400m hommes Diamant: 1. Riddy Ewolo (Etoile du Congo) 51"63. 2. Justice Samba (Union Sport) 51"66. 3. Josume Mouloungou (Union Sport) 51"73.

5000 m Hommes Gold: 1. Samy Matena (Inter Club) 16'08"99. 2. Ruben Bindikou (Yassa) 16'36"62. 3. Gastello Ondzile (Inter Club) 17'03"59.

100m Filles Promotion: 1. Atouaby Louaka (Union Sport) 13'69. 2. Achelina Lossoe (Yassa) 13'71. 3. Chanelvie Malonga (OlympAfrica) 13"74.

100m Hommes Promotion: 1.



Roméo Manzila Mahambou, vainqueur du 100m Hommes Diamant

Isaak Mokemé (Yassa) 11"89. 2. Christ Lieno (OlympAfrica) 12"02. 3. Red Ekonda (Yassa) 12"20.

100m Hommes Gold: 1. Denold Ndouniama (Union Spor) 11"27. 2. Borel Eyoli (Yassa) 11"29. 3. Vann Ekonda (Yassa) 11"31.

1500m Hommes Gold: 1. Dom Assaka (Inter Club) 4'38"38. 2. Arnold Nzobhay (OlympAfrica) 4'55"38. 3. Christ Nombo (Yassa) 5'00"84.

100m Filles Diamant: 1. Belfani Imboula (Athletic's) 11"81 (chrono manuel). 2. Fréjus Taty Mbikou (Athletic's) 12"13". 3. Carole Kiyindou (CAB) 12"36.

100m Hommes Diamant: 1. Roméo Manzila Mahambou (Union Sport) 10"64. 2. Sharon Loussanga (Unisport) 10"69. 3. Farnel Mboko (Poin-

te-Noire) 10"79.

200m Hommes Diamant: 1. Gange Etemabeka (Etoile du Congo) 22"56. 2. Vann Daril Kamango (Athletic's) 22"58. 3. Gloire Lekoungou (Etoile du Congo) 22"60.

800m Hommes Diamant: 1. Niama Mouandza (Yassa) 2'02"17. 2. Réel Bayouamio (Etoile du Congo) 2'02"19. 3. Mpinga (Etoile du Congo) 2'02"22.

1500 m Dames Diamant: 1. Mambeké (Inter Club) 5'00"84. 2. Chardevie Missamou (Union Sport) 5'00"97. 3. Melvie Moundzonguelé (Inter Club) 5'14"73.

200 m Femmes Diamant: 1. Elodie Malessara (Etoile du Congo) 25"05. 2. Belfani Imboula (Athletic's) 25"09. 3. Fréjus Taty Mbikou (Athletic's) 25"13.

G.M.

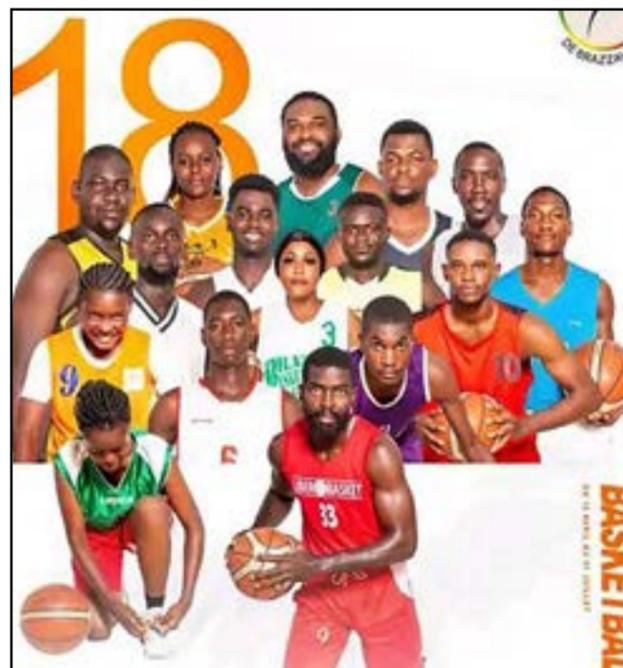
BASKET-BALL A BRAZZAVILLE

Le ballon orange va rebondir à nouveau

Et c'est reparti pour une nouvelle saison à Brazzaville! Les différents championnats de basket démarrent dès le 15 avril 2023.

La décision a été annoncée samedi 1er avril dernier au cours d'une réunion du bureau exécutif élargie aux présidents et secrétaires généraux des clubs affiliés, sous le patronage du nouveau président de l'instance dirigeante du basket-ball brazzavillois, Landry Mberé Boya. Une façon de tirer les clubs de leur hibernation involontaire. La Ligue le souhaitait, les clubs également.

Tout s'est accéléré avec la tenue de l'Assemblée de renouvellement des instances dirigeantes de la Ligue, au cours de laquelle l'ancien président, Fabrice Makaya Matève, a concrétisé officiellement son vœu de ne pas se présenter pour un nouveau mandat. Le nouveau président avait annoncé la couleur avec une première réunion de son bureau tenue le 29 mars. Il dit être «un homme déterminé à prolonger l'œuvre de son



Ils sont prêts

prédécesseur, tout en apportant sa touche personnelle au devenir du basket-ball brazzavillois.»

Pour rappel, cette reprise des compétitions concerne les catégories cadets et juniors hommes, seniors hommes et dames. Dix-huit équipes

sont en lice. Toutes seraient prêtes. Elles rivaliseront sur les onze terrains retenus jusqu'au 31 juillet prochain. Il y aura sans doute de l'énergie, de la passion et de l'engagement...

G.-S. M.

JEAN-MICHEL MBONO REpond A VOS QUESTIONS

Etudes et sport ensemble, si possible

Cet espace est réservé aux questions que les férus du football se posent sur divers sujets. Jean-Michel Mbono "Sorcier", véritable légende vivante du ballon rond congolais et africain, les a répertoriées et y répond volontiers.



Jean-Michel Mbono 'Sorcier'

***Quel message adressez-vous aux parents qui ne misent que sur la carrière professionnelle en football de leurs enfants ?**

****J.-M. Mbono :** L'école est la chose la plus importante. Après seulement vient le football. Même si on intègre un centre de formation, l'école ne doit jamais être négligée. Il n'existe aucune certitude en football, même pour le plus doué des gamins. La réussite est aléatoire. Avant de pouvoir vivre du football,

il existe beaucoup d'étapes à franchir et de chance à avoir. Les enfants ne sont pas une marchandise. On ne peut jouer avec leur vie et parler sur eux sans prendre toutes les garanties au niveau scolaire et psychologique. Avant de lancer leur fils, de le couper du cordon familial et de lui met-

tre la pression d'une réussite obligatoire, sous peine de passer pour un raté, les parents doivent bien avoir conscience de cet aspect des choses. Le danger est de voir des gamins plongés dans le circuit du football sans aucune autre idée de porte de sortie. C'est très dangereux, surtout si au bout ; il y a l'échec.

Le football doit rester un jeu pour les jeunes, quelque soit leur niveau. Le football est une formidable manière de comprendre ce que veut dire vivre en collectivité, en équipe, jouer pour les autres, mais aussi respecter l'autre et l'adversaire en particulier. Amusez-vous d'abord et après voyez !

(A suivre)

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718
Pointe-Noire, République du Congo

SOCIETE LA LUNETTERIE

Société à Responsabilité Limitée au capital F. CFA: 10 000 000
Siège social: 2, Rue Loango, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2022-B12-00069

NOMINATION DE LA CO-GERANTE

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 03 Avril 2023, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 04 Avril 2023, sous le folio 066/11 N°2586, l'assemblée générale a nommé, Madame Thiéry Raziel Ada MOUSSOUAMOU, en qualité de co-gérante, pour une durée de quatre (04) années.

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce sous le dépôt n°CG-PNR-01-2023-D-00220 du 04 Avril 2023 et mention modificative a été portée à la même date au RCCM, sous le numéro CG-PNR-01-2023-M-01958.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO vers le Rond point
Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA 1 er étage, Centre ville B.P. 1431
Tél. 22 294.13.341 05 736.64.64 République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE «INTERNATIONAL TECHNICAL SUPPORT CONGO»
en abrégé «ITS CONGO» SARLU

Au Capital Social de Francs CFA Un Million (1 000 000)

Siège social : appartement sis en face du Camp 31 juillet

POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM : CG-PNR.01-2021-B13-00045

Transfert du siège social

Aux termes du Procès-verbal authentique reçu par le Notaire soussigné, en date à Pointe-Noire du 24 mars 2023, enregistré à Pointe-Noire le 30 mars 2023, folio 063/3, n° 2489; l'associé unique de la société «INTERNATIONAL TECHNICAL SUPPORT CONGO» en abrégé «ITS CONGO» SARLU a décidé du transfert du siège social de la société, de l'avenue Marien NGOUABI, 3ème étage, Immeuble 2MP, à l'appartement sis en face du Camp 31 juillet à Pointe-Noire.

Mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) a été effectuée par dépôt légal dudit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 03 avril 2023, sous le n° CG-PNR-01-2023-M-01951, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 07 avril 2023



Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNANGAISE Notaire

CABINET LE MITOUARD SAS

Agréments CEMAC de Conseil Fiscal

N° CF 67 en date du 12 décembre 2003/no CF 129 en date du 19 décembre 2011
54 Avenue Charles de Gaulle, Immeuble UMA 3e Etage — B.P.: 606, Pointe-Noire
Tél.: 06 663 50 60/06 657 67 77

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE DMT PENCALET

Aux termes du procès-verbal constitutif, tenu en date du 23 février 2023 à Pointe-Noire, enregistré au bureau d'Enregistrement Domaines et Timbre de Loandjili, sous le numéro n° 354, Folio 040/9 du 27 février 2023, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: DMT PENCALET

Forme: Société par Actions Simplifiée

Capital: Cent millions (100 000 000) de francs CFA

Siège: 54 Avenue Charles De Gaulle, 3ème étage immeuble UMA

Objet: Ingénierie, Etudes techniques, Mise à disposition du personnel en intérim courte et longue durée

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années

Président: Monsieur Rodez Aubin ILIMBI

RCCM: CG-PNR-01-2023-B16-00003 du 1ER mars 2023

Pour insertion

Rodez Aubin ILIMBI

Conseil Juridique et Fiscal — Agrément CEMAC N°CF129
Membre de l'Association des Experts Fiscaux Agréés
du Congo.

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET / DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES / DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE
FONCIERE ET DOMANIALE / BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE DOLISIE NIARI-BOUENZA-LEKOU MOU

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

ANNONCE LEGALE N°97/2023/BCHPF.N.B.L.

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une Procédure d'Immatriculation en vue de l'établissement des Titres Fonciers est en cours. Cette procédure concerne les Immeubles suivants :

N°	N° de Réquisitions	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIER	ARR./DPT	NIARI	REQUERANTS			
01	3288 du 04/07/2017	Pile : 514 à 521	Bloc : Y62	Section : D	Superficie : 4.152.50m ²	KIBAKA	Localité de LOUDIMA	BOUENZA	BILENDO Médard
02	4604 du 15/09/2022	Pile : 81	Bloc : /	Section : D	Superficie : 400.00m ²	Bas-Fleury	Arrondissement n°2	NIARI	DIANANA Golden Laurent
03	4549 du 28/06/2022	Pile : 23	Bloc : 01	Section : J	Superficie : 335.00m ²	BACOUNI	Arrondissement n°01	NIARI	DOUKANSSY Adama
04	4574 du 08/08/2022	Piles : 6,7,8 et 9	Bloc : 64	Section : A1 bis	Superficie : 2000.00m ²	Cité Emeraude	Circons. Fonc. de LOUVAKOU	NIARI	LONDET Jean Bernard
05	4660 du 23/11/2022	Piles: 01,2,09 et 10	Bloc : 11	Section : P	Superficie : 1600.00m ²	FORSPAK (Famille Ndoulou-MB)	Circons. Fonc. de LOUVAKOU	NIARI	NJOUDIYIMOUN
06	4638 du 07/11/2022	Pile: 12	Bloc : 56	Section : I	Superficie : 382.20m ²	Quartier Bacongo	Arrondissement n°1	NIARI	MOUSSENGUET Sylvain
07	4509 du 11/05/2022	Pile : 83	Bloc : 04	Section : P(Kab)	Superficie : 357.14m ²	FORSPAK	Circons. Foncière de Louvakou	NIARI	DEV SILVERY ELINGA
08	4605 du 15/09/2022	Pile : 83	Bloc : /	Section : D	Superficie : 400.00m ²	Bas-Fleury	Arrondissement n°2	NIARI	DIANANA BIHANGOU Auréole Richaëls
09	4548 du 28/06/2022	Pile : 23bis	Bloc : 01	Section : J	Superficie : 335.00m ²	Bacougni	Arrondissement n°01	NIARI	DOUKANSSY Seidou
10	4589 du 23/08/2022	Pile : /	Bloc : 01	Section : Zone Rurale	Sup: 503408,28m ² soit 50ha 34a 08ca	MATSENDE (Dernière ASIA Congo)	Sous-Préfecture de LOUVAKOU	NIARI	MAKAYA Jean
11	4627 du 24/10/2022	Pile : 1bis,1,2 et 3	Bloc : 57	Section : M4	Superficie : 1444.63m ²	Quartier Mbounda	Circonscription Foncière n°2	NIARI	TATI NOMBO Jean Yves
12	4485 du 01/04/2022	Pile : 03	Bloc : 48ter	Section : L	Superficie : 800.00m ²	TSILA (KINGUEBE)	Arrondissement n°2	NIARI	MOUNOUA WASS S. T. et MOUNOUA WASS A. S.
13	4376 du 17/12/2021	Pile : 168	Bloc : 100	Section : L3	Superficie : 400.00m ²	MBOUNDA	Arrondissement n°02	NIARI	MOUSSAVOU Roger
14	2288 du 22/05/2014	Pile : 04	Bloc : 13	Section : M4	Superficie : 400.00m ²	FOUNDOU-FOUNDOU	Arrondissement n°2	NIARI	MINGUI KONDANI Josiane Natalie
15	4621 du 14/10/2022	Pile : 11	Bloc : 43	Section : E(ex5)	Superficie : 375.00m ²	Avenue 31 juillet n°10	Circons. Fonc. N°2 Soulouka	BOUENZA	MVOULA Evariste Syntcha
16	4694 du 16/12/2022	Pile : 249bis	Bloc : /	Section : D	Superficie : 467.40m ²	Bas-Fleury	Arrondissement n°2	NIARI	NDINGA Arthure
17	4683 du 09/12/2022	Pile : 15	Bloc : 06	Section : N1	Superficie : 400.00m ²	TAHITI	Arrondissement N°1	NIARI	DIMBOULOU KIYENGUI Vidinique Parfait
18	4757 du 04/04/2023	Piles : 01;02,08;09 et 10	Bloc : 06	Section : zone rurale	Superficie : 5.000,00m ²	MATSENDE (Dernière ASIA Congo)	Circons. Foncière de Louvakou	NIARI	ELAPIE Dimitri Pateme
19	4186 du 25/05/2021	Pile : 08	Bloc : 170	Section : K	Superficie : 400.00m ²	MOUPEPE	Arrondissement n°2	NIARI	NGOUEDI Certitude Onesime Droctove
20	4630 du 31/10/2022	Pile : 02	Bloc : 10	Section : S1	Superficie : 5520,00m ²	TSILA (KM5)	Arrondissement n°2	NIARI	MPANDI Henri Steven K. et MPANDI Claude Joris K.
21	4608 du 22/09/2022	Pile : 10	Bloc : 25	Section : L	Superficie : 483.00m ²	TSILA	Arrondissement n°2	NIARI	COULLIBALY Djibery
22	4593 du 29/08/2022	Pile : 5	Bloc : 109	Section : I	Superficie : 374.22m ²	58, rue Kanga Mbenza	Circons. Fonc. N°1 NKAYI	BOUENZA	Succession BABA MOUSSA DIAWARA
23	4130 du 22/03/2021	Pile : Domaine	Bloc : /	Section : /	Superficie : 1476.33m ²	Mouyondzi Centre	Circons. Fonc. de Mouyondzi	BOUENZA	Société Civile Immobilière FATIMA
24	4511 du 11/05/2022	Pile : 13	Bloc : 32	Section : K	Superficie : 400.00m ²	MOUPEPE	Arrondissement n°2	NIARI	Société HELIOS TOWERS Congo Brazzaville
25	4663 du 24/11/2022	Pile : 03	Bloc : 104	Section : L3	Superficie : 600.00m ² soit 08ha02a25ca	MBOUNDA TEMBE	Arrondissement n°02	NIARI	SAH née TATY Judicaël Sandrine
26	4713 du 17/01/2023	Pile : 14	Bloc : 02	Section : L	Superficie : 600.00m ²	TSILA	Arrondissement n°02	NIARI	ABOSSEDE Rita
27	4488 du 05/04/2022	Pile : 28	Bloc : /	Section : H	Superficie : 422.58m ²	Centre - Ville Dolisie	Arrondissement n°2	NIARI	BOUHOYI KOUMBA Grace Elsa
28	4718 du 23/01/2023	Piles: 05 et 06	Bloc : 122	Section : A1	Superficie : 1299,00m ²	Cité Emeraude	District de LOUVAKOU	NIARI	LOKO Auguste Valairy
29	4629 du 29/10/2022	Pile : /	Bloc : /	Section : /	Sup: 403812m ² soit 40ha38a12ca	Tao-Tao (Famille YANGA)	District de LOUVAKOU	NIARI	BIAMPANDOU MOUDILENO Pepin
30	4552 du 04/07/2022	Pile : /	Bloc : /	Section : /	Sup: 402624m ² soit 40ha26a24ca	Tao-Tao (Famille YANGA)	District de LOUVAKOU	NIARI	BIAMPANDOU MOUDILENO Pepin
31	4610 du 26/09/2022	Pile : 01	Bloc : 20	Section : N1 5éT	Superficie : 681.00m ²	MPASSI-NGOLO	Arrondissement n°1	NIARI	NKOUNKOU Arif Bertrand
32	4401 du 04/01/2022	Piles : 03 et 04	Bloc : 01	Section : P	Superficie : 800.00m ²	Péage RN3 (Famille PANDI-M)	Sous-Préfecture de LOUVAKOU	NIARI	KONGO MADZEKELE Marley Patrick Pharel
33	4675 du 02/12/2022	Pile : 17	Bloc : 41	Section : L	Superficie : 600.00m ²	TSILA	Arrondissement n°2	NIARI	MOUANOU Jean Michel
34	4263 du 09/08/2021	Piles : 04 et 05	Bloc : 38ter	Section : L	Superficie : 720.00m ²	TSILA (Lac Thomas)	Circonscription Foncière n°2	NIARI	OKIABOKAH DE OBAMBI BOUASSA Bardhol Bristia
35	4677 du 08/12/2022	Pile : /	Bloc : 13 et 14	Section : /	Sup: 22500,00m ² soit 2ha25a00ca	Village BOUNDOU (Makonongo)	Circons. Foncière de Louvakou	NIARI	BOUHOYI Hilaire Dieudonné
36	4455 du 21/02/2022	Pile : zone non lotie	Bloc : /	Section : /	Superficie : 225,00m ²	FORALAC	Circons. Fonc. de Makabana	NIARI	Société HELIOS TOWERS CONGO
37	4682 du 09/12/2022	Piles : 10 et 11	Bloc : 31ter	Section : C	Superficie : 800.00m ²	Dakar (Ex Quartier Capable)	Circons. Fonc. Madingou Poste	BOUENZA	BAZENGISSA KIBOUILOU Espoir Durand
38	0408 du 24/10/2008	Pile : 02	Bloc : 11	Section : A	Superficie : 236,27m ²	BALOUBOU	Arrondissement n°1	NIARI	MABIALA Jeanine
39	4551 du 1er 07/2022	Pile : 06	Bloc : 46	Section : L3	Superficie : 400,00m ²	MBOUNDA	Arrondissement n°2	NIARI	Enfants MBANZOULOU Gaston
40	4431 du 24/01/2022	Pile : /	Bloc : /	Section : /	Sup: 180000m ² soit 18ha00a00ca	TAO - TAO	District de Louvakou	NIARI	BOUKONGOU TSIMI Dauria
41	4529 du 09/06/2022	Pile : 15	Bloc : 06	Section : A	Superficie : 410,66m ²	Quartier BALOUBOU	Arrondissement n°1	NIARI	LE BOURHIS Joseph Jean
42	4361 du 22/11/2021	Pile : 10	Bloc : 03ter	Section : F	Superficie : 546,64m ²	Quartier Aéroport	Arrondissement n°1	NIARI	Madame PAKA née BIKOU Georgette Marie Louise
43	4673 du 01/12/2022	Pile : 11	Bloc : 61	Section : P	Superficie : 625,00m ²	Bouala - bantou	District de Louvakou	NIARI	NGAVE MOUSSA Ariel Cyr
44	4584 du 17/08/2022	Pile : /	Bloc : 02	Section : Zone Rurale	Sup: 500713,85m ² soit 50ha 07a 14ca	MATSENDE (Dernière ASIA Congo)	Sous-Préfecture de LOUVAKOU	NIARI	MAKAYA Jean
45	4489 du 07/04/2022	Pile : 03	Bloc : 14	Section : A	Superficie : 250,00m ²	Quartier BALOUBOU	Arrondissement n°1	NIARI	KONATE Brante
46	4715 du 17/01/2023	Pile : 01	Bloc : 23	Section : H	Superficie : 474,71m ²	02, rue NZAOU KAYES	Circons. Fonc. n°01 Mouana-nto	NIARI	KONDI Alain
47	4704 du 05/01/2023	Pile : 03	Bloc : /	Section : B1	Superficie : 500,00m ²	Village Moukondo	Circons. Fonc. de Louvakou	NIARI	YOBA Reagan Florelle Artson
48	2028 du 05/11/2013	Pile : 1 à 9	Bloc : 24	Section : P	Superficie : 158,25m ²	Maboko	Arrondissement n°2	NIARI	ADJAYI Victor
49	4705 du 05/01/2023	Piles : 01 et 08	Bloc : /	Section : B1	Superficie : 4000,00m ²	Village Moukondo	Circons. Fonc. de Louvakou	NIARI	IKAMA Jean Jacques
50	4129 du 22/03/2021	Pile : Domaine	Bloc : /	Section : /	Superficie : 8534,93m ²	Quartier MOUBOMBO	Circons. Fonc. de Mouyondzi	BOUENZA	Société Civile Immobilière FATIMA
51	4716 du 19/01/2023	Pile : 263	Bloc : /	Section : C	Superficie : 500,00m ²	Mont - Fleury	Arrondissement n°2	NIARI	Mme OKOU née MAMPOUYA NGONKABI Alice Ch.
52	4738 du 09/03/2023	Pile : /	Bloc : 04	Section : Zone Rurale	Sup:103379,74m ² soit 10ha33a80ca	MATSENDE (dernière ASIA - CONGO)	Circons. Fonc. de Louvakou	NIARI	LOUNDOU Carey Ginort
53	4707 du 10/01/2023	Piles: 02(ex3)	Bloc : 20(ex 35)	Section : F (ex4)	Superficie : 158,25m ²	Avenue Charles de Gaulle n°52	Circons. Fonc. n°2 Soulouka	BOUENZA	BISSSEYOU WAYELE Jeansthe Josuée
54	4714 du 17/01/2023	Pile : 07	Bloc : 4A	Section : F	Superficie : 373,50m ²	117, Avenue Cités Unies	Circons. Fonc. n°2 Soulouka	BOUENZA	KINANA Robert
55	4754 du 28/03/2023	Pile : 2	Bloc : 8	Section : C	Superficie : 744,00m ²	Avenue MBOUMANDZI n°54	Qtier : 3 mapindi - Comm. Sibiti	LEKOU MOU	Mme BAMVI Née NDOULOU Marie
56	4600 du 06/09/2022	Pile : Zone Rurale	Bloc : /	Section : /	Sup: 30.000,00m ² soit 3ha 00a 000ca	Route ASIA - CONGO	District de Louvakou	NIARI	MVOUEZOLO BOUEYA Benjamin Lezin
57	4727 du 08/02/2023	Pile:4 ex 5	Bloc : 14	Section : B ex A	Superficie : 560,86m ²	Loumoungou - Qtier 1 Loumoungou	Commune de SIBITI	LEKOU MOU	MADZOU MISSIE Victor
58	4599 du 05/09/2022	Pile : 13	Bloc : 23	Section A	Superficie : 232,56m ²	Quartier BALOUBOU	Arrondissement n°1	NIARI	PAMBOU Gardel Daguy
59	4588 du 23/08/2022	Pile : /	Bloc : 03	Section : Zone Rurale	Sup: 440325,83m ² soit 44ha 03a 26ca	MATSENDE (Dernière ASIA Congo)	Sous-Préfecture de LOUVAKOU	NIARI	MAKAYA Jean

Au delà de deux (02) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 portant régime de la Propriété Foncière).

Paterne Dimitri ELAPIE, Inspecteur des Impôts

Dolisie, le 11 Avril 2023

COMMUNIQUE

Opérateur du Centre de Services Pétroliers, ILOGS obtient le renouvellement de la certification ISO 9001: 2015 Système de Management de la Qualité, par l'organisme BUREAU VERITAS.



La SNPC (Société Nationale des Pétroles du Congo) annonce aux opérateurs pétroliers et à l'ensemble des acteurs et intervenants de cette industrie, installés au Congo et dans la région du Golfe de Guinée - Bassin du Congo, que ILOGS s.a, sa filiale spécialisée dans la logistique Oil & Gas a validé le 13 décembre 2022, le renouvellement de son certificat ISO 9001 version 2015, obtenu à l'origine en 2019.

Le domaine d'activités couvert par cette certification est le suivant :

- Chargement et déchargement des navires
- Transfert, levage, manutention
- Mise à disposition d'engins et d'équipements
- Mise à disposition d'espaces au sein du CSP
- Manutention, levage et transport hors CSP

Ethique, Respect, Discipline, Esprit d'Equipe, et Performance sont les valeurs qui animent au quotidien nos rapports professionnels et nos relations clients. Elles fondent notre engagement, socle de notre démarche Qualité.

Cette certification du Système de Management Qualité [SMQ] de ILOGS traduit le maintien des dispositions suivantes :

- Aptitude à fournir en permanence des produits et des services conformes aux exigences du client et aux exigences

légales et réglementaires applicables

- De plus grandes opportunités d'amélioration de la satisfaction du client
- Prise en compte des risques et opportunités associés au contexte et aux objectifs de l'organisme
- Aptitude à démontrer la conformité aux exigences spécifiées du système de management de la qualité.

ILOGS positionne le client au centre de son action. Cet engagement se voit confirmé par le résultat de la dernière enquête de satisfaction menée auprès de la clientèle ILOGS courant 2022, sur les rubriques suivantes :

- Application des règles HSE : Taux de satisfaction = 91,67 %
- Qualité de l'écoute: Taux de satisfaction = 83,33 %
- Qualité de nos infrastructures: Taux de satisfaction = 58,33 %
- Professionnalisme : Taux de satisfaction = 58,33 %

À propos de ILOGS.

Société anonyme avec Conseil d'administration régie par l'OHADA, ILOGS s.a. [Integrated Logistic Services] est l'opérateur du Centre de Services Pétroliers (C.S.P.) implanté dans l'enceinte portuaire de Pointe-Noire, créé par l'ordon-

nance présidentielle N° 5/99 du 10.10.1999 qui désigne la SNPC et le PAPN comme actionnaires.

Il est à noter qu'à l'origine, le modèle économique du C.S.P. est né d'un Partenariat Public-Privé entre l'État Congolais et INTELS RCO.

Terminal logistique & portuaire soumis au code ISPS, dédié à l'industrie Oil & Gas, le C.S.P. est doté d'un quai de 400 mètre linéaire dont 200 mètre linéaire présentent une profondeur bord à quai de 9 mètres avec une charge surfacique de 3T/M².

Composé de zones commerciales en synergie (zone de travaux industriels, montage et tests, zone de stockage et entreposage, zone d'activités de transport maritime, zones de bureaux etc...), le C.S.P. s'étend sur une surface de 40 ha.

Il a accueilli des opérations Heavy Lift pour le développement de grands projets tels que MOHO NORD opéré par Total E&P Congo, LIANZI opéré par Chevron Overseas Congo Limited et NENE opéré par Eni Congo, AZURITH opéré par MURPHY. Il héberge également des opérateurs pétroliers résidents dont les opérations courantes sont exécutées par ILOGS, à l'instar de PERENCO et de MERCURIA. Le tout, en tenant compte de la préservation de son environnement par la mise en place de barrages anti-pollution lorsque cela est nécessaire.

Aux termes de l'ordonnance, le C.S.P. est le seul lieu légalement désigné pour le transit des équipements et du matériel pétrolier au Congo. Il est à relever que ILOGS s.a. est titulaire de plusieurs agréments d'auxiliaire de transport CEMAC, notamment agent maritime, consignataire, releveur, manutentionnaire et transitaire. Ces dernières années, ILOGS a également développé ses interventions hors C.S.P. dans les bases logistiques et sur les sites de production clients, ainsi que pour des opérations de transferts et convois exceptionnels, notamment de Rig de forage. Au fil de ses 20 ans d'expérience au service de l'industrie Oil & Gas, ILOGS s.a. s'est progressivement affirmée comme le partenaire de référence dans ce secteur stratégique pour l'économie congolaise.

Plus d'informations sur le site web : www.csp-ilog.com
Contact presse : Madame Gaëlle BATANGA : +242 06 664 86 35 | gaelle.mberi@csp-ilog.com

REPUBLIQUE DU CONGO



REUNION DU 24 MARS 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité National Economique et Financier du Congo (CNEF) a tenu sa première réunion ordinaire de l'année, le 24 mars 2023, dans les locaux de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale à Brazzaville, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ONDAYE, Ministre de l'Economie et des Finances. Cette session a également connu la participation par visioconférence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale et de Monsieur Michel DZOMBALA, Secrétaire Général Adjoint de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale. Monsieur Serge Dino Daniel GASSACKYS, Secrétaire Général du Comité National Economique et Financier du Congo, a rapporté les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Au cours de cette séance, le Comité a d'abord pris connaissance de la conjoncture économique internationale, sous régionale et nationale au titre de l'année 2022, ainsi que des perspectives pour l'année 2023. Ensuite, il a examiné l'évolution des différents modes de financement de l'économie congolaise au cours de la période sous revue. Enfin, le Comité a pris acte de l'exécution budgétaire de l'année 2022 du CNEF.

Sur le plan international, le Comité a relevé un ralentissement de l'économie mondiale au quatrième trimestre 2022, avec un taux de croissance du PIB qui est tombé à 1,1 % contre 1,6% au trimestre précédent, en raison des répercussions de la guerre en Ukraine et de la baisse de la demande causée par

le resserrement des politiques monétaires par les principales banques centrales. Ainsi, les Perspectives de l'économie mondiale, publiées en janvier 2023, par le Fonds Monétaire International (FMI), estiment la croissance mondiale du PIB réel à 3,4% en 2022, contre 6,1 % en 2021. Pour l'année 2023, ce taux reviendrait à 2,9%.

Au niveau sous régional, le Comité a constaté une consolidation des activités économiques, nonobstant la persistance des tensions inflationnistes, l'incidence de la crise ukrainienne et les perturbations des chaînes d'approvisionnement qui continuent de peser sur les économies de la sous-région. Dans ce contexte, le taux de croissance du PIB de la zone progresserait à 2,9% en 2022, contre 1,7 0/0 en 2021, grâce notamment à la reprise du secteur hors pétrole et à l'évolution favorable des termes de l'échange. En 2023, la BEAC prévoit un taux de 2,6%.

Sur le plan national, le Comité a noté un regain de l'activité dans le secteur hors-pétrole, en lien principalement avec la bonne tenue du secteur de services, l'apurement des arriérés de la dette intérieure et la poursuite des investissements pétroliers. Cependant, cette reprise a été entravée par la baisse de la production pétrolière en dépit de la bonne tenue des cours du pétrole. En conséquence, le taux de croissance du PIB réel a été estimé à 1,40/0 en 2022, après une récession de 1,5% en 2021. Sur le front des prix, l'inflation a atteint le seuil communautaire de 3,0 % en moyenne annuelle, contre 2,3% un an auparavant. En 2023, la croissance du Congo s'élèverait à 3,70/0.

Examinant les différents modes de financement de l'économie congolaise, le Comité a relevé une évolution mitigée de la situation du système bancaire national. En effet, l'encours de crédits bruts accordés à la clientèle a connu une contraction de 1 1,0 0/0 pour revenir à 1 281,6 milliards au 31 décembre 2022. De même, les créances en souffrance ont diminué de 27 % pour s'établir à 181,4 milliards. En revanche, sur le marché des valeurs du trésor de la CEMAC, le Trésor public congolais est resté actif, mobilisant 758,4 milliards entre janvier et décembre 2022, soit une baisse de 15,64% par rapport à l'année précédente.

Ensuite, le Comité a pris acte de l'exécution budgétaire de son Secrétariat général pour l'exercice 2022. Le Comité a tenu également à exprimer ses félicitations au Gouvernement congolais pour la validation par le Conseil d'Administration du FMI, le 6 février 2023, de la deuxième revue du programme économique et financier, appuyé par la Facilité Elargie de crédit (FEC) et l'a encouragé à poursuivre la mise en œuvre de ce programme afin de renforcer la stabilité macroéconomique du pays.

Enfin, le Comité a pris connaissance des décisions du 15^{ème} sommet des Chefs d'Etat de la CEMAC qui s'est tenu à Yaoundé, le 17 mars 2023.

Fait à Brazzaville, le 24 mars 2023

Le Président du CNEF,